



Rapport d'activités 2025

Gestion et préservation de la ressource en eau

Animation agricole sur les Bassins d'Alimentation des Captages :

Captages de Chenappeville

Evreux Portes de Normandie (EPN)

Captages de la Queue d'Hirondelle

Evreux Portes de Normandie (EPN)

Captage de L'Habit

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure (SIAEVE)

Contrat de territoire : Bassin versant de l'Iton

Convention financière pour l'animation : N°1113264 (1) 2025

Département : Eure

Année : 2025

Maîtres d'ouvrage : Evreux Portes de Normandie (EPN) & SIAEVE

Structure porteuse de l'animation : Evreux Portes de Normandie (EPN)

Rédacteurs : Marion ROUSSILLE (chef du service Grand cycle de l'eau, EPN), Ketherine CARDOSO (animatrice agricole, EPN/SIAEVE), Lara POURCELOT (animatrice agricole, EPN), Thomas PERCHERON (animateur agricole, EPN)

Chargé(s) d'opération référent(s) à l'Agence de l'Eau Seine Normandie : Jérôme RATIARSON & Mariève THIBAULT

Table des matières

Sommaire	2
Préambule	4
Enjeux et organisation de l'animation.....	5
1. Description du territoire d'intervention de l'animation.....	5
2. Stratégie pour la protection de la ressource en eau - EPN 2025-2030.....	6
3. Gouvernance et comitologie.....	7
• Comité de suivi avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie	8
• Comité de pilotage annuel Gestion et Préservation de la ressource EPN/SIAEVE.....	8
4. Une équipe d'ingénieurs dédiés à la préservation de la ressource.....	8
5. Objectifs de l'animation	9
Actions mises en œuvre sur les BAC.....	10
1. Valorisation des données de qualité d'eau des captages	10
• Reprise des fichiers d'analyses et création de graphiques	10
• Réflexion interne pour la création d'une application dédiée à l'exploitation des analyses d'eaux.....	10
• Montage d'un marché de suivi analytique renforcé pour 2026	10
2. Réseau Reliquats avec l'observatoire départemental des BAC.....	11
• Représentativité du réseau reliquat en 2025.....	12
• Résultats des Reliquats Entrée Hiver (REH) 2025.....	13
3. Lancement d'une étude sur les filières BNI et Bois-énergie	14
4. Instruction et suivi d'aides agricoles.....	16
• Les MAEC.....	16
• Le PSE BIO lancé en 2024	16
• Acquisition de matériel	17
5. Lancement d'une étude de préfiguration pour des PSE à l'attention des conventionnels.....	17
6. Relance de la dynamique autour de l'agriculture biologique.....	17
7. Dynamique de co-construction des tableaux de bord NITRATES ET PHYTOS.....	18
• Principe du tableau de bord	18
• Intérêt du tableau de bord pour les acteurs	18
• Réunions de travail.....	18
• Contenu des tableaux de bord	18
8. Accompagnement du SIAEVE pour sa nouvelle stratégie de protection de la ressource	21
9. Temps d'informations et de sensibilisation des agriculteurs	21
• Matinée avec Gatichanvre	21

•	Matinée avec Agrochanvre	21
10.	Mise en place d'une Newsletter.....	22
•	Newsletter de mars 2025	22
•	Newsletter de juin 2025	22
•	Newsletter d'octobre 2025	22
11.	Formations, montée en compétences	23
•	Formation sur le dispositif d'aides PSE	23
•	Formation Agro bio 35 sur le désherbage mécanique	23
•	Formation « Piloter une AAC selon une logique de résultat pour la qualité de l'eau (enjeu nitrate) » de l'INRAE-OFB	23
•	Formation « Initiation au logiciel QGIS » CNFPT	23
•	Collectif des animateurs BAC de l'Eure	23
•	Webinaire Phyto Explorer par l'Inrae	23
•	Retour d'expérience avec d'autres agglomérations et animateurs BAC (hors Eure).....	23
•	Visites d'essais et prise d'information sur les filières de cultures de diversification.....	23
○	Visites d'essais chanvre	23
○	Plateforme d'essais Chambre d'Agriculture.....	24
○	Parcelles en lentilles (Lunor)	24
○	Visite usine de la Linière du Ressault (teillage et peignage)	24
○	Tour de plaine couverts d'interculture long et courts (BAC de la Bonneville).....	24
○	Réunion d'information annuelle de l'association lin et chanvre Bio	24
○	Réunion d'échanges avec l'UCDV pour la filière luzerne	24
•	Participation à la journée de travail Ecophyto 2030	24
	Tableau de bord général d'avancement.....	25
	Annexes.....	28

Préambule

Evreux Portes de Normandie (EPN) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure (SIAEVE) sont des collectivités compétentes en eau potable, qui ont la responsabilité d'assurer la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau aux habitants, mais également d'assurer la gestion et la préservation de la ressource en eau.

Ces collectivités sont les maîtres d'ouvrage de leur démarche de protection des captages prioritaires et sensibles de leur territoire de compétence.

La zone d'actions est « le territoire sur lequel les eaux d'infiltration alimentant la nappe sont susceptibles d'être prélevées par les captages », territoire nommé Bassin d'Alimentation de Captage (BAC).

Dans le but de mutualiser et d'optimiser les moyens humains, le SIAEVE a délégué par une convention de partenariat, à EPN l'animation agricole sur le BAC de l'Habit.

Les Bassins d'Alimentation de Captages faisant l'objet d'une animation territoriale pilotée par le service Grand cycle de l'eau d'Evreux Portes de Normandie sont :

BAC de la Queue d'Hirondelle

- BAC de Chenappeville
- BAC de l'Habit

L'enjeu est en premier lieu celui de la santé publique puisqu'aujourd'hui, la ressource en eau potable est dégradée en nitrates avec une tendance à la hausse des valeurs. De plus en plus de molécules de produits phytosanitaires sont également détectées, avec des dépassements de norme ponctuels chaque année.

Précision sur le RPQS

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau précise que « chaque année, un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action est adressé à la personne publique mentionnée à l'article R. 2224-5-2. Ce rapport est annexé au rapport mentionné à l'article L. 2224-5 (*le RPQS*) et présenté dans les conditions prévues aux articles D. 2224-1 à D. 2224-5. »

[Le présent rapport a vocation à être annexé au RPQS d'Evreux Portes de Normandie et du SIAEVE, au titre de l'année 2025.](#)

Enjeux et organisation de l'animation

1. Description du territoire d'intervention de l'animation

L'animation agricole pour la protection de la ressource en eau intervient sur les territoires des trois Bassins d'Alimentation de Captages (BAC), dont deux relèvent directement d'Evreux Portes de Normandie et un du SIAEVE :

- BAC de Chenappeville (EPN)
- BAC de la Queue d'Hirondelle (EPN)
- BAC de l'Habit (SIAEVE)

En effet, il a été convenu d'une convention de partenariat entre EPN et le SIAEVE pour que l'animation agricole pour la protection de la ressource en eau du BAC de l'Habit soit prise en charge par EPN, au sein du service Grand cycle de l'eau. Cette convention est valable pour les années 2025 et 2026.

Les captages prioritaires et sensibles exploitent la nappe de la craie du Neubourg-Iton, identifiée comme stratégique pour l'alimentation future en eau potable du territoire. Cette nappe est :

- puissante mais soumise à une pression quantitative croissante ;
- exposée aux pollutions diffuses agricoles, du fait de sa vulnérabilité naturelle ;
- caractérisée par des temps de transfert longs (10 à 20 ans), ce qui impose d'inscrire les actions dans la durée.

Les captages présentent des enjeux forts de qualité d'eau, en particulier vis-à-vis :

- des nitrates, dont les teneurs atteignent ou dépassent les seuils de vigilance sur plusieurs captages ;
- des pesticides et de leurs métabolites, régulièrement détectés dans les eaux brutes ;
- de certains polluants émergents (perchlorates, PFAS).

Le territoire agricole domine très largement les aires d'alimentation : la SAU représente plus de 60 % des surfaces selon les BAC, avec une prépondérance des systèmes de grandes cultures. Les pratiques agricoles constituent donc un levier central pour agir sur la qualité des eaux brutes.

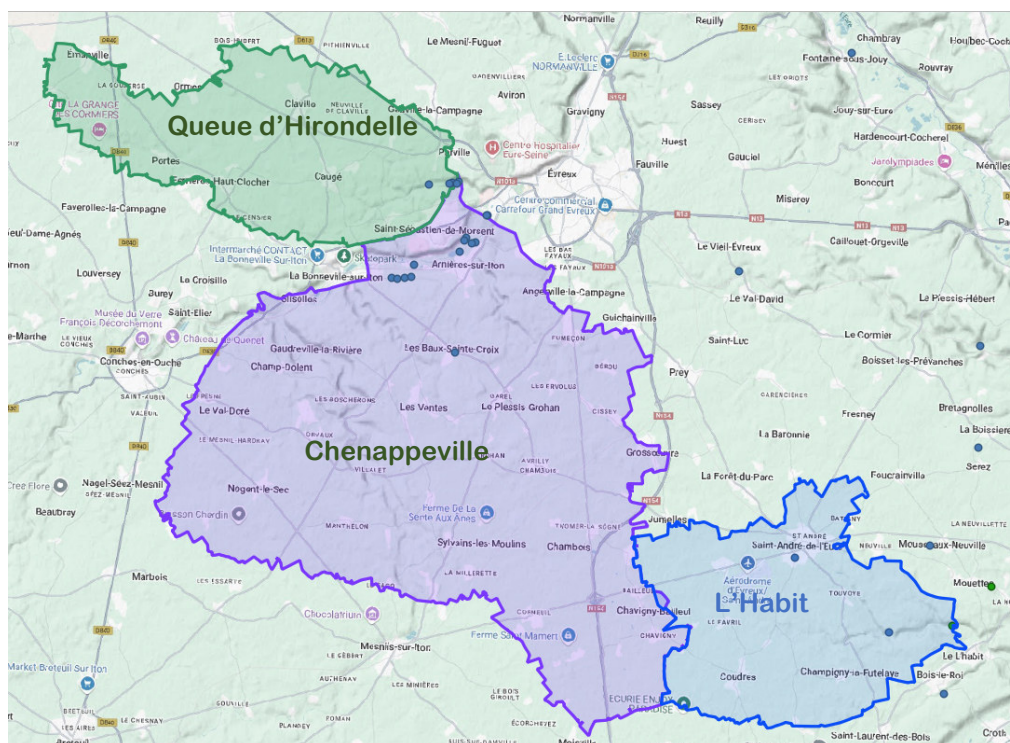


Figure 1 : Carte des Bassins d'Alimentation de Captages.

2. Stratégie pour la protection de la ressource en eau - EPN 2025-2030



La Stratégie eau potable 2025-2030 : Sobriété – Préservation de la ressource en eau – Adaptation au changement climatique

a été délibérée par le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie en date du 24 juin 2025.

« Les activités humaines sont à l'origine de pressions sur la ressource en eau, que ce soit en matière de qualité ou de quantité. Cette stratégie eau potable vise à définir la politique d'Evreux Portes de Normandie en termes de gestion et préservation de la ressource en eau, et de sobriété des prélèvements et de la consommation en eau, dans un contexte de changement climatique.

Elle fixe également les objectifs à atteindre en termes de qualité des captages (principalement en nitrates et en produits phytosanitaires) ; et les objectifs en terme de réduction des prélèvements dans la ressource, pour créer une dynamique de territoire autour des orientations définies.

La stratégie eau potable 2025-2030 décline les actions suivantes :

Mieux s'organiser, optimiser les méthodes et les outils

- Une équipe d'ingénieurs dédiés à la préservation de la ressource
- Des moyens humains dédiés à la recherche de fuite
- Réaliser un suivi analytique renforcé sur les captages les plus importants
- Suivre et évaluer les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection des captages
- Lancer la démarche PGSSE

Recharger le plus possible la nappe d'eau, limiter le ruissellement urbain

Accompagner le changement de pratiques agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captages

- Soutenir et développer l'agriculture biologique
- Planter des haies sur les surfaces agricoles
- Baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale
- Travailler sur la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Déployer des Paiements pour Services Environnementaux sur les BAC
- Mettre en œuvre la stratégie foncière
- Réaliser une étude sur les filières à Bas Niveaux d'Intrants et le Bois énergie
- Améliorer la connaissance des sols par les agriculteurs

Optimiser et moderniser les infrastructures

- Plan d'actions de lutte contre les fuites
- Développer la télérelève
- Moderniser l'Usine de Traitement d'Eau Potable
- Réutiliser les Eaux Usées Traitées

Réduire la consommation : un défi pour tous

- Engager les services et équipements publics dans une démarche Sobriété exemplaire
- Lancer une étude de tarification incitative de l'eau

- Mener une campagne de sensibilisation des abonnés du service public d'eau

La programmation financière de la stratégie est déclinée sur la période 2025-2030. La majorité des actions est finançable par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Cette stratégie eau potable 2025-2030 remplace la stratégie de protection de la ressource en eau précédente (2021-2030), sur la période considérée. »

3. Gouvernance et comitologie

La gouvernance de la mission de Gestion et Préservation de la ressource en eau est assurée par les élus en charge du Grand Cycle de l'eau et/ou de l'Eau potable, et a pour objectif de mettre en œuvre la stratégie pour la protection de la ressource en eau, définie et délibérée par chaque collectivité.



Gouvernance « Gestion et préservation de la ressource en eau »



Version de janvier 2026 - Service Grand cycle de l'eau - Direction du Cycle de l'eau - Evreux Portes de Normandie

Figure 2 : Schéma de la gouvernance mise en place pour la mission de gestion et préservation de la ressource en eau.

Le **comité de pilotage** est l'instance qui assure le rôle principal de suivi de la démarche. Il se réunit pour faire le bilan de l'année passée et définir les missions de l'année suivante. Ce comité permet de réévaluer et modifier si besoin la stratégie.

Différents **comités techniques** sont chargés de mener des travaux sur différentes thématiques (l'agriculture biologique, le foncier, les filières, etc.). Des comités de suivi sont organisés, par exemple, avec l'agence de l'eau pour suivre spécifiquement les subventions en cours ; ou encore des comités de suivi annuel des dispositifs des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Chacun de ces comités permet de traiter en détails afin de ne pas surcharger le comité de pilotage en prise de

décisions. Les synthèses des travaux réalisés par ces comités techniques et de suivi sont présentés en comité de pilotage.

Des **groupes de travail et d'échanges** thématiques destinés exclusivement aux agriculteurs et aux organismes professionnels agricoles permettent de co-construire les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de la stratégie tout en répondant aux besoins des agriculteurs.

Comité de suivi avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Le vendredi 7 mars 2025 à 9h30 à Rouen

Le comité de suivi annuel ou bisannuel avec l'agence de l'eau a pour objectif d'évaluer et suivre la démarche de protection de la ressource en eau vis-à-vis des subventions Agence de l'eau. Pour ce comité, après avoir fait un point sur les conventions financières en cours, à solder et à venir, les premières réflexions sur la stratégie Sobriété et ressource en eau à réaliser durant l'année ont été présentées par EPN. A également été décidé le lancement d'un PSE à l'attention des agriculteurs en grandes cultures des BAC avec pour échéance, les premières candidatures à l'automne 2026.

Comité de pilotage annuel Gestion et Préservation de la ressource EPN/SIAEVE

Le vendredi 28 mars 2025 à 9h30 à EPN

Le comité de pilotage annuel 2025 a réuni l'ensemble des élus, partenaires institutionnels et acteurs agricoles des trois BAC. Cette séance a permis d'installer la nouvelle équipe d'animation, désormais complète, et de rappeler les objectifs de qualité d'eau fixés par les collectivités ainsi que les résultats récents sur les nitrates, les pesticides et les PFAS aux captages. Les membres du COPIL ont également pris connaissance du bilan de l'animation 2024, marqué par un contexte de sous-effectif mais ayant permis la mise en œuvre du PSE Bio et la poursuite du réseau reliquats. La réunion a ensuite détaillé les grandes orientations de la Stratégie Sobriété & Ressource en eau 2025-2030 d'EPN, avant de présenter le programme d'animations 2025, incluant le travail sur les filières BNI, les couverts, les indicateurs agricoles et la structuration du futur PSE conventionnel. Enfin, un atelier participatif a permis de définir collectivement les indicateurs de suivi-évaluation de la démarche, aboutissant à une liste de huit indicateurs prioritaires qui nourriront le tableau de bord présenté au prochain COPIL.

4. Une équipe d'ingénieurs dédiés à la préservation de la ressource

La mission de gestion et préservation de la ressource en eau potable d'Evreux Portes de Normandie est mise en œuvre par le service Grand Cycle de l'Eau, au sein de la direction du Cycle de l'Eau.

Sous la responsabilité du chef de service du Grand cycle de l'eau, les animateurs BAC (ingénieurs) ont chacun en charge l'animation d'un BAC respectif, et sont également chef de projet sur plusieurs thématiques :

- ★ Animateur du BAC de la Queue d'Hirondelle (1 ETP, financement AESN 80%) : Couverts végétaux en intercultures & gestion de l'azote - Qualité de l'eau.
- ★ Animateur du BAC de Chenappeville (1 ETP, financement AESN 80%) : Diversification des cultures - Développement des Filières - Sols & Erosion
- ★ Animateur du BAC de l'Habit (1 ETP*, financement AESN 80%) : Agriculture Biologique - Agroforesterie & Haies

Le chef de service Grand cycle de l'eau est en charge de la stratégie foncière et fait le lien avec la politique alimentaire de la collectivité (Plan Alimentaire de Territoire délibéré en juin 2022).

* A noter : l'animateur du BAC de l'Habit est partagé : 50% du temps est dédié à l'animation du BAC de l'Habit dont le maître d'ouvrage est le SIAEVE ; et à 50% sur des projets transversaux aux 3 BAC, comme l'instruction du PSE BIO. Une convention de partenariat entre EPN et le SIAEVE régit ce partage.

Les animateurs BAC d'EPN et du SIAEVE



Chef du service Grand Cycle de l'Eau
Marion Roussille

mroussille@epn-agglo.fr / 02 32 31 72 20



BAC de Queue d'Hirondelle

Classé « sensible SDAGE »

Superficie totale : 6 813 ha

SAU : 5 211 ha

Nombre d'exploitations : 125

Problématique qualité d'eau : Nitrates & Pesticides



Lara Pourcelot

lpourcelot@epn-agglo.fr
02 32 31 99 06 / 06 26 46 89 01

BAC de Chenappeville

Classé « prioritaire Grenelle »

Superficie totale : 20 913 ha

SAU : 13 891 ha

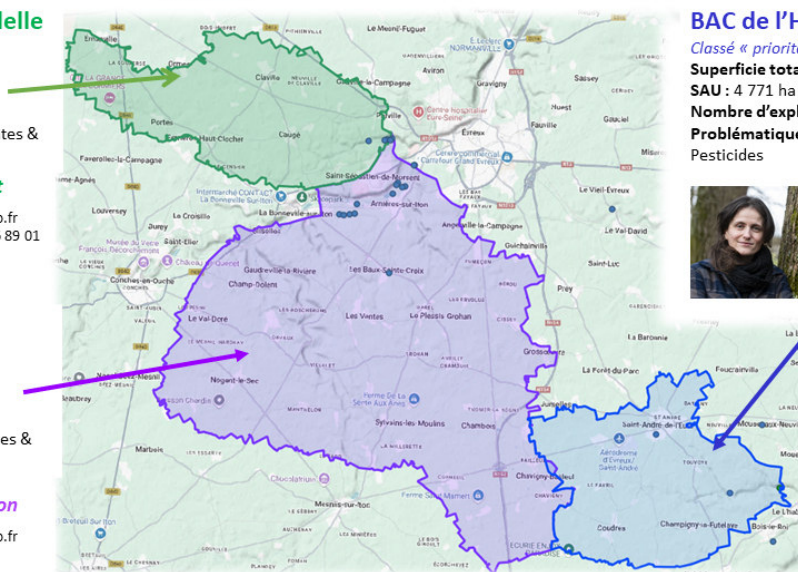
Nombre d'exploitations : 205

Problématique qualité d'eau : Nitrates & Pesticides



Thomas Percheron

tpercheron@epn-agglo.fr
06 73 80 51 22



BAC de l'Habit

Classé « prioritaire Grenelle »

Superficie totale : 6 771 ha

SAU : 4 771 ha

Nombre d'exploitations : 85

Problématique qualité d'eau : Nitrates & Pesticides



Ketherine Cardoso

kcardoso@epn-agglo.fr
02 32 31 99 05 / 06 74 17 74 01

Figure 3 : Coordonnées des animateurs BAC d'EPN et du SIAEVE.

5. Objectifs de l'animation

L'animation agricole menée sur les BAC a pour vocation d'accompagner la transition des systèmes agricoles vers des pratiques plus durables et compatibles avec la préservation de la ressource en eau. Elle s'inscrit pleinement dans les stratégies locales de protection de la ressource des collectivités et dans les exigences de suivi-évaluation définies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui finance les postes d'animateurs.

Les animateurs BAC interviennent de manière complémentaire sur leurs périmètres respectifs avec les missions transversales suivantes pour cette année :

- Sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agronomiques (gestion de l'azote, réduction des produits phytosanitaires, diversification, couverture des sols, agriculture biologique, agroforesterie).
- Coordonner un conseil technique individuel et collectif dans le cadre des dispositifs financés (réseau reliquats, MAEC, PSE Bio, futurs PSE conventionnels), ainsi que pour la construction d'itinéraires techniques compatibles avec les objectifs de qualité d'eau.
- Suivre et analyser les pressions agricoles via la participation au réseau départemental des reliquats azotés, les suivis d'intercultures, de biomasse, et l'analyse des successions culturales, avec production de bilans détaillés et de restitutions aux exploitants.
- Animer des groupes de travail et des ateliers thématiques (azote, phytos, systèmes, sols, filières), dans une logique de co-construction avec les agriculteurs et les partenaires agricoles.
- Piloter ou contribuer à des études et projets structurants, notamment sur les filières Bas Niveaux d'Intrants (BNI), le bois-énergie, la connaissance des sols ou la préfiguration d'un PSE conventionnel.
- Mettre en œuvre le suivi administratif et financier : bilans annuels, construction d'outils de pilotage (tableaux de bord, fiches BAC), gestion des dossiers de subventions.
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau : valorisation des données d'analyses, création de graphiques et supports pédagogiques, contribution à la mise en place d'un outil de bancarisation des données AEP.

Actions mises en œuvre sur les BAC

Les actions présentées dans les pages qui suivent s'appuient directement sur le programme annuel d'animation défini avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du financement des postes d'animateurs et du suivi-évaluation de la démarche.

1. Valorisation des données de qualité d'eau des captages

Reprise des fichiers d'analyses et création de graphiques

Un travail de reprise de l'historique des analyses de qualité d'eau réalisées par les différents producteurs de données a été fait.

L'animatrice a réalisé des graphiques et d'illustrations notamment pour le comité de pilotage annuel, la mise à jour des fiches BAC et la création de fiches par captages (pour les captages de l'agglomération en dehors d'un BAC).

Réflexion interne pour la création d'une application dédiée à l'exploitation des analyses d'eaux

Le service du Grand Cycle de l'Eau souhaite se munir d'un outil informatique facilitant la bancarisation et l'exploitation des données d'analyses d'eaux brutes. Après avoir envisagé le recours à l'outil Aqualit proposé par la société Geomatys, le service a opté pour la création d'un outil en interne avec l'aide de la direction des supports informatiques de l'agglomération.

Les premières réunions de travail avec la direction des supports informatiques se sont tenues au second semestre 2025.

Suite au départ de l'agglomération du technicien en charge du projet, le projet a été mis en pause dans l'attente d'un recrutement. Le projet a repris en février 2026 avec l'arrivée d'une nouvelle technicienne.

Montage d'un marché de suivi analytique renforcé pour 2026

De manière similaire au suivi renforcé mis en place par le département de l'Eure et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (captages de la Queue d'Hirondelle F12.2, Vallée de l'Iton F8.2 et l'Habit), Evreux Portes de Normandie a souhaité monter un marché pour qu'une campagne de prélèvements et d'analyses mensuelles soit réalisée sur les eaux brutes de trois autres captages dont elle a la gestion. Quatre candidats ont répondu à l'appel d'offre, l'entreprise qui a été retenue est le groupement Eurofins Hydrologie Normandie / Eurofins Hydrologie Est. La campagne de prélèvement et d'analyses a débuté en janvier 2026 pour une durée d'un an.

897 paramètres sont analysés pour chaque prélèvements, les analyses portent sur la physico-chimie classique, les PFAS, et plusieurs familles de micropolluants divers, y compris des produits phytosanitaires, certains de leurs métabolites et des produits pharmaceutiques.

Les captages concernés sont :

- Chenappeville F.5.6 à Arnières-sur-Iton (code BSS 01505X0006/F - BSS000LDBZ) – captage dont le volume d'eau prélevé est le plus important de l'agglomération
- Coteaux de l'Iton F.14 à Arnières-sur-Iton (code BSS 01498X0061/F14 - BSS000LBXB) – captage le plus fortement impacté par les pollutions diffuses pesticides sur le BAC de Chenappeville
- La Neuville des Vaux au Plessis-Hebert (code BSS 01508X0132/F - BSS000LDTH)

2. Réseau Reliquats avec l'observatoire départemental des BAC

Depuis 2014, le département de l'Eure pilote un observatoire départemental des BAC qui a pour objectif de sensibiliser les agriculteurs au risque de lessivage hivernal, de mieux connaître la dynamique du territoire et les conséquences de l'évolution des pratiques sur les nitrates des parcelles agricoles.

Cet observatoire départemental des BAC est mené en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Eure, il a pour objectifs :

- De suivre dans le temps les effets des programmes d'actions des bassins d'alimentation de captages (BAC) sur la qualité de l'eau potable.
- D'évaluer l'évolution de la qualité des eaux brutes des captages notamment vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires.
- D'évaluer les quantités de nitrates entraînées dans la lame drainante durant l'hiver (période de recharge des nappes phréatiques).
- D'évaluer la dynamique de l'azote et pour identifier les successions à risque de lessivage.
- D'acquérir des références sur des parcelles représentatives des BAC de l'Eure.
- D'acquérir des références sur l'absorption de l'azote par les intercultures et les colzas en place avant l'hiver

Deux types de mesures sont réalisés :

- a) Un Reliquat Entrée d'Hiver (REH) en novembre
- b) Un Reliquat Sortie d'Hiver (RSH) en fin janvier / début février



Figure 4 : Quadra lors d'une pesée de colza et réalisation du reliquat entrée-hiver

✚ **Représentativité du réseau reliquat en 2025**

BAC	Chenappeville		Queue d'Hirondelle		Habit	
Année	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Nombre d'exploitations engagés	9	25	16	24	8	25
- En % de SAU du BAC	8%	18%	24%	36%	16%	39%
Nombre de parcelles engagées	30	71	58	73	29	81
- En % de SAU du BAC	14%	6%	14%	15%	5%	16%

Figure 5 : Tableau récapitulatif de l'engagement des exploitations des BAC dans le réseau reliquat.

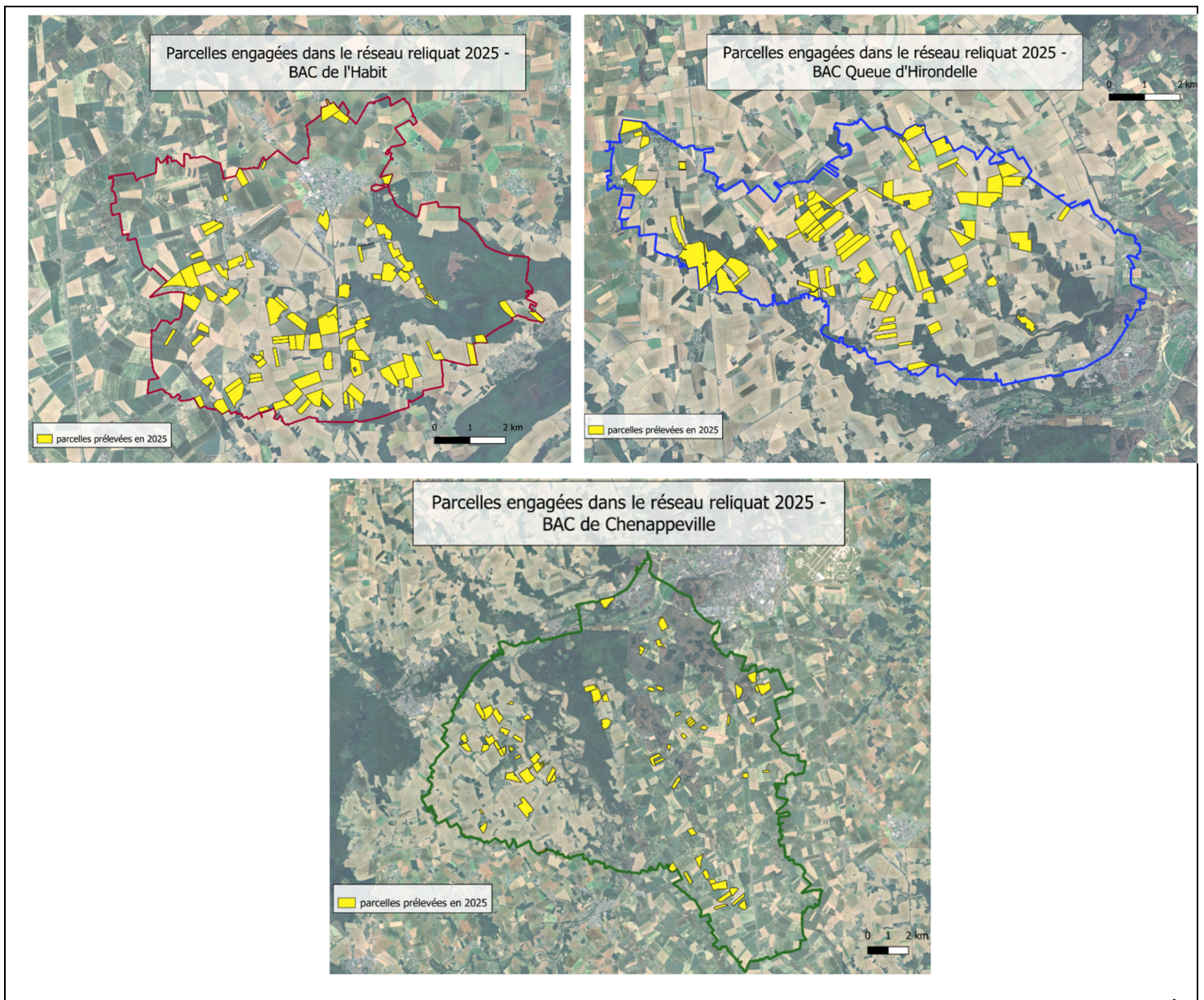


Figure 6 : Répartition des parcelles prélevées en 2025 dans le cadre du réseau reliquat

Avec l'arrivée des nouveaux animateurs, entre fin 2024 et début 2026, le nombre de parcelles prélevées et parallèlement d'exploitations engagées a augmenté sur tous les BAC (retour à un niveau similaire à 2023).

Concernant la répartition des parcelles prélevées, certains secteurs des BAC sont moins bien représentés du fait des difficultés à trouver des agriculteurs souhaitant participer au dispositif (par exemple secteur de Saint-André pour l'Habit, Sud-Est de la Queue d'Hirondelle).

🚩 Résultats des Reliquats Entrée Hiver (REH) 2025

Succession (culture n/culture n-1)	Objectif (uN/ha)	Chenappeville	Queue d'Hirondelle	Habit
Toutes successions confondues	50	82	92	91
Colza/céréales	30	44	55	63
Culture de printemps/céréales	30	80	91	93
Céréales/colza	60	78	87	80
Céréales/céréales	60	100	105	91
Céréales/lin	80	178	138	170

Figure 7 : Tableau récapitulatif des objectifs et des REH moyens 2025 sur les BAC.

▲ En plus foncé, le REH moyen par BAC de la catégorie est supérieur à plus de 2 fois la valeur de l'objectif de la catégorie.

Succession (culture n/culture n-1)	Objectif (uN/ha)	Chenappeville	Queue d'Hirondelle	Habit
Toutes successions confondues	50	4%	11%	5%
Colza/céréales	30	0%	0%	0%
Culture de printemps/céréales	30	0%	0%	14%
Céréales/colza	60	0%	6%	13%
Céréales/céréales	60	25%	0%	12%
Céréales/lin	80	0%	8%	0%

Figure 8 : Tableau récapitulatif des surfaces en 2025 atteignant l'objectif de REH sur les BAC.

Les objectifs (global et par succession) ont été mis à jour en 2025 suite à la modélisation du REH de territoire objectif par BAC (concentration d'azote sous racinaire objectif et modélisation de la fraction d'azote lessivée) effectuée lors de la création du tableau de bord nitrates. L'objectif global à 50 uN/ha (unités d'azote par hectare) correspond au seuil où l'eau lessivée en dessous du sol des BAC est à une concentration en nitrates de 40 mg/L, soit le seuil fixé par la collectivité pour l'eau brute de ses captages. Par mesure de simplification ce seuil a été arrondi à 50 uN/ha pour les trois BAC (le seuil diffère légèrement selon le contexte pédo-climatique et l'occupation des sols des BAC). Cet objectif a ensuite été décliné pour les succession majoritaires (successions avec le plus de surfaces sur les BAC) suivant les performances de chaque succession pour atteindre un niveau de REH faible.

Les objectifs ne sont tenus pour aucun des REH moyen par BAC que ce soit par succession ou au global. La succession cultures de printemps précédée d'une céréale (soit les parcelles bénéficiant d'un couvert à l'automne) présente un REH moyen par BAC 2 à 3 fois supérieur à l'objectif.

La succession céréale précédé d'un lin montre un REH moyen par BAC 1,7 à 2 fois supérieur à l'objectif. Malgré le peu de précipitations à l'été et l'automne, la minéralisation a tout de même été importante sur la période.

En étudiant le détail par parcelles, une minorité de parcelles atteint les objectifs par succession. Aucune des parcelles implantées en colza avec une précédente céréale n'atteignent l'objectif de 30 uN/ha. Les successions céréales suivies d'une céréale et les céréales implantées à la suite d'un colza sont celles où le plus de parcelles atteignent leur objectif respectif.

Les résultats s'expliquent en partie par les conditions climatiques de l'été et de l'automne.

Les précipitations ont été significativement plus faibles que les médianes saisonnières, lorsque le cumul des températures a été légèrement supérieur aux médianes saisonnières. Ces conditions climatiques ont résulté dans un assèchement important des sols, ce qui a rendu plus difficile l'implantation des couverts et des cultures d'automne (d'où de forts REH pour les catégories implantation de colza et cultures de printemps).

3. Lancement d'une étude sur les filières BNI et Bois-énergie

Evreux Portes de Normandie, en partenariat avec plusieurs collectivités (CCPC, SNA, SEPASE, SIAEVE), a lancé une étude pour explorer les potentialités de développement de filières agricoles BNI et bois-énergie. L'intérêt est aussi porté sur la valorisation des haies, qui jouent un rôle agronomique, écologique et économique intéressant.

Les cultures dites à Bas Niveaux d'Intrants (BNI) – peu consommatrices d'azote et de produits phytosanitaires – restent encore peu développées sur les territoires des Bassins d'Alimentation de Captages. Ces cultures, pourtant prometteuses, offrent une double opportunité : préserver la ressource en eau tout en diversifiant les systèmes agricoles.

Objectifs de l'étude :

- ✓ Identifier les cultures BNI et bois-énergie adaptées au territoire
- ✓ Evaluer leur faisabilité agronomique, économique et environnementale
- ✓ Structurer des débouchés locaux et viables pour les agriculteurs
- ✓ Construire une feuille de route opérationnelle avec les acteurs du territoire
- ✓ Lancement septembre 2025 – Finalisation du plan d'actions pour fin 2026

Calendrier :

- ✓ Lancement septembre 2025 – Finalisation du plan d'actions pour fin 2026
- ✓ L'étude associe les collectivités locales, la Chambre d'Agriculture de Normandie, les coopératives, les conseillers agricoles, ainsi que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la DDTM et le Département de l'Eure.

Les cultures étudiées lors de la phase 1 sont élargies à 37 cultures lors de la phase 1 même si la notion de BNI n'est pas forcément stricte. Les filières explorées sont issues du retour des professionnels agricoles et des agriculteurs des territoires.

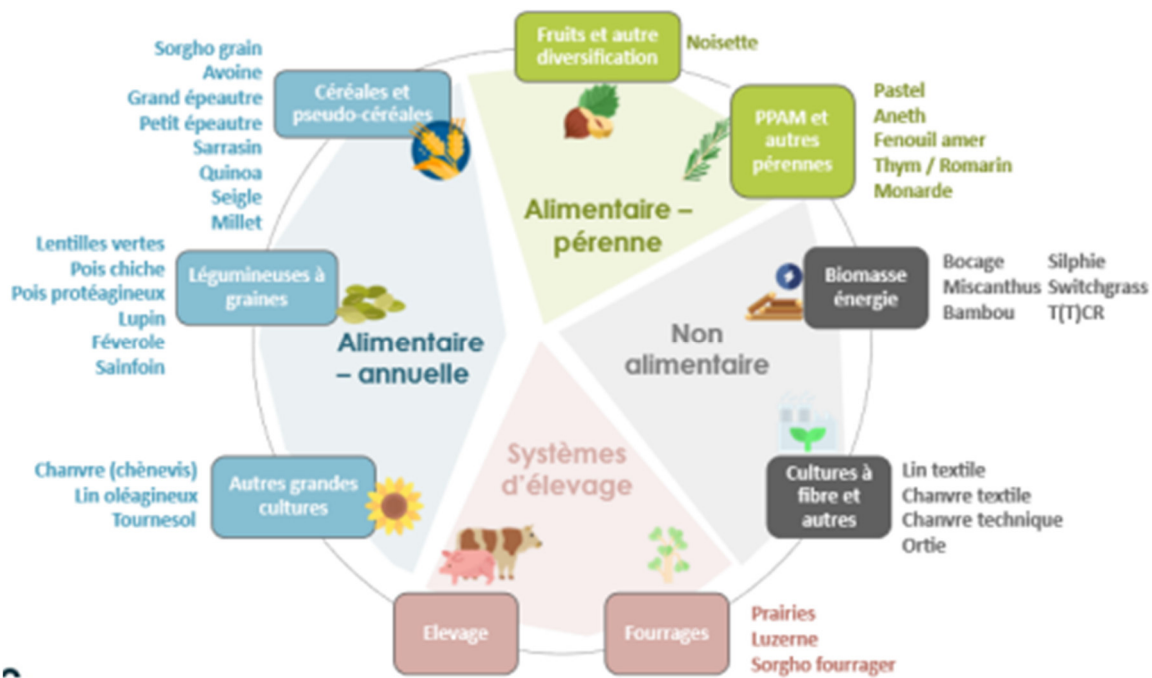


Figure 9 - Présentation des cultures identifiées en phase 1 (CERESCO – Rapport de phase 1)

Les cultures explorées sont notées par une analyse multicritères en fonction de :

- ✓ L'intérêt pour la ressource en eau
- ✓ La faisabilité technique
- ✓ L'attractivité économique
- ✓ Les perspectives de développement local
- ✓ Le retour des agriculteurs

Les résultats ont été présentés en COPIL afin de sélectionner les 8 cultures à approfondir lors de la phase 2. Ces 8 filières présentées ci-dessous donneront lieu à 30 entretiens lors de la phase 2 lors desquels les acteurs des filières seront sollicités afin de faire émerger des filières de façon durable.

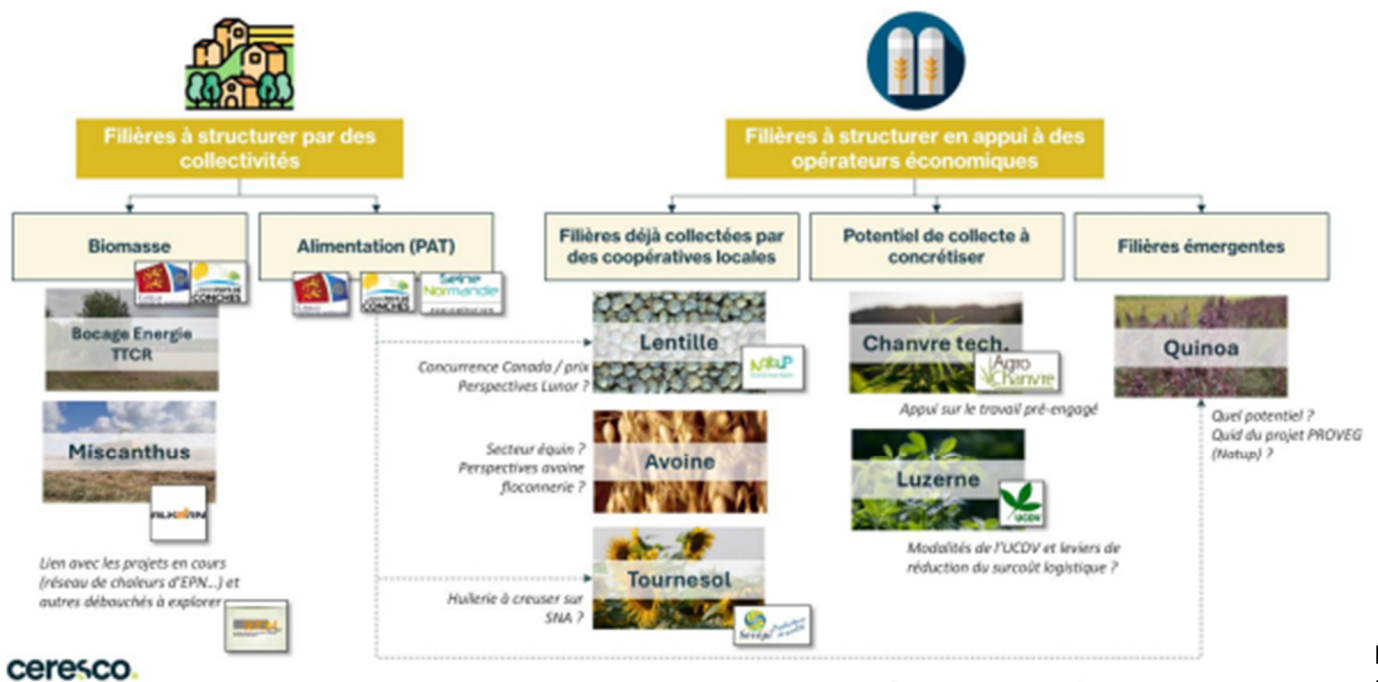


Figure 10 - Présentation des 8 cultures à approfondir en phase 2 (CERESCO – Rapport de phase 1)

4. Instruction et suivi d'aides agricoles

Les MAEC

Les MAEC permettent aux agriculteurs de s'engager dans des pratiques plus durables en contrepartie d'une compensation financière.

En 2025, 7 exploitations étaient déjà engagées dans le dispositif MAEC 2023-2027. Un nouvel exploitant s'est engagé en mai 2025 pour une MAEC – PHY6.

La répartition des MAEC concerne 4 exploitations pour le BAC de Chenappeville et 4 exploitations pour le BAC de l'Habit.

En 2025, un total de 119 428,74€ ont été versés aux exploitations du BAC de Chenappeville et 141 518,46 € ont été versés aux exploitations du BAC de l'Habit.

Conformément au contrat qui lie les agriculteurs à l'opérateur, les agriculteurs ont participé à une animation sur les sols et les couverts végétaux. A l'aide du mini-profil 3D ainsi que le test-bêche, la méthode VESS a été présentée aux exploitants en observant un sol cultivé en Bio et un autre en ACS. La méthode MERCI a été présentée avec des pesées réalisées dans les parcelles permettant ainsi de voir des différences selon le mode de conduite et l'azote qui a été absorbé.



Figure 11 : Observation des sols dans un champ.

Le PSE BIO lancé en 2024

Le PSE BIO est un dispositif qui rémunère les services écosystémiques rendus par les exploitations en agriculture biologique qui ont, au moins, une de leurs parcelles agricoles situées sur les BAC de Chenappeville, Queue d'Hirondelle et de l'Habit. Financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), il vise à encourager des pratiques favorables à la protection de l'eau et de la biodiversité, au-delà des exigences réglementaires. Ce programme renforce la volonté des collectivités locales de soutenir une agriculture durable tout en accompagnant concrètement les agriculteurs bio du territoire.

La composition (%) de la rémunération pour les services environnementaux repose sur deux indicateurs :

1. L'absence de produits phytosanitaires, garantie par la certification bio (90%)
2. La couverture efficace des sols en hiver, afin de limiter le lessivage des nitrates (10%)

Les agriculteurs s'engagent pour cinq ans, participent à une formation obligatoire et bénéficient d'un suivi technique et scientifique (mesures de reliquats azotés, biomasse des couverts...).

Dans cette première année du PSE Bio, cinq agriculteurs des BAC de Chenappeville et de l'Habit ont contractualisé et vont percevoir 132 793 € sur 5 ans, soit une moyenne de 143 €/ha.

Conformément aux modalités prévues pour ce dispositif, un contrôle a été effectué par un organisme externe, sous forme de prestation, sur l'une des exploitations afin de vérifier le respect et la conformité du cahier des charges contractualisé, pour un montant de 1 374 €.

Chaque agriculteur signataire du dispositif PSE Bio bénéficie également d'un accompagnement technique assuré, tout au long du dispositif, par le conseiller de son choix. À travers l'amélioration des pratiques, l'objectif est de co-construire avec l'exploitant un itinéraire technique permettant d'atteindre un meilleur compromis entre performance agronomique et protection de la ressource en eau. Pour cette première année, trois conseillers techniques, sélectionnés en tant que prestataires, ont été retenus pour accompagner les cinq agriculteurs, pour un montant total de 11 590 €.

Acquisition de matériel

Dans le cadre du 12^{ème} programme Eau, Climat et Biodiversité 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- Rédaction du dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un équipement de désherbage mécanique (déchaumeur-scalpeur) pour un exploitant agricole en AB (Bac de l'Habit et de Chenappeville). SAU : 149,68 ha dont 117,94 ha (78%) dans les AAC.
- Rédaction du dossier de subvention pour l'acquisition d'un vibroculteur scalpeur avec semoir pour une exploitation agricole en AB de 115,42 ha présente sur le BAC de Chenappeville (19,77 ha, soit 17% de l'exploitation) ainsi que sur le BAC de Coulonges (44,16 ha, soit 38% de l'exploitation).

5. Lancement d'une étude de préfiguration pour des PSE à l'attention des conventionnels

Un Paiement pour Services Environnementaux est une rémunération versée à un agriculteur en échange de pratiques agricoles qui bénéficient à l'environnement : réduction des intrants, maintien de la biodiversité, préservation des sols, amélioration de la qualité de l'eau... Contrairement aux aides classiques qui compensent un handicap ou un surcoût, le PSE valorise le service rendu à l'écosystème.

Une étude de préfiguration a démarré en septembre, afin de définir les indicateurs de performances environnementales, ainsi que les montants de rémunération justes et incitatifs.

Ce dispositif PSE s'adressera aux exploitants des BAC de Chenappeville, L'Habit et Queue d'Hirondelle (en grande culture, hors AB qui a un PSE BIO dédié) ; avec pour objectif une ouverture des candidatures à l'été 2026.

Les conseillers agricoles du territoire ainsi que les référents Chambre d'Agriculture désignés par BAC seront associés aux réunions de travail. Tout l'enjeu sera de concevoir un dispositif avec des niveaux d'indicateurs suffisamment ambitieux pour avoir un réel bienfait sur la qualité de la ressource, tout en évaluant le plus justement possible la valeur du paiement correspondant : un consensus à la fois technique et économique, nécessitant du dialogue territorial.

6. Relance de la dynamique autour de l'agriculture biologique

Le 15 décembre, un COTECH dédié à l'agriculture biologique a rassemblé à EPN l'ensemble des acteurs du secteur afin d'identifier des actions prioritaires et de poser les bases d'une stratégie territoriale adaptée et résiliente face aux aléas économiques et climatiques.

Les échanges ont mis en évidence les difficultés persistantes de la filière : des débouchés encore fragiles, des déséquilibres structurels et une légère amélioration des prix qui ne suffit pas à stabiliser le secteur. La surproduction reste importante, avec des stocks toujours supérieurs aux capacités d'écoulement, ce qui conduit les coopératives à recommander de ne pas augmenter les volumes.

Dans ce contexte, les contrats courts privilégiés par les opérateurs accentuent l'incertitude pour les agriculteurs et freinent le développement de l'AB. Des besoins techniques ont été identifiés (tri, séparation qualitative, valorisation différenciée) pour mieux gérer les surplus et préserver la qualité des lots.

Un consensus a émergé sur le rôle potentiel de la collectivité : la mise en place d'un dispositif de sécurisation économique, garantissant une rémunération minimale en cas de crise, pourrait soutenir le maintien des surfaces en bio, notamment dans les zones sensibles pour la ressource en eau.

7. Dynamique de co-construction des tableaux de bord NITRATES ET PHYTOS

Principe du tableau de bord

Le point de départ des tableaux de bord correspond aux objectifs, fixés par la collectivité, en matière de qualité des eaux brutes de ces captages pour les nitrates et pesticides. Ces objectifs sont inscrits dans la stratégie de sobriété, de gestion et préservation de la ressource en eau potable 2025-2030, délibérée en juin 2025.

Soit, pour chaque captage, être inférieur à 80% de la norme sur les Eaux Destinés à la Consommation Humaine (EDCH) :

- Pour les nitrates : < 40 mg/l.
- Pour les produits phytosanitaires : < 0,08 µg/l par pesticide & < 0,4 µg/l pour la somme des pesticides.

Intérêt du tableau de bord pour les acteurs

Pour l'agriculteur, le tableau de bord permet de comprendre son impact sur la qualité de l'eau en situant ses pratiques à l'échelle du territoire.

L'animation utilise le tableau de bord pour piloter le territoire et rendre compte à l'Agence de l'Eau et aux services de l'Etat.

Enfin, le tableau permet aux élus et au COPIL de prendre des décisions basées sur des actions à mettre en place pour anticiper un traitement de l'eau.

Réunions de travail

Le processus de construction des tableaux de bord a fait l'objet de 4 réunions de travail, associant agriculteurs des BAC, conseillers agricoles et les animateurs.

- 18 novembre 2025 – Cotech azote n°1
- 4 décembre 2025 – Cotech phyto n°1
- 13 janvier 2026 – Cotech azote n°2
- 20 janvier 2026 – Cotech phyto n°2

Contenu des tableaux de bord

Les deux tableaux de bord sont structurés de manière similaire. Ils sont composés de 4 blocs :



Bloc 1 - Contexte	
Le contexte annuel présente à la fois des indicateurs de qualité d'eau, des indicateurs de robustesse du tableau de bord et des indicateurs climatiques.	
Azote	
Concentration de nitrates aux captages	Permet d'avoir l'indicateur de qualité d'eau

Concentration sous racinaire des terres arables REH de territoire	Par la méthode de Burns, ces indicateurs permettent de suivre la trajectoire des nitrates à l'échelle du territoire
Poids des exploitations suivies Nombre de reliquats réalisé	Le tableau est alimenté par les informations des agriculteurs volontaires rencontrés par les animateurs. La robustesse du tableau de bord est tributaire de ces indicateurs
Précipitations estivales / hivernales Somme des degrés jours	Les indicateurs climatiques caractérisent l'année culturale et peuvent expliquer les résultats obtenus
Phyto	
Dépassement de 80% de la norme sur toutes molécules, les molécules autorisées, la somme des molécules pertinentes Dépassement du seuil à 0,9µg/L pour les molécules non pertinentes	Permet d'avoir l'indicateur de qualité d'eau
Poids des exploitations suivies	
Nombre de molécules qui dépassent l'alerte	

Bloc 2 - Pression

La pression exercée sur la ressource eau est définie par les REH de succession pour l'azote et par l'IFT et la QSA pour le volet phytosanitaire

Azote

REH moyen par succession : <ul style="list-style-type: none"> - Céréales/céréales - Céréales/colza - Colza/céréales - Culture de printemps/céréales - Céréales/lin 	Les successions de cultures sont les plus représentatives des BAC. Les objectifs par successions sont spécifiques à chaque BAC et ont été calculés à partir du reliquat du territoire pour atteindre l'objectif de qualité d'eau au captage
Phyto	
QSA moyenne sur les 5 ans à l'échelle des 3 BAC	Cet indicateur sera calculé sur la base de la BNVD à l'échelle des 3 BAC
IFT H : moyen, blé, colza IFT HH moyen	Les IFT sont calculés à partir des exploitations rencontrées par l'animation

Bloc 3 – Leviers agricoles

Les leviers agricoles sont issus à la fois de la bibliographie notamment des bonnes pratiques agricoles d'Arvalis mais également de la concertation avec les membres du comité technique

Azote

Proportion des exploitations ayant au moins une ICC Part moyenne des ICC sur les exploitations	Les bornes associées à ces indicateurs ont été discutées lors des réunions pour aboutir à des bornes réalistes et adaptées au territoire
Moyenne de la durée des repousses de colza Date d'implantation moyenne du colza	
Part moyenne de la SAU couverte en ICL	

Proportion des exploitations dont la présence d'ICL est en moyenne >90 jours	
Part moyenne des surfaces en BNI	
Fertilisation minérale moyenne de l'exploitation	
Phyto	
Part des cultures de printemps/culture d'hiver	Ces indicateurs seront calculés à partir du RPG chaque année
Part des surfaces tampons (PPH/JAC)	
Part de la SAU en AB	
Part de la SAU en BNI	
Proportion des exploitations ayant recours au désherbage mécanique (binage colza et culture de printemps)	Ces indicateurs seront calculés avec les données recueillies auprès des exploitants rencontrés
Proportion des exploitations dont les céréales sont semées après le 25/10	

Bloc 4 – Animation	
Commun aux deux tableaux de bord	
Nombre d'animation réalisée % de participation aux animations	Il n'y a pas d'objectif d'animation chiffré mais les animations réalisées dans le cadre des PSE, des MAEC, etc. seront ajoutées aux tableaux de bord
Phyto	
Réalisation d'un annuaire de prestataires / ETA	-

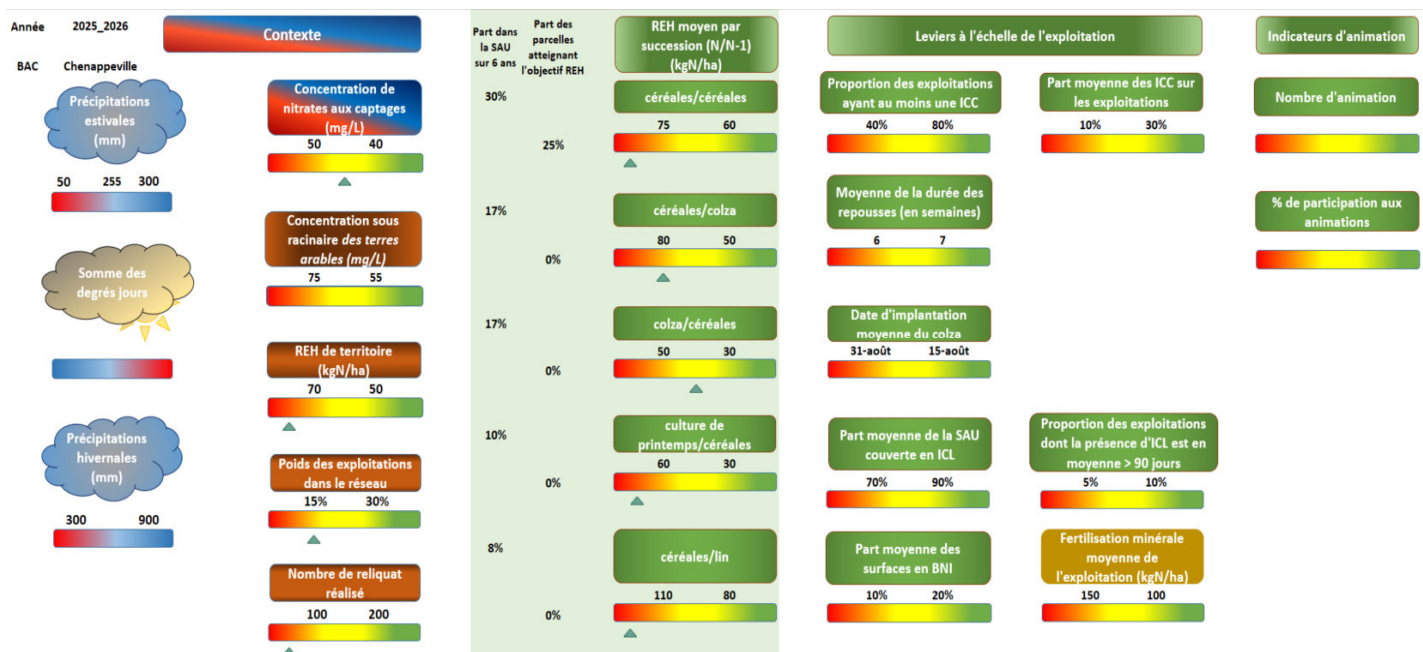


Figure 12 - Tableau de bord AZOTE du BAC de Chenappeville

8. Accompagnement du SIAEVE pour sa nouvelle stratégie de protection de la ressource

L'animatrice du BAC de l'Habit a contribué à l'élaboration de la nouvelle stratégie de protection de la ressource en eau en apportant un appui technique au bureau d'études missionné, BFIE. Elle a fourni les informations nécessaires relatives à la qualité de l'eau du BAC et a participé aux différentes réunions dédiées à ce sujet.

9. Temps d'informations et de sensibilisation des agriculteurs

Matinée avec Gatichanvre

Le 12 juin, à Chavigny-Bailleul s'est tenue une matinée d'information par la société Gatichanvre sur la culture du chanvre et ses intérêts agronomiques et économiques. Zéro pesticide, réduit l'enherbement, peu d'intervention entre le semis et la récolte, bonne tête de rotation, marge brute intéressante ; c'est une culture qui multiplie les qualités.

La société Gatichanvre cherche des exploitants prêts à cultiver du chanvre, pour développer sa filière d'huile végétale à Prunay sur Essonne. Lors de cette réunion, 17 agriculteurs étaient présents.



Figure 13 : Réunion aux agriculteurs sur la chanvre, le 12 juin 2025.

Matinée avec Agrochanvre

Une seconde réunion sur le chanvre s'est tenue à Chavigny-Bailleul le 9 décembre avec l'intervention de la société Agrochanvre. Cette réunion a été l'occasion d'échanger autour de la structuration d'une filière chanvre locale et pérenne. 14 agriculteurs étaient présents lors de la réunion.



Figure 14 : Réunion aux agriculteurs le 9 décembre 2025.

La suite donnée sera en lien avec l'étude BNI et le montage d'une filière pour la récolte 2026 et les années suivantes.

10. Mise en place d'une Newsletter

Dans l'objectif d'assurer une communication régulière auprès des exploitants agricoles et des partenaires, une newsletter a été créée à l'aide de l'outil Metaventus. Cet outil permet l'envoi d'e-mails et de SMS à différents listings, tout en limitant le risque que ces messages soient considérés comme des courriers indésirables.

Newsletter de mars 2025



Contenu :

- Une nouvelle équipe d'animateurs pour de nouveaux projets de protection de la ressource en eau
- Un partenariat renforcé entre le SIAEVE et EPN
- Un dispositif de paiements pour Services Environnementaux (PSE) au service de l'Agriculture Biologique
- Un programme d'animations en construction

Envoi à 585 destinataires :

- Taux de délivrabilité (destinataires qui ont reçu le message) : 96,9%
- Ouverture (destinataires qui ont lu le message) : 43 %
- Clic (destinataires qui ont cliqué) : 5,8%
- Désinscription : 0

Newsletter de juin 2025



Contenu :

- Lancement de la campagne de reliquats azotés 2025-2026
- Appel à candidatures : Paiements pour Services Environnementaux BIO
- Qualité de la ressource en eau : quelles évolutions sur les captages prioritaires ?
- Le chanvre, un atout agronomique et environnemental

Envoi à 586 destinataires :

- Taux de délivrabilité (destinataires qui ont reçu le message) : 97,3%
- Ouverture (destinataires qui ont lu le message) : 33,9 %
- Clic (destinataires qui ont cliqué) : 3,5 %
- Désinscription : 0

Newsletter d'octobre 2025



Contenu :

- Une nouvelle stratégie Sobriété en eau & Protection de la ressource 2025-2030
- Les cultures à Bas Niveaux d'Intrants : Pour une agriculture durable et une eau préservée
- Vers une rémunération des pratiques agricoles vertueuses : lancement d'une étude PSE sur les BAC

Envoi à 587 destinataires :

- Taux de délivrabilité (destinataires qui ont reçu le message) : 95,9 %
- Ouverture (destinataires qui ont lu le message) : 30,2 %
- Clic (destinataires qui ont cliqué) : 0,7 %
- Désinscription : 1

11. Formations, montée en compétences

Formation sur le dispositif d'aides PSE

L'équipe du Grand cycle de l'eau (trois animateurs et cheffe de service) a suivi une formation de deux jours portant sur le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), assurée par Sara Hernandez Consulting.

Formation Agro bio 35 sur le désherbage mécanique

Les 3 animateurs ont participé à cette formation, découpée en 6 heures de e-learning (vidéos techniques, présentation du matériel, réglages et coûts associés), puis une journée de terrain chez des agriculteurs en AB pour échanger de leurs choix techniques et retours d'expérience.

Formation « Piloter une AAC selon une logique de résultat pour la qualité de l'eau (enjeu nitrate) » de l'INRAE-OFB

L'animatrice de la Queue d'Hirondelle a participé à une formation dispensée par l'INRAE et l'OFB dans le cadre du centre de ressources captage (Claudine Ferrané). La formation intitulée « Piloter une AAC selon une logique de résultat pour la qualité de l'eau (enjeu nitrate) » durait 2 jours (2 demies journées et 1 jour complète) sur notamment la démarche de gestion dynamique, la construction d'un programme d'action via un tableau de bord et la méthode de calcul du reliquat début drainage.

Cette formation a également été l'occasion d'échanger avec des animateurs provenant d'autres régions de France.

Formation « Initiation au logiciel QGIS » CNFPT

L'animatrice du BAC de l'Habit a suivi une formation d'initiation de 30 heures au logiciel de système d'information géographique QGIS, dispensée par le CNFPT. Cette formation lui a permis une mise à niveau, pour gagner en autonomie dans la réalisation des besoins cartographiques liés à ses missions.

Collectif des animateurs BAC de l'Eure

L'équipe a participé à une dizaine de journées et de temps d'échange avec le collectif d'animateurs BAC de l'Eure. Les thématiques abordées regroupaient le réseau départemental de reliquats azotés, la description de systèmes nitrates/phytosanitaires, la fertilisation dynamique, les couverts, les tableaux de bord, la qualité des eaux souterraines et l'évolution de la directive nitrates.

Webinaire Phyto Explorer par l'Inrae

L'outil Phyto Explorer est développé par l'Inrae au sein de l'UMR SADAPT, il repose sur l'utilisation de la BNVD et de l'occupation du sol. L'outil permet notamment de suivre l'évolution des achats de produits phytosanitaires par culture depuis 2015. Les données issues de Phyto Explorer ont été présentées aux agriculteurs lors des Cotech pour l'élaboration des tableaux de bord azote et phyto.

Retour d'expérience avec d'autres agglomérations et animateurs BAC (hors Eure)

Des échanges ont été menés avec plusieurs structures hors département : Epernay Agglomération, le SDEA (Alsace-Moselle) et Chartres Métropole. Ces discussions ont porté notamment sur la mise en place d'études sur les cultures BNI et sur le lancement de dispositifs PSE.

Visites d'essais et prise d'information sur les filières de cultures de diversification

○ **Visites d'essais chanvre**

Le 25 juin 2026, une visite de parcelle a été organisée par le SERPN sur le BAC du Tremblay Omonville et animé par le CIVAM. C'était l'occasion de voir l'essai de différentes modalités pour la culture du chanvre textile (variétés, densité de semis, fertilisation, etc.).



Figure 15: Culture du chanvre

- **Plateforme d'essais Chambre d'Agriculture**

Le 5 juin 2026, la plateforme d'essais Sud de la Chambre d'Agriculture a réalisé une journée pour présenter les résultats d'essais sur les variétés d'orge, de blé, la fertilisation du blé, le désherbage du blé, le lin d'hiver et le pois.

- **Parcelles en lentilles (Lunor)**

Une rencontre a eu lieu avec Lucie Fouray référente technique chez Lunor, en commun avec les animateurs du SEPASE et de la CCPC. Cela a été l'occasion de passer en revue la culture, l'itinéraire technique et les spécificités de la culture.

- **Visite usine de la Linière du Ressault (teillage et peignage)**
- **Tour de plaine couverts d'interculture long et courts (BAC de la Bonneville)**
- **Réunion d'information annuelle de l'association lin et chanvre Bio**
- **Réunion d'échanges avec l'UCDV pour la filière luzerne**

- 🚩 **Participation à la journée de travail Ecophyto 2030**

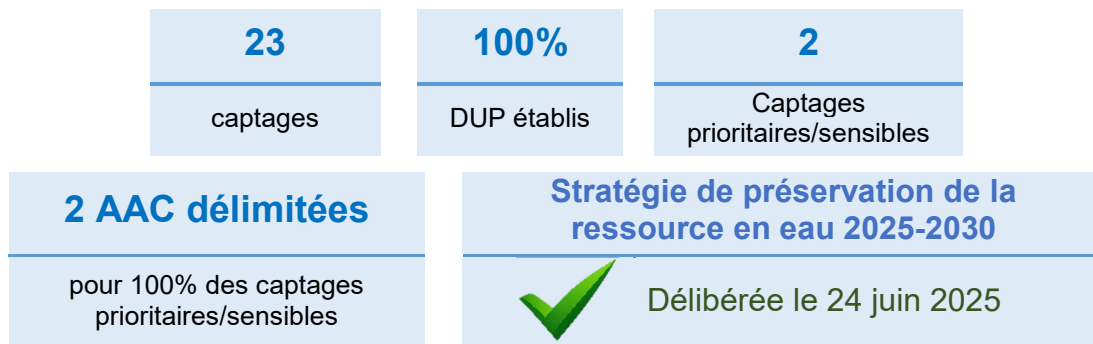
Journée organisée par la DRAAF de Normandie, le 16 octobre 2025 dans le but d'effectuer un état des lieux en vue du prochain plan Ecophyto.

Tableau de bord général d'avancement

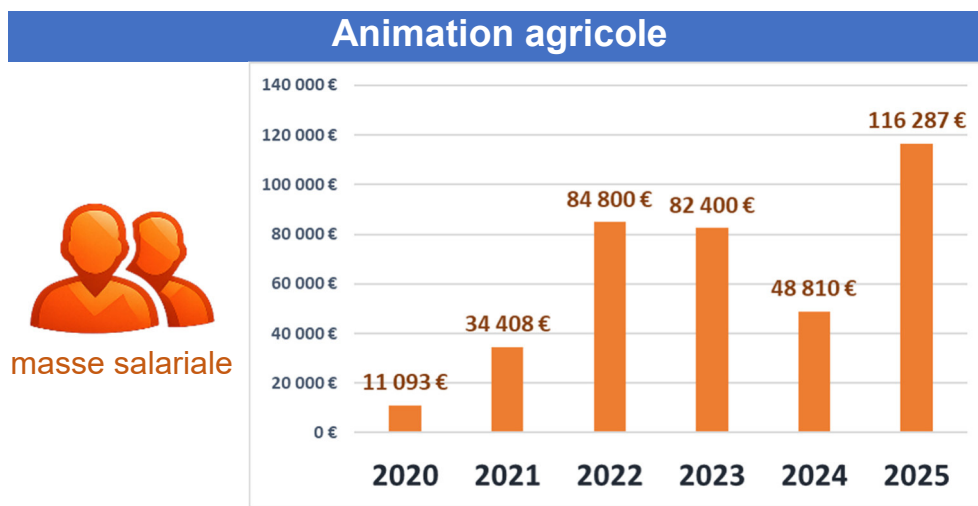


TABLEAU DE SUIVI - Gestion et préservation de la ressource en eau Evreux Portes de Normandie - AAC de Chenappeville et Queue d'Hirondelle

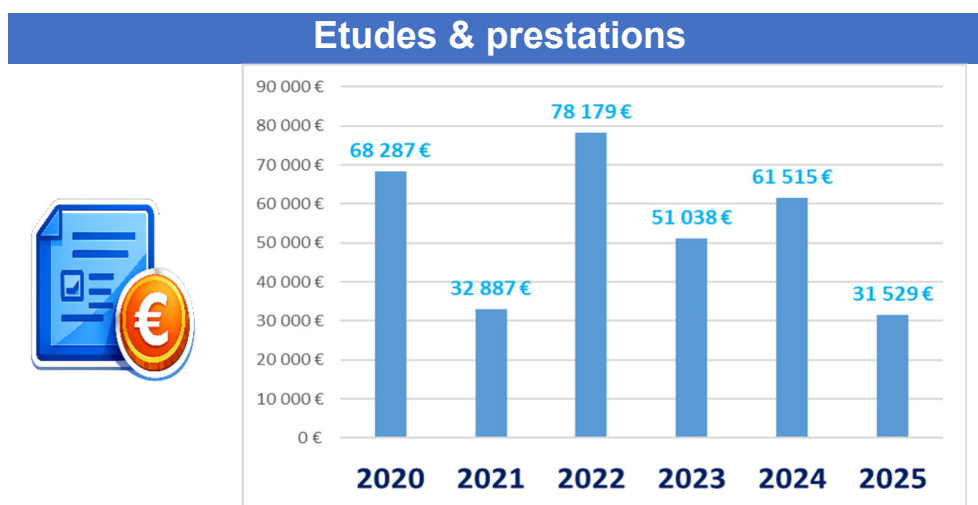
Contexte



Suivi financier



Subventionné AESN 80%



Subventionné AESN 80%

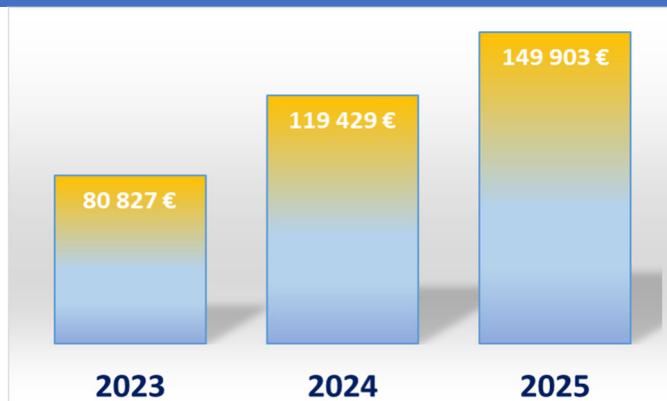
Aides agricoles directes



5 153 €
en 2025

Paiements pour Services Environnementaux

Aides agricoles indirectes



Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Engagement collectif

Réunions & animations



10

Taux de participation des agriculteurs



17 en moyenne en 2025

nc % de SAU

Taux de participation des agriculteurs référents



22%

Engagement des exploitations par AAC

Engagées dans un dispositif

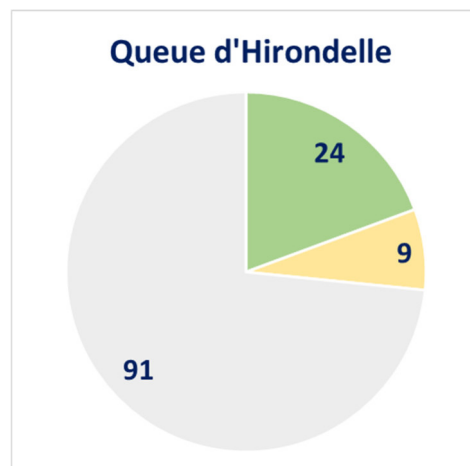
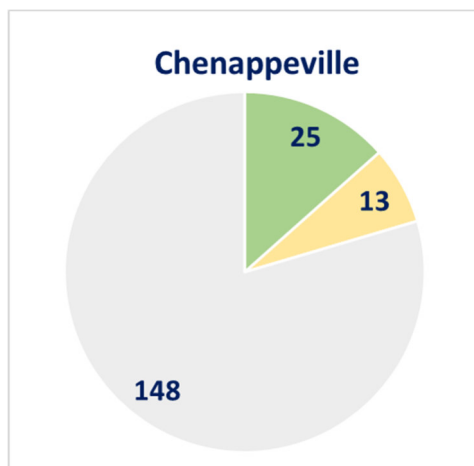
PSE, réseau reliquats, MAEC...
(l'exploitant a signé une convention)

Sensibilisées

Participe aux réunions, a des contacts avec l'animateur

A rencontrer

Non connu de l'animateur



Outils fonciers



Stratégie foncière pour la protection de la ressource en eau



Délibérée le 11 octobre 2022

0%

% de surface de l'AAC en maîtrise foncière

0 €

Montant des dispositifs fonciers mis en œuvre

Evolution du territoire

Surface BNI



Chenappeville
2%

Queue d'Hirondelle

2%

Surface en AB



Chenappeville
4%

Queue d'Hirondelle

0,5%

Surface en prairie



Chenappeville
5%

Queue d'Hirondelle

5%

Annexes

- ANNEXE 1 - Compte-rendu du Comité de pilotage annuel
- ANNEXE 2 - Fiches BAC

ANNEXE 1 – Compte-rendu du Comité de Pilotage annuel

SYNTHESE DE REUNION

Gestion et préservation de la ressource en eau

Bassins d'Alimentation de Captages de Chenappeville, Queue d'Hirondelle et de l'Habit

Comité de pilotage du 28 mars 2025

Horaires : de 9h30 à 12h30

Lieu : Hotel d'agglomération d'Evreux, salle 13

Membres du comité de pilotage :

Noms	Organisme	mail	Présence
Christophe ALORY	Vice-Président EPN	christophe.alory@gmail.com	/
Raynald HAMEL	Vice-Président EPN	hamel.raynald@wanadoo.fr	présent
Emmanuel TREMEL	Conseillère communautaire EPN	muzy27650@gmail.com	/
Lara POURCELOT	Animatrice BAC de la Queue d'Hirondelle	lpourcelot@epn-agglo.fr	présente
Ketherine CARDOSO	Animatrice BAC de l'Habit	kcardoso@epn-agglo.fr	présente
Thomas PERCHERON	Animateur BAC de Chenappeville	tpercheron@epn-agglo.fr	présent
Jean Pierre GATINE	Président du SIAEVE	gatine.jean-pierre@wanadoo.fr	présent
Jean Marie LUCIANI	Vice-Président du SIAEVE	jmluciani27@gmail.com	présent
Olivier ROGUE	Directeur Cycle de l'eau EPN	orogue@epn-agglo.fr	/
Henri-Joel GBOHO	DGST EPN	hgboho@epn-agglo.fr	/
Marion ROUSSILLE	Responsable Grand Cycle eau EPN	mroussille@epn-agglo.fr	présente
Benoit HAVAGE	Economie Rural et Agricole EPN	bhavage@epn-agglo.fr	présent
Caroline PIVAIN-BRONAZ	Responsable de projets protection de la ressource en eau Département de l'Eure	caroline.pivain-bronnaz@eure.fr	présente
Gilles LIEVENS	Président Chambre d'Agriculture de l'Eure	Gilles. lievens@normandie.chambagri.fr	/
Stéphanie RAUX BROUT	Directrice Chambre d'Agriculture	Stephanie.raux-brou t@normandie.chambagri.fr	/
Dominique JOUNAY	Chambre d'Agriculture de l'Eure	dominique.jounay@normandie.chambagri.fr	présent
Bastien HENNEQUEZ	Agriculteur représentant CA27 BAC Chenappeville	bhennequez@gmail.com	/
Stéphane PREVOST	Agriculteur représentant CA27 BAC Queue d'Hirondelle	samprevost27@orange.fr ; samprevost@free.fr	/
Arnaud REIGNER	SEVEPI	arnaud.reigner@sevepi.fr	/
Vincent DEBANDT	Conseiller agricole grandes culture bio GR CETA	contact@grceta27.fr ; v.debandt@grceta27.fr	/
Marie LE NEOUANIC	Responsable des services agronomiques NATUP	marie.leneouanic@natup.coop	/
Léonie DELIEZ	NATUP	Leonie.deliez@natup.coop	/
Laurent BEGUIN	NATUP	Laurent.beguिन@natup.coop	/
Vincent DEGOISEZ	NATUP	vincent.degoisez@natup.coop	/
Simon GODARD	Bio en Normandie	sgodard@bio-normandie.org	/
Etienne GAILLARD	Bio en Normandie	egaillard@bio-normandie.org	/

Guillaume BEAUER	CIVAM	Guillaume.beauer@civam.org	/
Lou CREVEL	Terre de Liens	l.crevel@terredeliens.org	présente
Edouard COQUATRIX	SAFER		présent
Kevin CAILLEBOTTE	Animateur SAGE Iton	kevin.caillebotte@smabi.fr	présent
Jérôme RATIARSON	Chargé d'opération Agriculture AESN	ratiarson.jerome@aesn.fr	présent
Marie Eve THIBAUT	Chargée d'opération AEP et préservation de la ressource AESN	thibault.marieve@aesn.fr	/
Guillaume HENRION	Responsable du Pôle Territorial de l'Eau DDTM Eure	guillaume.henrion@eure.gouv.fr	/
Karine POUZOULET	Chargée de mission agriculture et ressources en eaux DDTM	karine.pouzoulet@eure.gouv.fr	présent
Jean Bernard LOZIER	Agriculteur référent BAC de l'Habit	lozjb@wanadoo.fr	/
Pascal MILCENT	Agriculteur référent BAC de l'Habit	milcentp@wanadoo.fr	/

La lecture de cette synthèse de réunion s'accompagne d'une présentation Power Point (annexée).

1. Présentation de la nouvelle équipe

Comme l'année dernière, les deux COPIE des deux collectivités – EPN et le SIAEVE – sont mutualisés ce jour. En effet, pour rappel, l'animation du BAC de l'Habit (SIAEVE) a été confiée à EPN depuis 2024, au sein du service Grand cycle de l'eau.

De nouveaux animateurs ont été recrutés et l'équipe est désormais au complet (cf. trombinoscope et organigramme ci-dessous).

Les animateurs BAC d'EPN et du SIAEVE



BAC de Queue d'Hirondelle
Classé « sensible SDAGE »
Superficie totale : 6 810 ha
SAU : 5 232 ha
Nombre d'exploitations : 122
Problématique qualité d'eau : Nitrates & Pesticides



Lara Pourcelot
lpourcelot@epn-agglo.fr
02 32 31 99 06 / 06 26 46 89 01

BAC de Chenappeville
Classé « prioritaire Grenelle »
Superficie totale : 21 130 ha
SAU : 12 837 ha
Nombre d'exploitations : 235
Problématique qualité d'eau : Nitrates & Pesticides



Thomas Percheron
tpercheron@epn-agglo.fr
06 73 80 51 22



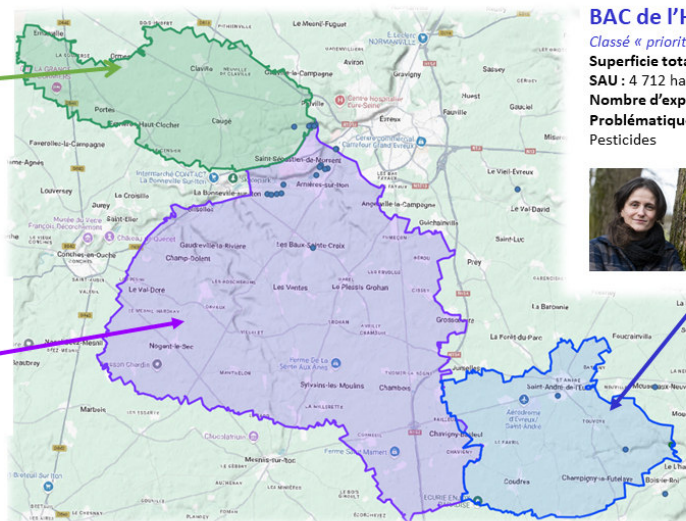
Chef du service Grand Cycle de l'Eau
Marion Roussille
mroussille@epn-agglo.fr / 02 32 31 72 20



BAC de l'Habit
Classé « prioritaire Grenelle »
Superficie totale : 6 724 ha
SAU : 4 712 ha
Nombre d'exploitations : 85
Problématique qualité d'eau : Nitrates & Pesticides



Ketherine Cardoso
kcardoso@epn-agglo.fr
02 32 31 99 05 / 06 74 17 74 01



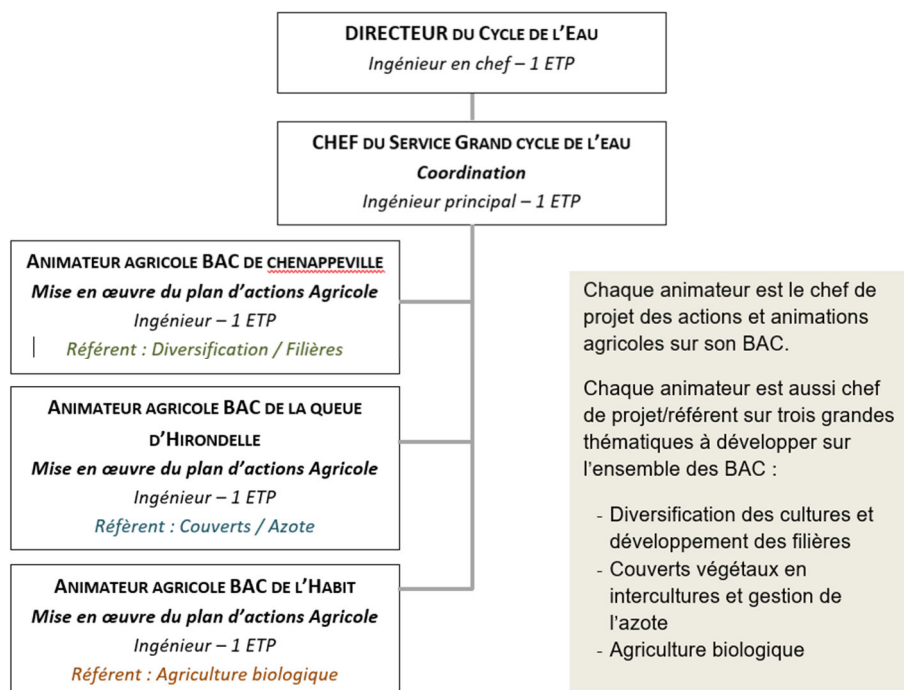


Figure 1 : Organigramme

2. Objectifs de qualité d'eau & qualité des eaux brutes des captages

L'agence de l'eau souhaite que soit rappelé systématiquement en début de réunion les objectifs de qualité d'eau fixés par la collectivité et que soit présentés des données récentes sur les eaux brutes des captages.

Chaque animateur BAC a présenté les teneurs en nitrates et en pesticides par captage (cf Présentation).

Néanmoins, désormais, chaque captage fera l'objet d'une fiche technique actualisée annuellement présentant notamment l'ensemble des données disponibles de qualité de leur eau brute. Ces fiches techniques seront mises à disposition sur le site internet d'Evreux Portes de Normandie.

Une campagne sur les PFAS a été réalisée en janvier 2025 : mis à part Normanville et l'Hippodrome, les autres captages en sont exempts.

3. Bilan de l'animation agricole 2024

L'année 2024 a été marquée par le départ de l'animatrice de Chenappeville en début d'année, après une absence de plusieurs mois, ainsi que par celui de l'animatrice de la Queue d'Hirondelle en novembre. Ces départs ont nécessairement impacté l'activité et le dynamisme de la cellule d'animation.

Néanmoins, le service Grand Cycle de l'Eau a poursuivi son travail et a réussi à mettre en place un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux à destination des exploitants en agriculture biologique des trois BAC. Cinq agriculteurs sont engagés dans ce dispositif sur les BAC de Chenappeville et de L'Habit et vont percevoir sur 5 ans une rémunération pour leurs services environnementaux rendus d'un montant total de 132 793 €. (cf présentation)

Les 7 agriculteurs engagés en MAEC (960,5 ha) ont également été suivis, et le travail sur les reliquats azotés avec l'observatoire départemental des BAC a été réalisé.

4. Stratégie Sobriété & Ressource en eau

La Stratégie EPN Sobriété & Ressource en EAU 2025-2030 pour la gestion durable de la ressource repose sur des enjeux majeurs, à savoir :

- Préserver la qualité de la ressource en eau afin de garantir son accessibilité à long terme
- Réduire les prélèvements et la consommation d'eau, avec un objectif de diminution de 10 % d'ici 2030
- Lutter contre les pertes en optimisant le réseau de distribution et en améliorant son efficacité

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions-clés seront mises en place :

- Modernisation des infrastructures et un suivi rigoureux des prélèvements pour garantir une utilisation efficace de l'eau
- Le soutien aux pratiques agricoles durables, favorisant une consommation responsable et limitant l'impact sur les ressources hydriques
- Actions de sensibilisation et des incitations destinées aux usagers afin d'encourager une réduction de la consommation d'eau

La mise en œuvre de cette stratégie s'étalera de 2025 à 2030, avec un dispositif de suivi et d'évaluation régulier pour ajuster les mesures si nécessaires. La délibération concernant ce plan d'action est prévue pour le 24 juin 2025.

5. Programme d'animations 2025

Pour l'année 2025, le programme d'animations sur les trois BAC EPN s'articule autour des thématiques de la gestion de l'azote, du suivi analytique des produits phytosanitaires et de l'approche système des exploitations agricoles concernées.

Pour cela, la cellule d'animation continuera d'assurer la démarche « Réseau Reliquats » afin de poursuivre et renforcer les actions sur la problématique nitrates au sein des exploitations agricoles. Pilotée par l'Observatoire Départemental des BAC de l'Eure, l'action au sein du réseau consiste à :

- engager/réengager des exploitations qui présentent un poids proportionnellement important de SAU sur chaque bassin,
- définir le nombre de parcelles à engager et décrire le système d'exploitation agricole de 10% des agriculteurs du réseau,
- évaluer l'efficacité des couverts végétaux,
- assurer les conventions et avenants,
- récolter les informations sur la période interculture,
- analyser les résultats de la campagne,
- rédiger et présenter les bilans aux agriculteurs lors de réunions individuelles,

La chef de service aura pour projet de :

- développer des actions autour de la stratégie foncière,
- faire le lien entre les objectifs de protection de la ressource et le Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Chaque BAC est piloté par un animateur et chaque animateur est référent sur des thématiques-clés transverses aux trois BAC :

Animatrice BAC de Queue d'Hirondelle

En prévision d'un lancement en 2026 d'un PSE azote – phytosanitaire à destination des agriculteurs en conventionnel, l'année 2025 permettra d'engager une dynamique au sein des BAC sur les pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau, d'organiser la construction le dispositif PSE et d'entamer la collecte de données sur les pratiques des agriculteurs susceptibles de s'engager dans le futur PSE.

L'animatrice a également pour mission le suivi, l'analyse et la valorisation des données de qualité d'eau. Cette mission inclut l'ambition d'Evreux Portes de Normandie de mettre en place, en 2025, son propre marché de suivi renforcé sur les eaux brutes de ces captages.

Animateur BAC de Chenappeville

Le pilotage d'une étude sur les filières des cultures Bas Niveaux d'Intrants et Bois-Energie (sur les 3 BAC + SNA + CCPC) sera lancée en septembre 2025 pour une fin d'étude prévue au deuxième semestre 2026.

L'animateur a pour mission le suivi et l'instruction des dossiers de MAEC. En 2025, une exploitation supplémentaire devrait intégrer le dispositif.

Un travail sur la diversification des cultures sera mené en parallèle de l'étude filière. L'objectif sera d'identifier et de comprendre les systèmes actuels afin de proposer des cultures pertinentes qui puissent s'inscrire dans les rotations. L'étude de l'aval des filières sera également considérée avec les OPA.

Le lancement d'une dynamique autour de la connaissance et de la compréhension des sols a pour objectif de réunir les exploitants autour de leur outil de production. Après une phase d'acquisition de connaissances sur les sols du territoire, des animations seront proposées dans les BAC pour observer les impacts des pratiques agricoles sur les sols. *La préservation des sols pourra être un levier économique à mobiliser notamment avec les CSRD.*

Animatrice BAC de l'Habit

Tout d'abord, l'accent sera mis sur l'Agriculture Biologique avec les diagnostics des exploitations en AB sur l'ensemble des BAC et sur l'amélioration de la connaissance des acteurs de l'Agriculture Biologique. Pour cela, un réseau inter-BAC dédié à l'AB sera créé, permettant aux agriculteurs d'échanger sur leurs problématiques techniques et économiques et d'identifier des pistes d'accompagnement adaptées aux spécificités de chaque territoire. Des rencontres seront organisées avec les Opérateurs Économiques Agricoles de l'AB, allant des conseillers aux coopératives, afin d'améliorer la visibilité des initiatives locales.

L'animatrice a en charge le pilotage du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux à destination des agriculteurs en AB des BAC de Chenappeville, Queue d'Hirondelle et l'Habit. Le suivi technique sera co-construit avec les différents prestataires techniques qui accompagneront les agriculteurs signataires du PSE Bio.

Un accompagnement sera apporté au SIAEVE pour la rédaction de sa nouvelle stratégie axée sur la protection des ressources et la sobriété, en collaboration avec un prestataire spécialisé.

Afin de connaître l'intérêt autour de l'agroforesterie comme système agricole dans les trois BAC d'EPN, l'animatrice ira repérer les agriculteurs intéressés par cette approche agricole lors de rencontres individuels et en collaboration avec le Réseau Haie Normandie, dont l'agglomération est adhérente.

6. Temps de travail collaboratif

Un atelier de travail est proposé aux membres du COPIL pour définir les meilleurs indicateurs de suivi-évaluation de la démarche, pouvant attester de son avancement, de l'implication des agriculteurs et des changements de pratiques.

Dans un premier temps, l'objectif est d'attribuer de manière individuelle 12 points pour les indicateurs à retenir. La pondération est libre et de nouveaux indicateurs peuvent être suggérés par les membres du COPIL.

Dans un deuxième temps, la mise en commun s'est faite en deux groupes de 5 à 6 personnes afin d'échanger et de s'accorder sur la répartition de 12 points de façon collective. Le travail individuel a servi de base de discussion puis les échanges ont permis d'aboutir à un classement par groupe.

Ces deux classements ont été moyennés suite à la réunion pour établir une liste finale des 8 indicateurs choisis par les membres du COPIL :

N°	Indicateurs
A	% de SAU impliquées dans le plan d'action
C	REH moyen par BAC calculé annuellement
M	Liste et nombre de molécules dépassant le seuil d'action renforcé, par an
R	Dose moyenne annuelle d'azote apportée par exploitation pondérée à la surface
X	% SAU couvertes en ICC ou ICL + temps de couverture
J	IFT moyen du BAC
O	Taux d'implication des agriculteurs dans la démarche
T	Evolution des surfaces en BNI

Un tableau de bord illustré par ces indicateurs sera présenté au prochain COPIL.

Prochain COMITE DE PILOTAGE ANNUEL : février-mars 2026

FIN

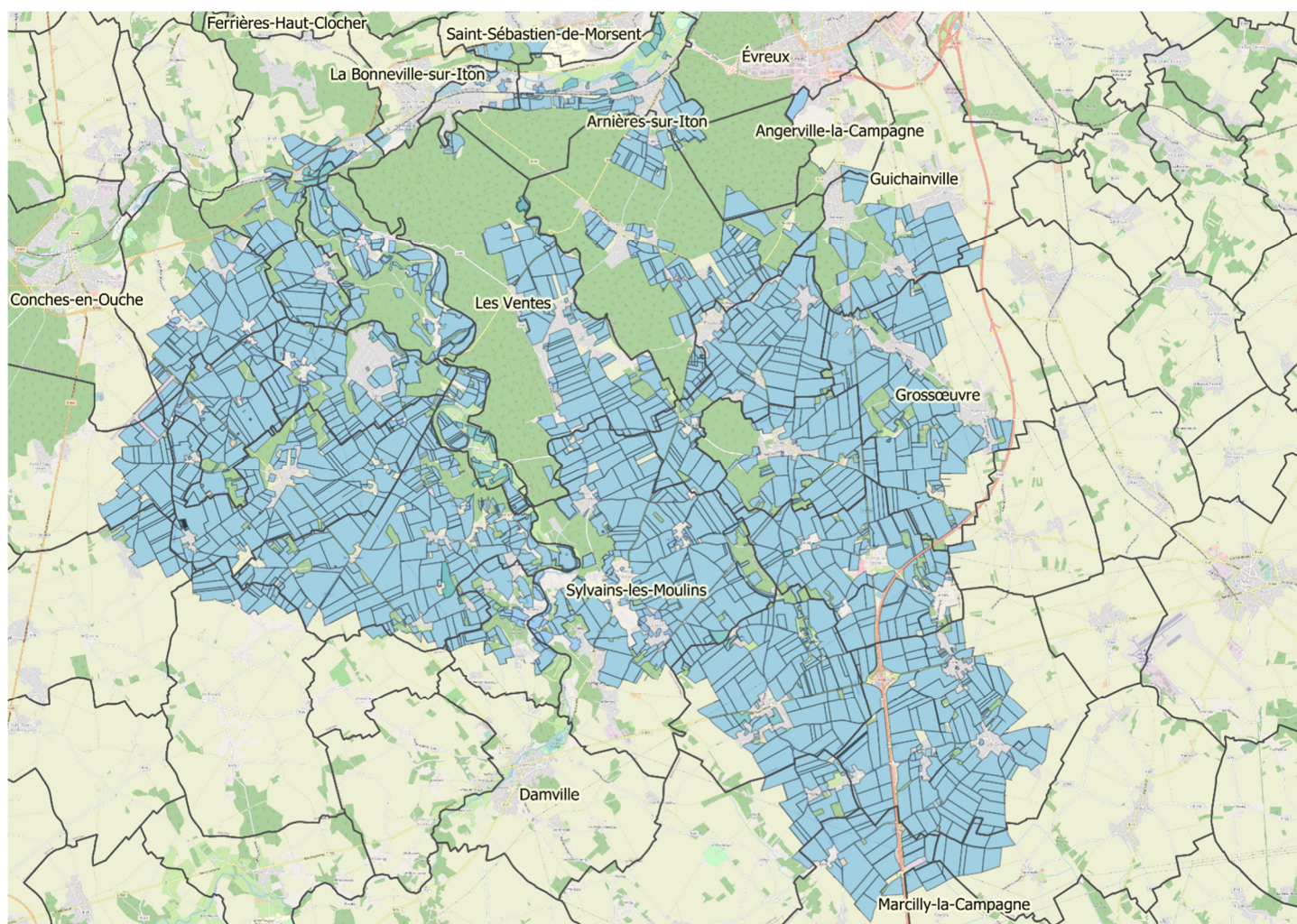
*Synthèse rédigée par Marion Roussille,
Katherine Cardoso, Thomas Percheron et
Lara Pourcelot*

ANNEXE 2 – Fiches BAC

Bassin d'Alimentation des Captages de Chenappeville (CHE)

Fiche mise à jour le 28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE		ANIMATEUR AGRICOLE	
Evreux Portes de Normandie		Thomas Percheron	
SUPERFICIE TOTALE	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION DESSERVIE	
21 913 ha	38	56 770 (2018)	
PROBLEMATIQUES QUALITE		CLASSEMENT SDAGE 2022-2027	
Nitrates et pesticides		Prioritaire	



Historique des démarches

AAC

AVANCEMENT	CONTRAT EAU ET CLIMAT	DELIMITATION AAC
Animation agricole en cours	Iton 2022-2024	Safège (2008)
CRITERE DE DELIMITATION	DIAGNOSTIC DE PRESSION	PROGRAMME D'ACTION BAC
Piézométrie, bassin versant souterrain, bilan hydrique	Safège (2012)	Mars 2013

Ce BAC fait l'objet d'arrêtés préfectoraux ZPAAC en date du 15 avril 2013 (délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage) et du 11 mars 2020 (définissant le programme d'actions agricole). L'animation agricole BAC a débuté en 2010.

La stratégie de gestion et de protection de la ressource en eau d'Evreux Portes de Normandie du 29 juin 2021 acte pour objectifs de :

1. Augmenter les surfaces en cultures à bas niveau d'intrants (BNI), en agriculture biologique (AB) et en prairies sur les AAC prioritaires et sensibles ;
2. Baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale ;
3. Diminuer le recours aux herbicides ;
4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau ;
5. Accompagner le développement des éléments de paysages boisés ;
6. Développer les leviers techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie ;
7. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau.

L'objectif global est d'avoir une qualité de l'eau inférieure ou égale à 80% de la norme de potabilité, se traduisant par :

- Des teneurs en nitrates **inférieures à 40 mg/l** ; valeur seuil dite « de risque » défini par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021. De plus, l'objectif est de stopper la tendance à la hausse, et de voir s'infléchir la courbe.
- Des teneurs en produits phytosanitaires **inférieures à 0,075 µg/l par molécule**, et des teneurs **inférieures à 0,35 µg/l pour le total** des molécules détectées. De plus, l'objectif est de réduire les détections et d'en éviter de nouvelles.

Points d'eau

Description

COMMUNE D'IMPLANTATION	DATE DE CREATION DU PRELEVEMENT AEP			MASSE D'EAU	
Evreux	De 1999 à 2002			Craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint André (HG 211)	
N°BSS	PROFONDEUR : A=B+C			DEBIT D'EXPLOITATION (M³/H)	
	A = FORAGE (M)	B = ZONE NON SATUREE (M)	C = ZONE SATUREE (M)		
CAPTAGES DE LA VALLEE DE L'ITON					
F3 : 01505X0125/F3 – BS000LDGW	40	0,3	39,7	250	
F7 : 01505X0126/F7-3 – BS000LDGX	21,2	0,41	20,79	258	
F8.1 : 01505X0127/F8-1 – BS000LDGY	21,2	0,5	20,7	90	
F8.2 : 01505X0128/F8-2 – BS000LDGZ	21,2	0,5	20,7	230	
CAPTAGES DES COTEAUX DE L'ITON					
F9 : 01498X0064/F9 – BS000LBXE	36	12,68	23,32	40	
F14 : 01498X0061/F14 – BS000LBXB	54	15,07	38,93	60	
F15 : 01498X0062/F15 – BS000LBXC	52	13,26	38,74	50	
F16 : 01498X0063/F16 – BS000LBXD	54	12,38	41,62	40	
CAPTAGES DE CHENAPPEVILLE					
F5.6 : 01505X0006/F – BSS000LDBZ	30	2,2	27,8	800	
F5.7 : 01505X0006/F – BSS000LDCA	31	/	/		
CAPTAGE DE BAUX SAINTE-CROIX					
01505X0012/P – BSS000LDCF	59	44	15	/	
DATE DE MISE EN SERVICE	VOLUMES ANNUELS PRODUITS			TRAITEMENTS	
Février 2012	5 221 729 m³ en 2019			Microfiltration et désinfection à l'Usine de Traitement d'Eau potable	

DUP

DATE D'INSTAURATION	DEBIT AUTORISE (M³/H)	CAPACITE INSTALLEE (M³/H)
Arrêté n°DTARS-SE/27-11 du 16 janvier 2012	1818	1818

Vulnérabilité intrinsèque de la nappe

Les captages de Chenappeville sont majoritairement alimentés par de l'eau souterraine provenant de la nappe de la craie.

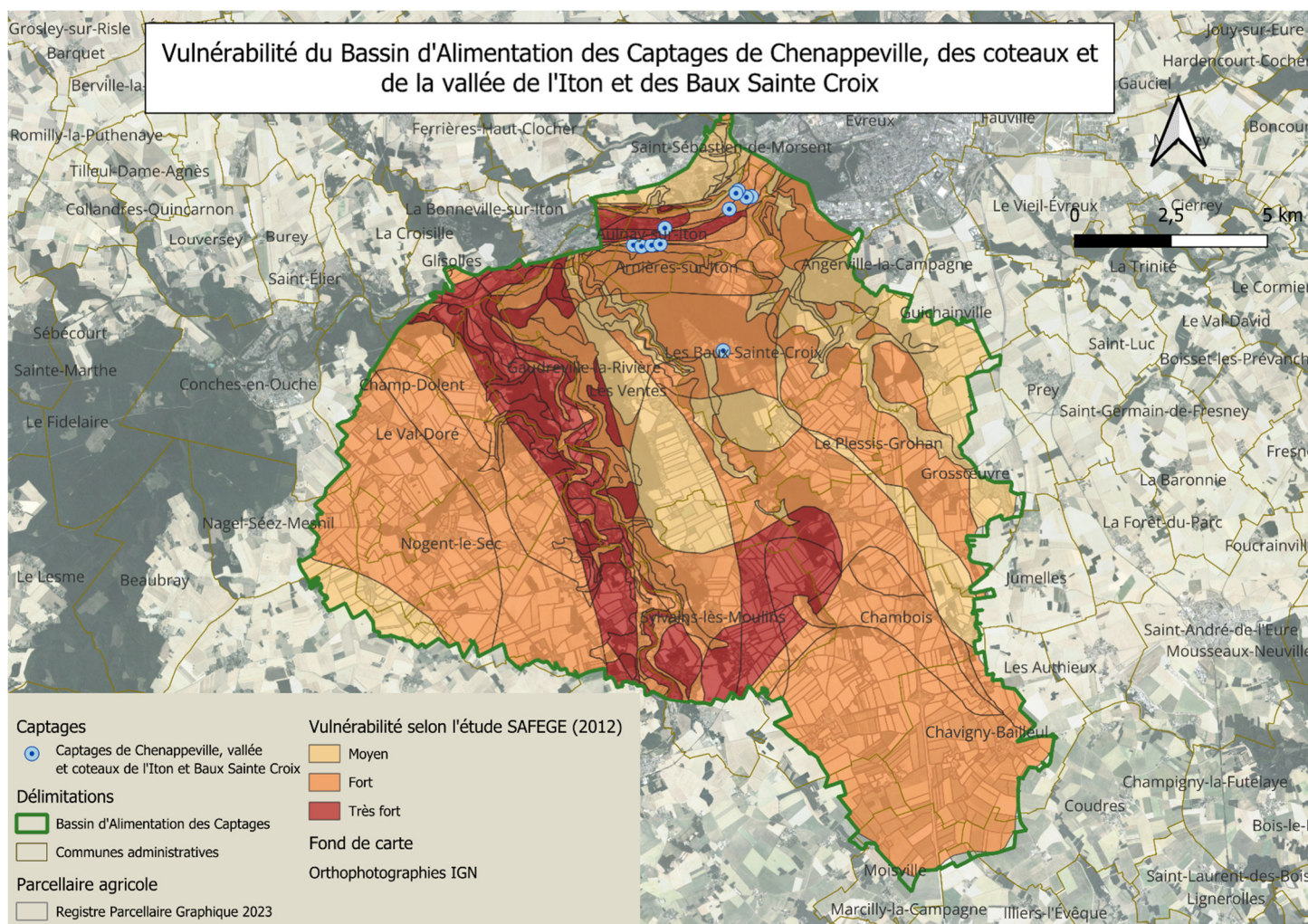
L'évaluation de la vulnérabilité du bassin d'alimentation des captages de Chenappeville a été réalisée en 2012 par le bureau d'étude Safège.

L'étude prend en compte les critères suivants :

- l'épaisseur des formations superficielles (argiles issues de l'altération de la craie)
- l'épaisseur de la zone non saturée de l'aquifère
- la karstification de la craie (présence de bétoire, traçages hydrogéologiques)
- le gradient d'écoulement de la nappe (circulation horizontale des eaux au sein de l'aquifère)
- la pente du terrain

Pour chaque critère un indice rendant compte de la vulnérabilité pour ce critère est attribué aux différentes zones du Bassin d'Alimentation. Les indices ont ensuite été compilés puis catégorisés en 3 classes (vulnérabilité moyenne, forte et très forte).

Les résultats de l'étude sont présentés dans la carte ci-dessous.



Les analyses présentées ci-dessous regroupent les prélèvements réalisés sur les captages de Chenappeville 5.6 et 5.7, vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1, F8-2 et coteaux de l'Iton F9, F14, F15, F16.

Le captage de Baux Sainte Croix a été arrêté du fait de teneurs en nitrates dépassant la limite réglementaire. Les analyses réalisées jusqu'en 2017 sur ce captage ne seront donc pas reprises dans cette fiche.

Des prélèvements sont effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 1986 au captage de Chenappeville et à partir de 2012 pour les autres captages.

Le captage de vallée de l'Iton F8-2 fait l'objet d'un suivi renforcé (~ 1 prélèvement/mois) depuis 2012 par le Conseil Départemental (CD) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Ainsi selon les représentations, 4 groupes de captages seront effectués :

1/ Vallée de l'Iton F8-2

2/ Vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1

3/ Coteaux de l'Iton F9, F14, F15, F16

4/ Chenappeville 5.6 et 5.7

Nitrates

1/ Contexte

L'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe une limite réglementaire pour les nitrates à **50 mg/L** au sein des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

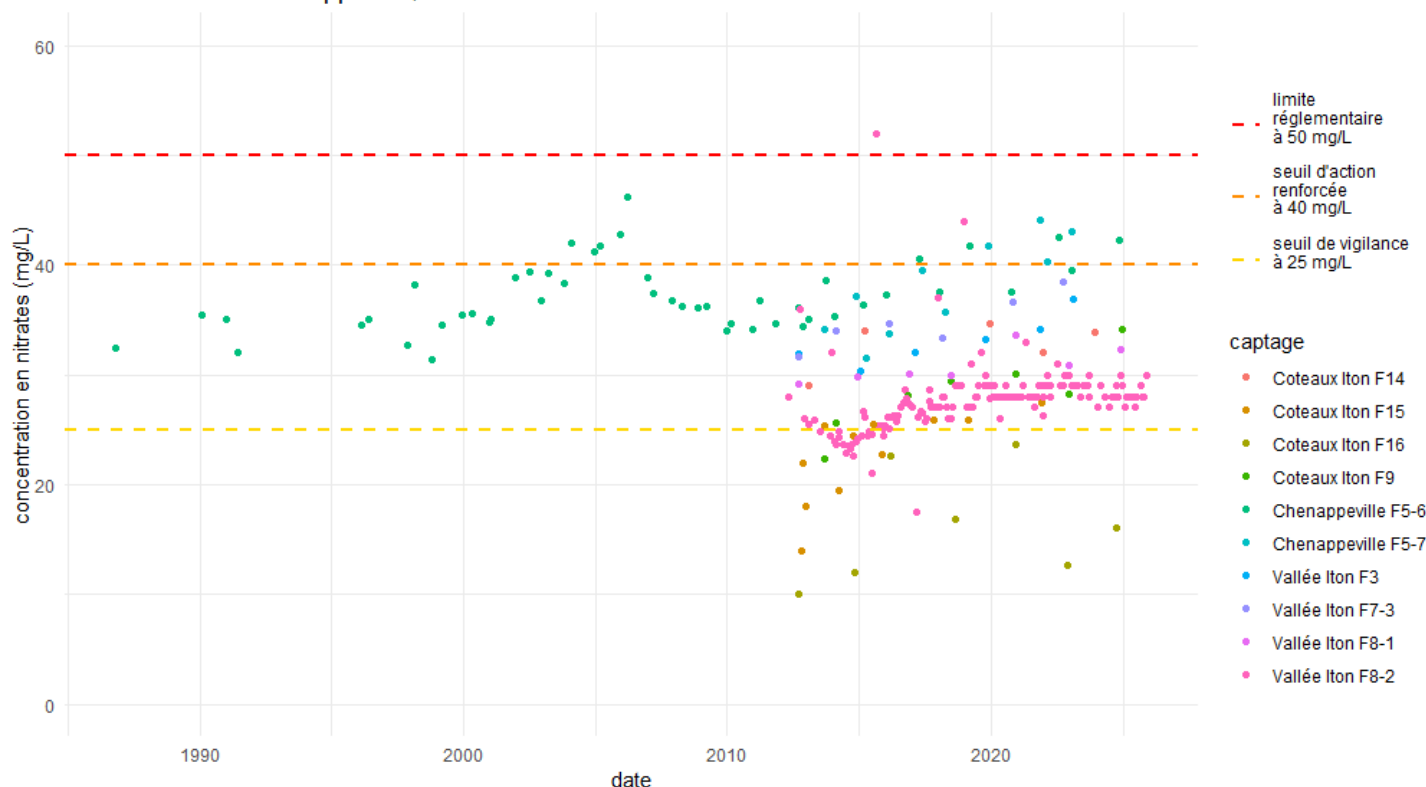
L'AESN distingue également un seuil de risque dit « d'action renforcé » à **40 mg/L** et un seuil de vigilance à **25 mg/L**.

Les seuils nitrates sur l'ensemble des captages du BAC de Chenappeville ont une faible tendance à la hausse. Le captage de Chenappeville F5.7 est en augmentation plus marquée et a dépassé le seuil de risque.

2/ Evolution de la concentration

Les captages suivent globalement une tendance similaire, à la hausse depuis 2012. Cependant les captages de Chenappeville présentent la concentration la plus élevée (aux alentours du seuil d'action renforcé).

Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux brutes des captages de Chenappeville, de la vallée et des coteaux de l'iton entre 1986 et 2025



Pesticides

1/ Contexte

L'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe les limites réglementaires suivantes :

Par molécules :

- Molécules mères et métabolites pertinents : **0,1 µg/L**
- Métabolites non-pertinents : **0,9 µg/L**
- Aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde : **0,03 µg/L**

Sur la somme des molécules :

- Somme des molécules pertinentes : **0,5 µg/L**

L'AESN distingue également :

Un seuil de risque dit « d'action renforcé » :

- Par molécules : 0,075 µg/L
- Sur la somme des molécules : 0,375 µg/L

Un seuil de vigilance :

- Par molécules : 0,005 µg/L
- Sur la somme des molécules : 0,25 µg/L

Les molécules considérées comme substances pesticides lors des analyses suivantes sont issues des listes A « pesticides », « métabolites » et « biocides » du Sandre.

2/ Nombre de molécules quantifiées et en dépassement des limites réglementaires

1/ Vallée de l'Iton F8-2

Tableau récapitulatif sur les molécules pesticides analysées entre 2012 et 2025 au captage de vallée de l'Iton F8-2

	2012-2015	2016-2020	2021-2025
- Nombre de molécules distinctes analysées	510	606	602
- Nombre de molécules distinctes quantifiées	12	19	25
- Nombre de dépassement du seuil d'action renforcé (0,075 µg/L)	1	2	5
-Nombre de dépassement de la limite réglementaire	1	1	4
Nombre de prélèvements	33	59	47

2/ Vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1

Tableau récapitulatif sur les molécules pesticides analysées entre 2012 et 2025 aux captages de vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1

	2012-2015	2016-2020	2021-2025
- Nombre de molécules distinctes analysées	299	329	342
- Nombre de molécules distinctes quantifiées	1	5	10
- Nombre de dépassement du seuil d'action renforcé (0,075 µg/L) *	0	0	6
-Nombre de dépassement de la limite réglementaire*	0	0	4
Nombre de prélèvements	6	8	16

3/ Coteaux de l'Iton F9, F14, F15, F16

Tableau récapitulatif sur les molécules pesticides analysées entre 2012 et 2025 aux captages des coteaux de l'Iton

	2012-2015	2016-2020	2021-2025
- Nombre de molécules distinctes analysées	404	329	342
- Nombre de molécules distinctes quantifiées	5	12	19
- Nombre de dépassement du seuil d'action renforcé (0,075 µg/L) *	0	1	11
-Nombre de dépassement de la limite réglementaire*	0	0	6
Nombre de prélèvements	14	9	24

Tableau récapitulatif sur les molécules pesticides analysées entre 1991 et 2025 aux captages de
Chenappeville F5-6 et F5-7

	1990-2010	2011-2015	2016-2020	2021-2025
- Nombre de molécules distinctes analysées	146	481	375	381
- Nombre de molécules distinctes quantifiées	3	4	12	13
- Nombre de dépassement du seuil d' action renforcé (0,075 µg/L)	0	0	2	9
- Nombre de dépassement de la limite réglementaire	0	0	2	9
Nombre de prélèvements	17	11	10	12

*Une même molécule peut être en dépassement plusieurs fois sur une même période.

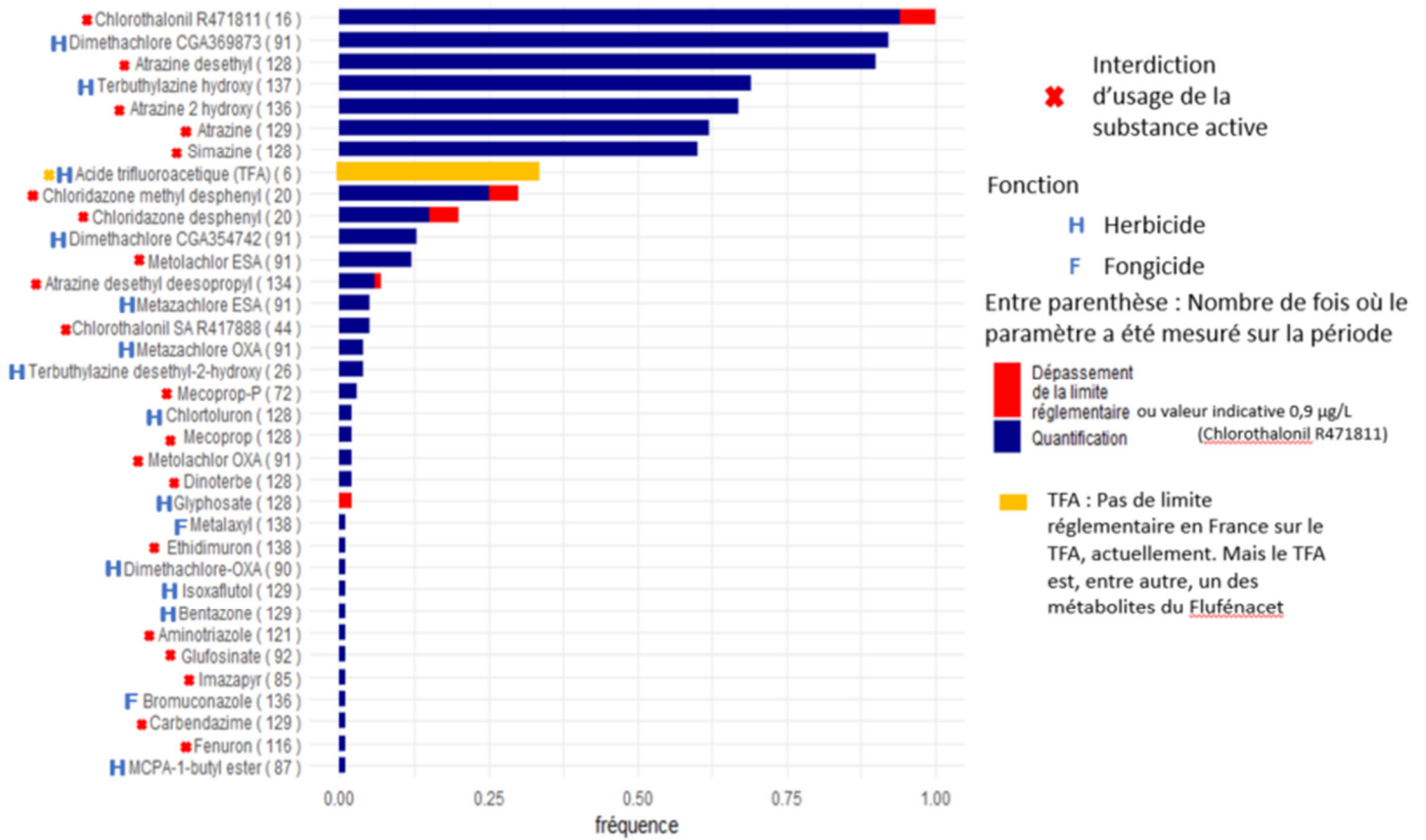
3/ Fréquence de quantification et de dépassement des limites réglementaires

La fréquence de quantification est égale au nombre de fois où la molécule a été quantifiée / le nombre de fois où la molécule a été analysée.

La fréquence de dépassement est égale au nombre de fois où la molécule a été mesurée en dépassement de sa limite réglementaire / le nombre de fois où la molécule a été analysée.

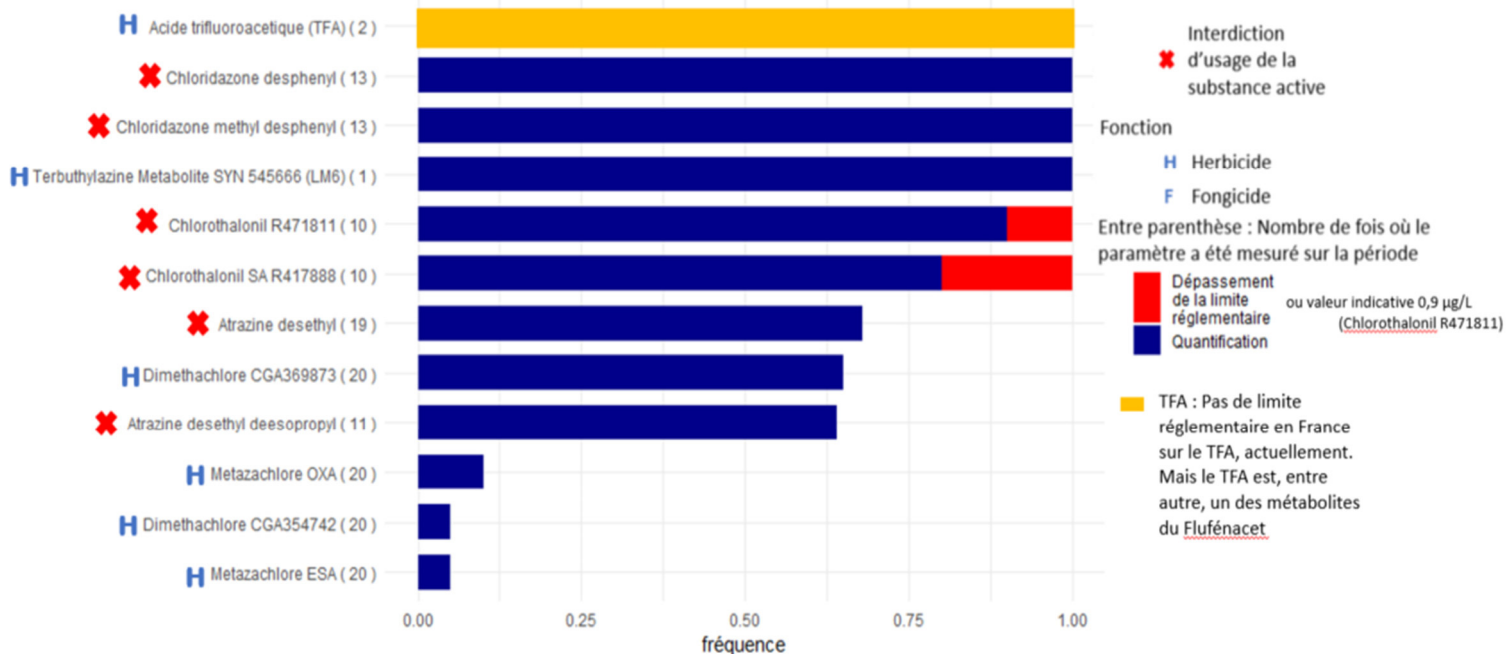
1/ Vallée de l'Iton F8-2

Fréquence de quantification et de dépassement des molécules pesticides quantifié au moins une fois au captage de vallée de l'Iton F8.2 entre 2012 et 2025



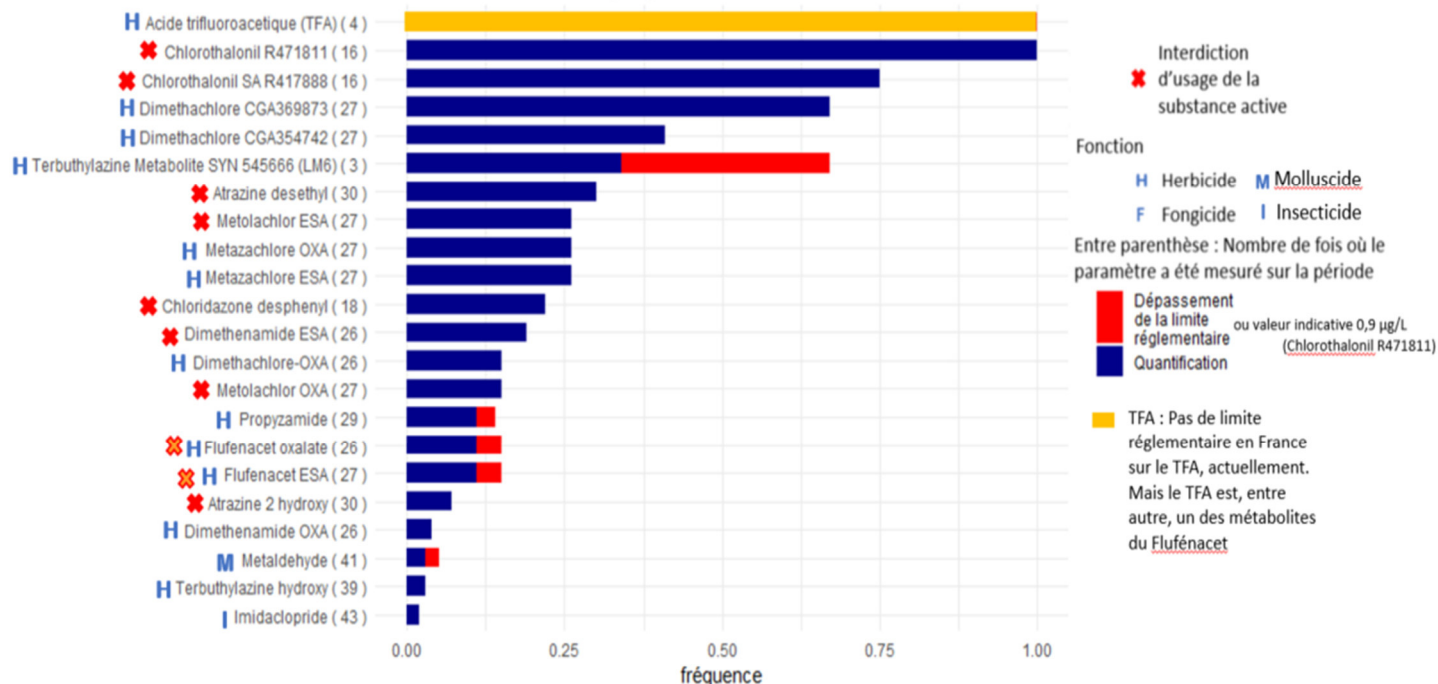
2/ Vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1

Fréquence de quantification et de dépassement des molécules pesticides quantifiées au moins une fois au captage de vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1 entre 2012 et 2025



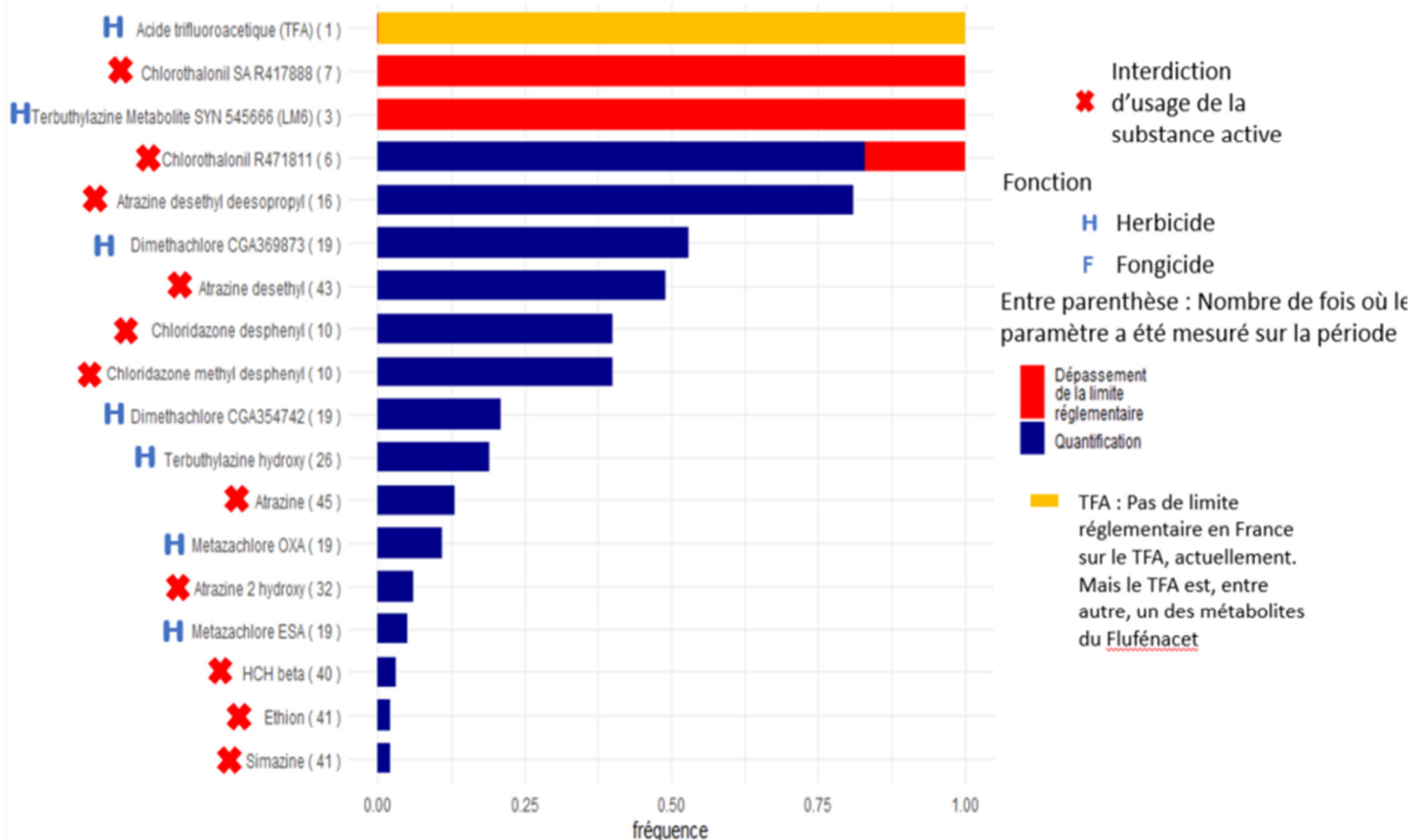
3/ Coteaux de l'Iton F9, F14, F15, F16

Fréquence de quantification et de dépassement des molécules pesticides quantifiées au moins une fois au captage des coteaux de l'Iton entre 2012 et 2025



4/ Chenappeville 5.6 et 5.7

Fréquence de quantification et de dépassement des molécules pesticides quantifiées au moins une fois au captage de Chenappeville F5-6 et F5-7 entre 1991 et 2025



→ Sur les molécules pesticides fréquemment retrouvées :

• Molécules interdites :

- Le Chlorothalonil n'est plus autorisé en tant que substance active phytosanitaire depuis 2019 et en tant que substance active biocide depuis 2010
- L'Atrazine et la Simazine, ainsi que leurs métabolites sont retrouvés très fréquemment aux captages. Leur usage est interdit depuis septembre 2003.
- La Chloridazone n'a pas fait l'objet d'une demande de renouvellement par son producteur, elle n'est donc plus commercialisable depuis 2020.

• Molécules autorisées à l'usage :

- Le Métazachlore et le Dimétachlore sont des herbicides anti-graminées utilisés pour désherber les brassicacées, notamment le colza.
- La Terbutylazine est interdite d'utilisation depuis juin 2003 (juin 2004 pour la vigne). Toutefois elle est à nouveau autorisée depuis 2017 pour désherber les cultures de maïs.

En fonction des capacités des laboratoires, la limite de quantification d'une molécule peut varier fortement. Par exemple sur le TFA, sa limite de quantification peut varier entre 10 µg/L et 0,05 µg/L ce qui influence la quantification de la molécule.

Les molécules qui ont été en dépassement de leur limite réglementaire seront détaillées dans la section suivante.

4/ Molécules en dépassement de leur limite réglementaire

Légende :

Exemples d'usages



Céréales



Colza



Légumes



Non spécifique












Maïs

Légende	
Molécules comptabilisant au moins un dépassement de leur limite réglementaire parmi tous les prélèvements	
	molécule pertinente (limite à 0,1 µg/L)
	métabolite non pertinent (limite à 0,9 µg/L)
* métabolites	
Qualification de l'analyse pour chaque molécule sur la période	
	Molécule en dépassement de la norme réglementaire
	Métabolite non pertinent mesuré au delà de 0,1 µg/L
	Molécule mesurée au-delà du seuil d' action renforcé à 0,075 µg/L
	Molécule quantifiée en dessous de leur limite réglementaire
	Molécule non quantifiée
	Molécule non analysée
Lecture d'une case : XX µg/L / YY (ZZ)	
XX µg/L	Maximum (µg/L)
YY %	Fréquence de dépassement de la limite réglementaire (=nombre de dépassement / nombre de prélèvement de la molécule sur la période) précisé en pourcentage
(ZZ)	Nombre de fois où le paramètre a été mesuré lors de la période, s'il diffère du nombre total de prélèvement sur la période





1/ Vallée de l'Iton F8-2

Fréquence de dépassement de la limite réglementaire, maximum et nombre de prélèvements sur les 4 périodes étudiées pour les molécules mesurées, au-delà de 0,075 µg/L, au captage de vallée de l'Iton F8-2 entre 2012 et 2025





















Maximum (µg/L) / Fréquence de dépassement (%)	2012-2016	2017-2019	2020-2022	2023-2025
 H Glyphosate	(44)	0,1 µg/L / 3 %	1,6 µg/L / 3 %	(14)
 Chloridazone methyl desphenyl*		(1)	0,03 µg/L / 0 % (2)	0,1 µg/L / 6 % (17)
 Chloridazone desphenyl*		(1)	(2)	0,39 µg/L / 6 % (12)
 Chlorothalonil R471811*				0,9 µg/L / 6 % (16) ♦
 Atrazine desethyl deesopropyl*	0,54 µg/L / 2 % (42)	0,04 µg/L / 0 %	0,03 µg/L / 0 %	0,09 µg/L / 0 % (22)
 H Dimethachlore CGA369873*	0,035 µg/L / 0 % (4)	0,103 µg/L / 0 % (29)	0,041 µg/L / 0 %	0,078 µg/L / 0 % (24)
 Aminotriazole	(41)	(36)	0,09 µg/L / 0 % (30)	(14)
 H Acide trifluoroacétique (TFA)* 				12 µg/L / 33 % (6) ♦
Nombre de prélèvement par période	45	36	34	24

♦ dépassements en 2025







2/ Vallée de l'Iton F3, F7-3, F8-1

Maximum (µg/L) / Fréquence de dépassement (%)	2012-2015	2016-2020	2021-2025
 H Acide trifluoroacétique (TFA)* 			0,75 µg/L / 100 % (2)
 Chlorothalonil SA R417888*			0,121 µg/L / 20 % (10)
 Chlorothalonil R471811*			0,901 µg/L / 10 % (10)
Nombre de prélèvement par période	11	10	12

3/ Coteaux de l'Iton F9, F14, F15, F16

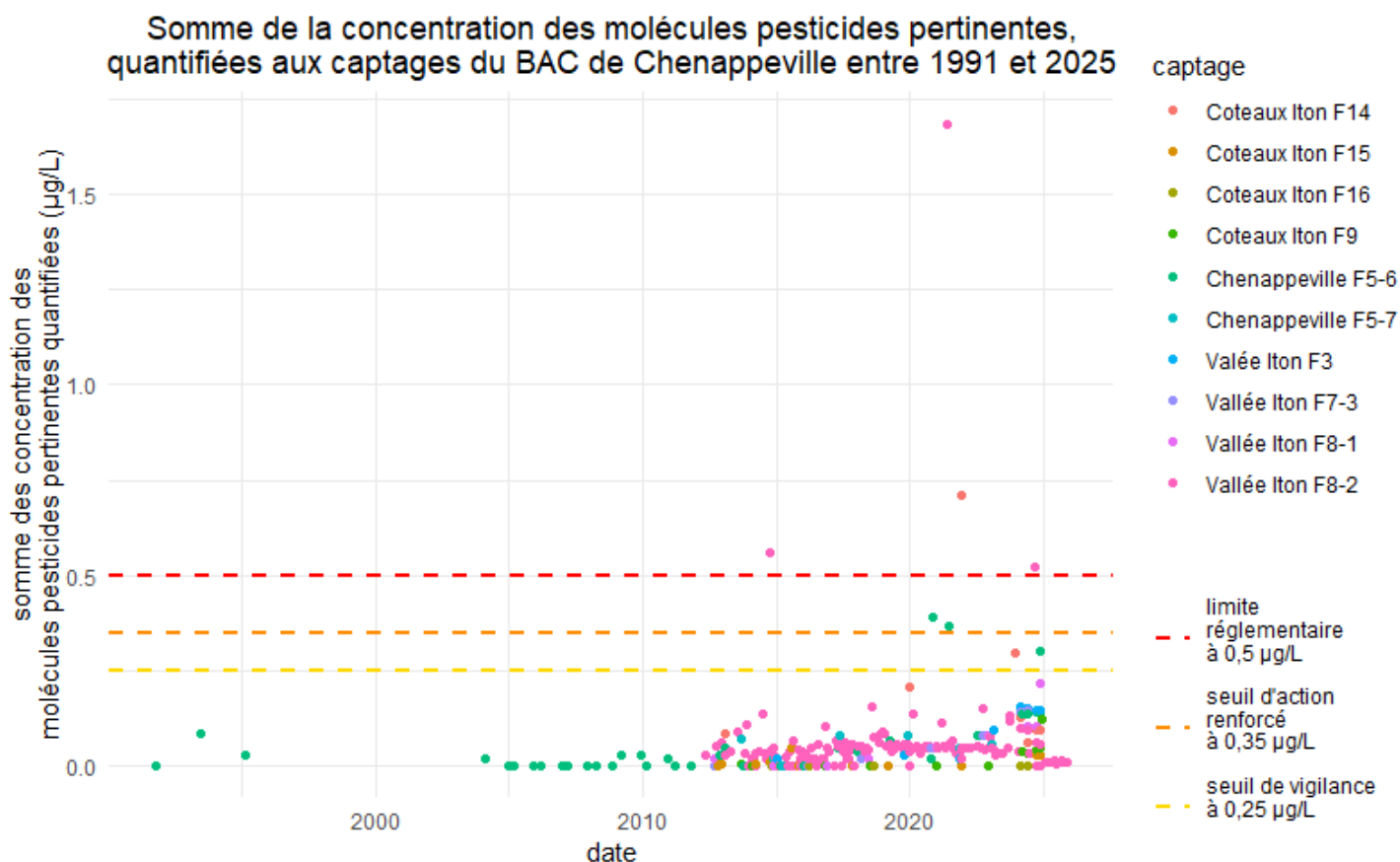
Maximum ($\mu\text{g/L}$) / Fréquence de dépassement (%)	2012-2015	2016-2020	2021-2025
  Acide trifluoroacétique (TFA)* 			1,4 $\mu\text{g/L}$ / 100 % (4)
 Propyzamide	0,06 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (13)	0,08 $\mu\text{g/L}$ / 100 %	0,15 $\mu\text{g/L}$ / 14 % (7)
  Flufenacet oxalate* 		0,01 $\mu\text{g/L}$ / 100 % (6)	0,1 $\mu\text{g/L}$ / 5 % (20)
  Fufenacet ESA* 		0,05 $\mu\text{g/L}$ / 100 % (7)	0,23 $\mu\text{g/L}$ / 5 % (20)
 Chlorothalonil SA R417888*			0,083 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (16)
 Dimethachlore OXA*		0,04 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (6)	0,09 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (20)
 Terbutylazine métabolite LM6			0,1 $\mu\text{g/L}$ / 33 % (3)
 <u>Metaldéhyde</u>		0,03 $\mu\text{g/L}$ / 0 %	0,13 $\mu\text{g/L}$ / 5 %
 Chlorothalonil R471811*			0,86 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (16)
 Metazachlor ESA*		0,19 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (7)	0,22 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (20)
 Metazachlor OXA*		0,14 $\mu\text{g/L}$ / 0 (7)	0,19 $\mu\text{g/L}$ / 0 (20)
 Metolachlor ESA*		0,09 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (7)	0,119 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (20)
 Diméthachlore CGA354742*		0,17 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (7)	0,18 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (20)
 Diméthachlore CGA369873*		0,15 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (7)	0,16 $\mu\text{g/L}$ / 0 % (20)
Nombre de prélèvement par période	14	9	24

4/ Chenappeville 5.6 et 5.7

Maximum (µg/L) / Fréquence de dépassement (%)	2012-2016	2017-2019	2020-2022	2023-2025
 Acide trifluoroacétique (TFA)* 				0,75 µg/L / 100 % (1)
 Chlorothalonil SA R417888*			0,17 µg/L / 100 % (1)	0,19 µg/L / 100 % (6)
 Chlorothalonil R471811*			0,86 µg/L / 0 % (5)	1,04 µg/L / 20 % (5)
 Terbuthylazine métabolite LM6			0,13 µg/L / 100 % (1)	0,121 µg/L / 100 % (2)
 Atrazine	0,085 µg/L / 0 %	0,01 µg/L / 0 %	0,008 µg/L / 0 %	0,009 µg/L / 0 % (7)
Nombre de prélèvement par période	17	11	10	12

Suite à une décision de la Commission européenne, le 12 mars 2025, le Flufenacet ou Thiaflumamide n'aura pas de renouvellement de son autorisation dans l'Union Européenne. La substance sera donc interdite d'utilisation après le 10 décembre 2026.

5/ Evolution de la somme des concentrations



Les dépassements de la limite réglementaire fixée à 0,5 µg/L sont essentiellement dus à de forts dépassements ponctuels sur une molécule (par exemple le Glyphosate au captage de vallée de l'Iton F8-2 en mai 2021).

Autres problématiques

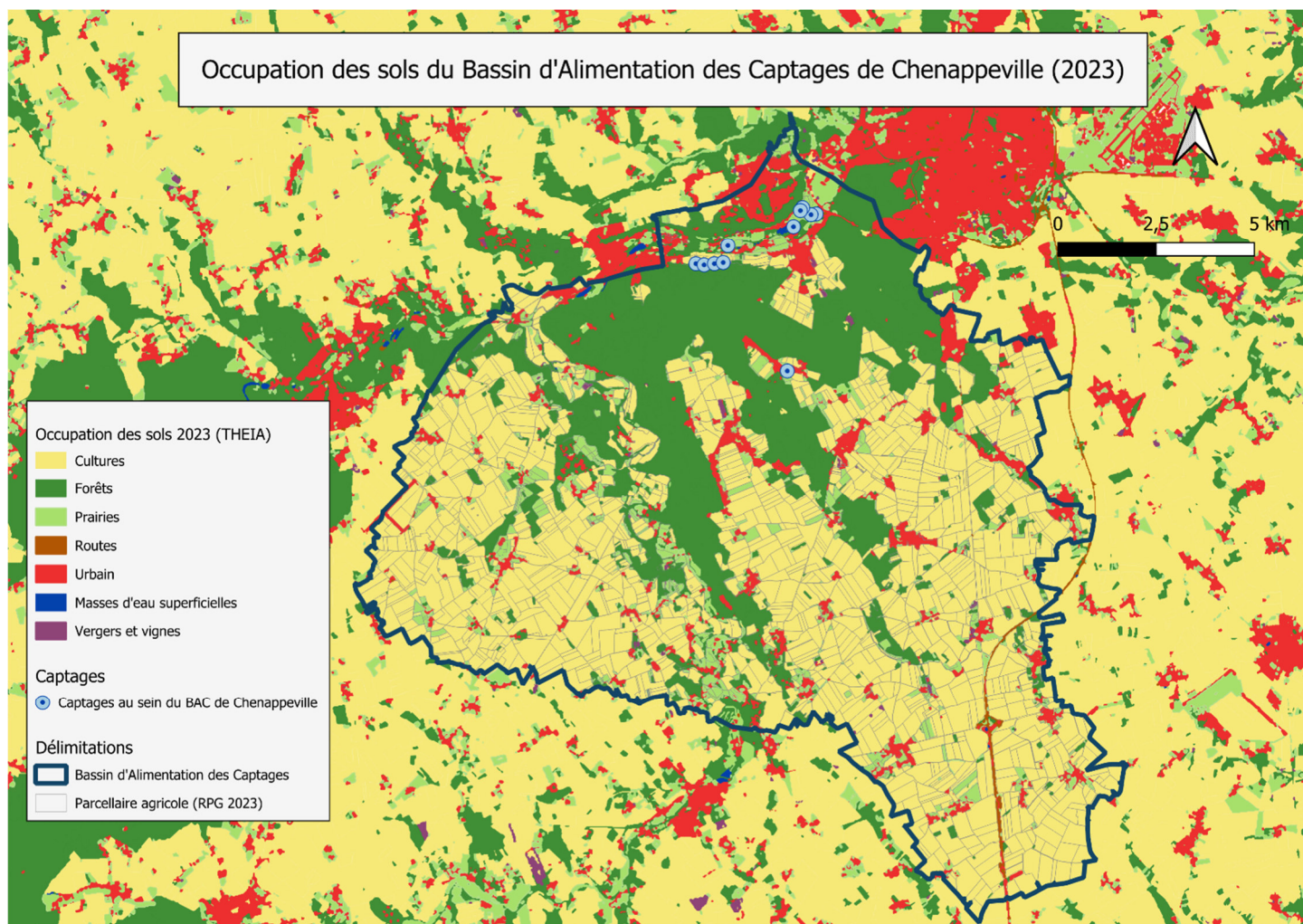
→ Per et Poly-Fluoroalkylés (PFAS)

Une campagne de prélèvements a été effectuée en mars 2025 pour rechercher la présence de per et poly-fluoroalkylés (PFAS) dans les captages d'Evreux Portes de Normandie. Cette campagne incluait la recherche des 20 PFAS à intégrer à la surveillance régulière des eaux souterraines pour 2026 ainsi que du Perfluoro-1-propanesulfonate, de l'Acide perfluoroéthane-sulfonique (PFES), de l'Acide perfluoropropionique (PFPrA), de l'Acide trifluoroacétique (TFA) et de l'Acide trifluorométhane-sulfonique (TFMS).

	Acide trifluoroacétique (TFA) - µg/L	Acide trifluorométhane-sulfonique (TFMS) - µg/L
Vallée de l'Iton F3	0,9	0,0086
Vallée de l'Iton F7	Non mesuré	Non mesuré
Vallée de l'Iton F8.1	0,61	0,0053
Vallée de l'Iton F8.2	0,89	0,0072
Coteaux de l'Iton F9	0,49	0,0025
Coteaux de l'Iton F14	1,4	0,0077
Coteaux de l'Iton F15	0,47	0,0025
Coteaux de l'Iton F16	0,22	0,001
Chenappeville F5.6 – F5.7	0,75	0,0072

Pour le captage de Chenappeville F5.6, l'Acide perfluorononanoïque (PFNA) a également été mesuré à 0,002 µg/L.

L'occupation des sols



L'agriculture

Description (Selon le RPG 2023)

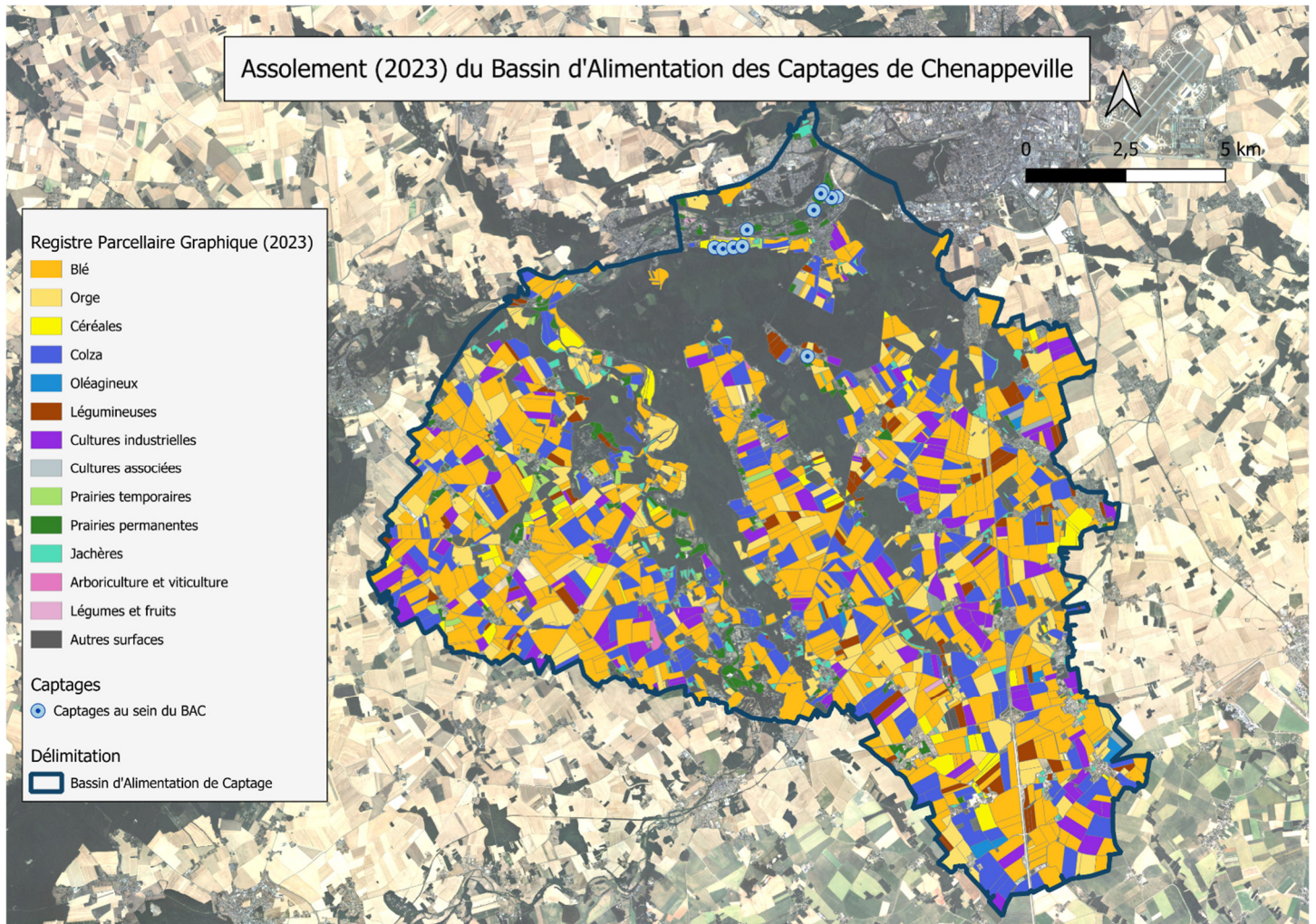
SURFACE AGRICOLE UTILE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES*
13 891 ha	205
RAPPORT SAU / SURFACE DU BAC	NOMBRE DE SIEGES D'EXPLOITATION PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DU BAC (DONT ADRESSE DISTINCTES)*
63 %	94 (85)

*Les exploitations sont repérées via le code Pacage ; 1 exploitant peut détenir plusieurs exploitations ; 2 exploitations peuvent avoir la même adresse postale pour leur siège

Typologie d'exploitation

TYPE DE PRODUCTION	OPA	ROTATION TYPE
Polyculture	CA27 - CERFRANCE - NATUP	<ul style="list-style-type: none"> Blé-Blé-Orge-Colza-Lin Blé-Orge-Colza

Les systèmes agricoles en place sur ce territoire sont très stables, avec un assolement dominé par les céréales d'hiver.



Surfaces agricoles conduites selon des pratiques bénéfiques pour la protection de la ressource en eau (selon le RPG 2024)

SURFACE EN AB	SURFACE EN PRAIRIES PERMANENTES	CULTURES BNI*
526 ha (3,7% de la SAU)	350 ha (2,5% de la SAU)	266 ha (1,9 % de la SAU)

*Les cultures considérées comme BNI sont les cultures pérennes à forte biomasse (code culture MSW), le sainfoin (SAI), la luzerne (LUZ), le sarrasin (SRS), le taillis courte rotation (TCR), le chanvre (CHV) et les prairies (code culture MLG, PTR, SPH, SPL). Les parcelles conduites en agriculture biologique et les prairies permanentes (code culture PPH) n'ont pas été intégrées à la liste car dénombrées séparément.

Engagement du monde agricole dans le programme d'actions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RELIQUATS AZOTES REALISES AVEC L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTALE DES BAC									
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGEES	8	30	21	32	23	33	34	/	35
NOMBRE DE PARCELLES	23	88	59	102	33	100	100	/	104
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES									
NOMBRE D'EXPLOITATION EN MAEC*	/	/	1	4	4	12	11	11	9
SURFACES TOTALES EN MAEC (HA) *	/	/	37	86	86	371	303	303	273
AUTRES ENGAGEMENTS									
NOMBRE D'EXPLOITANTS EN CICC	0	0	0	0	2	1	0	1	0
EVOLUTION SAU BIO (HA)	/	/	245	244	249	276	397	508	528

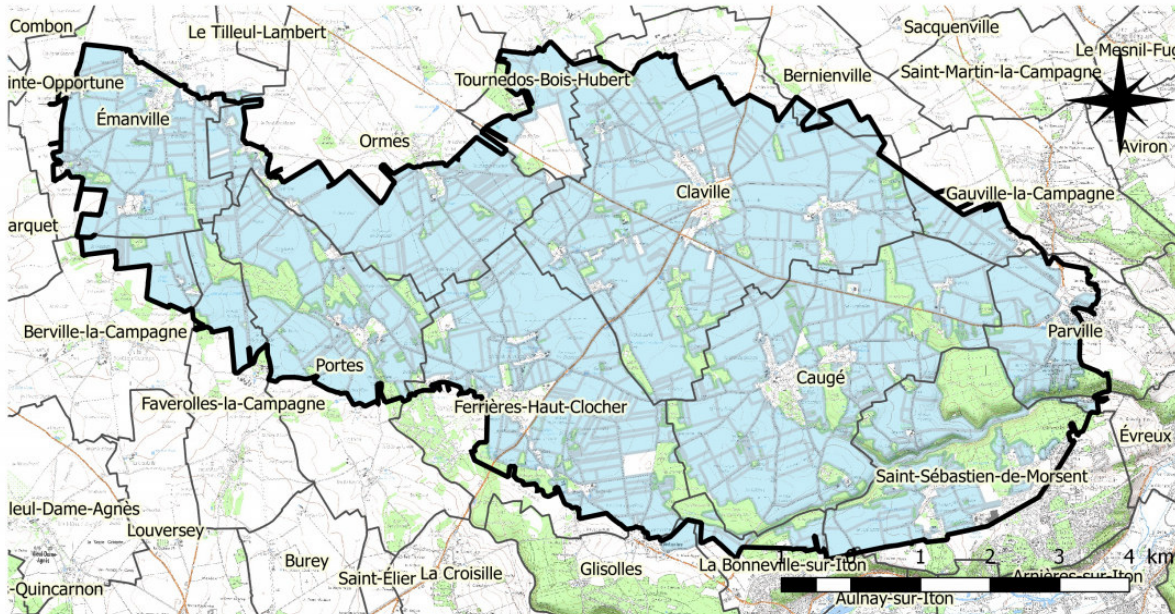
	2022	2023	2024	2025
RELIQUATS AZOTES REALISES AVEC L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTALE DES BAC				
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGEES	44	39	10	26
NOMBRE DE PARCELLES	107	97	30	71
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES				
NOMBRE D'EXPLOITATION EN MAEC*	9	3	5	6
SURFACES TOTALES EN MAEC (HA)*	273	146	350	450
AUTRES ENGAGEMENTS				
NOMBRE D'EXPLOITANTS EN CICC	0	0	0	0
EVOLUTION SAU BIO (HA)	528	524	/	526

*Ces chiffres incluent les surfaces et les exploitations de tous les dispositifs MAEC coexistant sur le BAC de Chenappeville. C'est-à-dire que les surfaces localisées dans le BAC de Chenappeville, mais pour lesquelles une contractualisation à un PAEC différent de celui de Chenappeville a été effectuée, sont comptées (notamment dans le cadre des différents PAEC du BAC de l'Habit).

Bassin d'Alimentation des Captages de la vallée de la Queue d'Hirondelle (QHI)

Fiche mise à jour le 28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE		ANIMATRICE AGRICOLE
Evreux Portes de Normandie		Lara Pourcelot
SUPERFICIE TOTALE	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION DESSERVIE
6 813 ha	15	13 752 (2018)
PROBLEMATIQUES QUALITE		CLASSEMENT SDAGE 2022-2027
Nitrates (40 mg/l) et pesticides		Sensible (Forages F12-1 et F13-2)



Historique des démarches

AAC

AVANCEMENT	CONTRAT EAU ET CLIMAT	DELIMITATION AAC
Animation agricole en cours	Iton 2022-2024	Safège (2008)
CRITERE DE DELIMITATION	DIAGNOSTIC DE PRESSION	PROGRAMME D'ACTION BAC
Piézométrie, bassin versant souterrain, bilan hydrique	Safège (2012)	Mars 2013

Ce BAC fait l'objet d'arrêtés préfectoraux ZPAAC en date du 17 octobre 2013 (délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage) et du 11 mars 2020 (définissant le programme d'actions agricole). L'animation agricole BAC a débuté en 2010.

La stratégie de gestion et de protection de la ressource en eau d'Evreux Portes de Normandie du 29 juin 2021 acte pour objectifs de :

1. Augmenter les surfaces en cultures à bas niveau d'intrants (BNI), en agriculture biologique (AB) et en prairies sur les AAC prioritaires et sensibles ;
2. Baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale ;
3. Diminuer le recours aux herbicides ;
4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau ;
5. Accompagner le développement des éléments de paysages boisés ;
6. Développer les leviers techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie ;
7. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau.

L'objectif global est d'avoir une qualité de l'eau inférieure ou égale à 80% de la norme de potabilité, se traduisant par :

- Des teneurs en nitrates **inférieures à 40 mg/l** ; valeur seuil dite « de risque » défini par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021. De plus, l'objectif est de stopper la tendance à la hausse, et de voir s'infléchir la courbe.
- Des teneurs en produits phytosanitaires **inférieures à 0,075 µg/l par molécule**, et des teneurs **inférieures à 0,35 µg/l pour le total** des molécules détectées. De plus, l'objectif est de réduire les détections et d'en éviter de nouvelles.

Points d'eau

Description

COMMUNE D'IMPLANTATION	DATE DE CREATION DU PRELEVEMENT AEP	MASSE D'EAU		
Evreux	2000/2001	Craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint André (HG 211)		
N°BSS	PROFONDEUR : A=B+C			DEBIT D'EXPLOITATION (M ³ /H)
	A = FORAGE (M)	B = ZONE NON SATUREE (M)	C = ZONE SATUREE (M)	
F12.1 : 01505X0121/F12-1 – BSS000LDGS	37	15,23	21,77	82
F12.2 : 01505X0122/F12-2 – BSS000LDGT	36,4	14,02	22,38	88
F13.1 : 01505X0123/F13-1 – BSS000LDGU	39	15,86	23,14	88
F13.2 : 01505X0124/F13-2 – BSS000LDGV	43,1	16,45	26,65	52
DATE DE MISE EN SERVICE	VOLUMES ANNUELS PRODUITS	TRAITEMENTS		
Février 2012	803 588 m ³ en 2019	Microfiltration et désinfection à l'Usine de Traitement d'Eau Potable		

DUP

DATE D'INSTAURATION	DEBIT AUTORISE (M ³ /H)	CAPACITE INSTALLEE (M ³ /H)
Arrêté n°D3/B4-07-160 du 26 juillet 2007	310	310

Vulnérabilité intrinsèque de la nappe

Les captages de la Queue d'Hirondelle sont majoritairement alimentés par de l'eau souterraine provenant de la nappe de la craie.

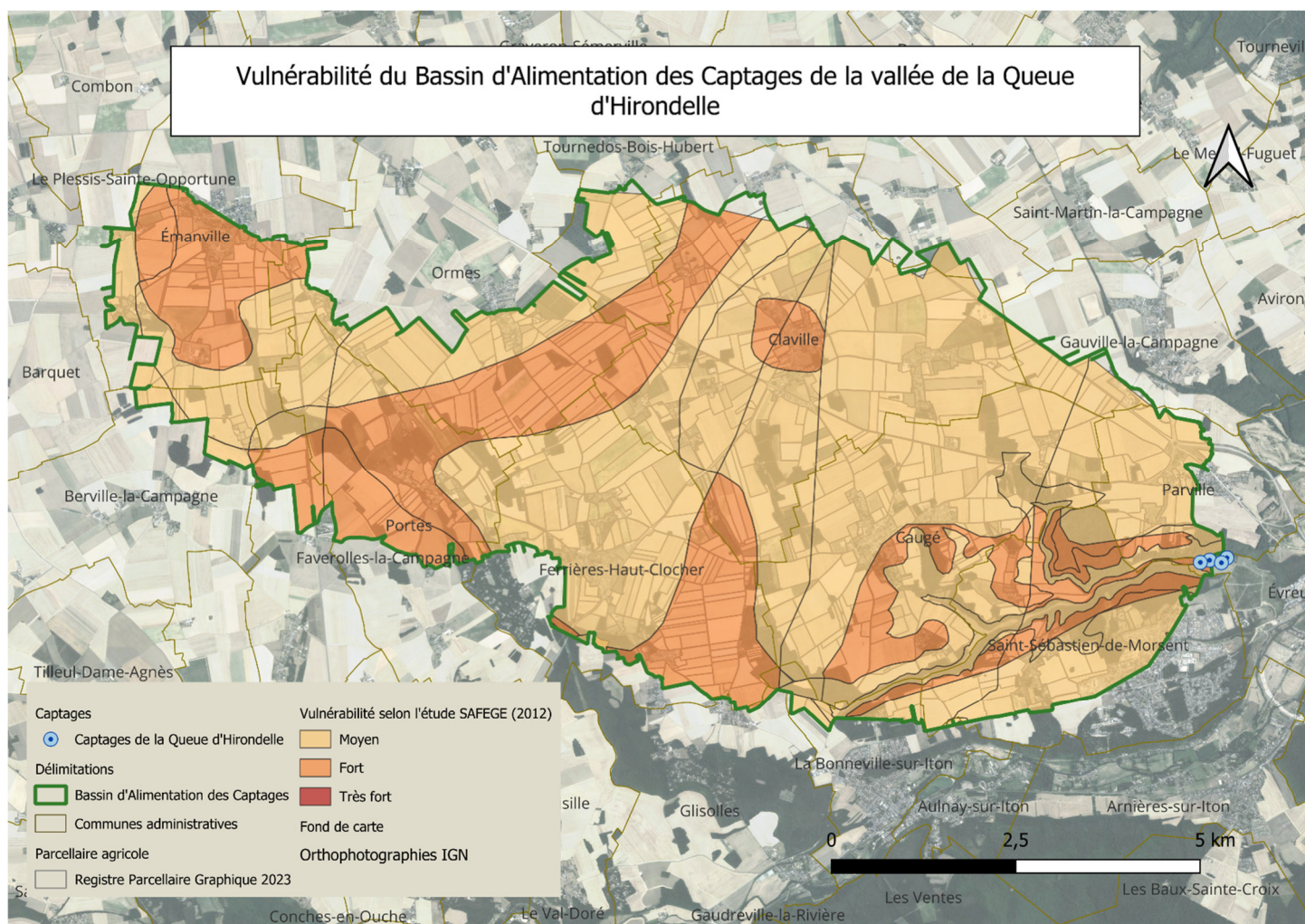
L'évaluation de la vulnérabilité du bassin d'alimentation des captages de la vallée de la Queue d'Hirondelle a été réalisée en 2012 par le bureau d'étude Safège.

L'étude prend en compte les critères suivants :

- l'épaisseur des formations superficielles (argiles issues de l'altération de la craie)
- l'épaisseur de la zone non saturée de l'aquifère
- la karstification de la craie (présence de bétoire, traçages hydrogéologiques)
- le gradient d'écoulement de la nappe (circulation horizontale des eaux au sein de l'aquifère)
- la pente du terrain

Pour chaque critère un indice rendant compte de la vulnérabilité pour ce critère est attribué aux différentes zones du Bassin d'Alimentation. Les indices ont ensuite été compilés puis catégorisés en 3 classes (vulnérabilité moyenne, forte et très forte).

Les résultats de l'étude sont présentés dans la carte ci-dessous.



Les analyses présentées ci-dessous regroupent les prélèvements réalisés sur les forages de la Queue d'Hirondelle F12-1, F12-2, F13-1 et F13-2, qui peuvent être assimilées à un champ captant, les forages montrant un fonctionnement similaire.

Le forage F12-1 a fait l'objet d'un suivi renforcé (~ 1 prélèvement/mois) entre 2012 et fin 2018 par le Conseil Départemental (CD) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Depuis début 2019, le suivi renforcé est effectué sur le forage F12-2.

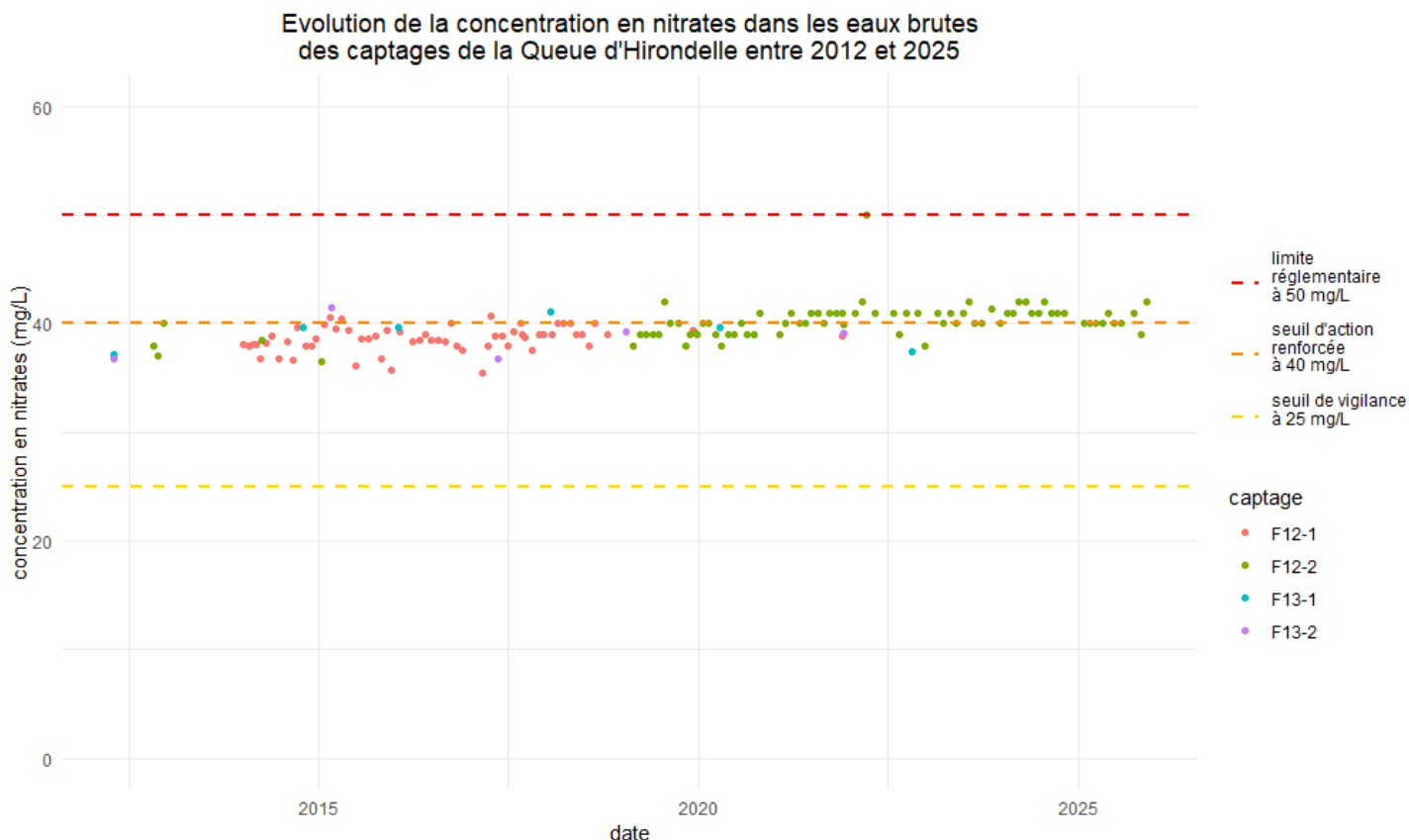
Nitrates

1/ Contexte

L'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe une limite réglementaire pour les nitrates à **50 mg/L** au sein des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

L'AESN distingue également un seuil de risque dit « d'action renforcé » à **40 mg/L** et un seuil de vigilance à **25 mg/L**.

2/ Evolution de la concentration



La concentration en nitrates suit une légère tendance à la hausse depuis le début des prélèvements en 2012 (environ + 3 mg/L). Elle atteint désormais le seuil d'action renforcé à 40 mg/L.

Egalement, la concentration en nitrates aux captages de la Queue d'Hirondelle ne présente pas de fortes variations saisonnières.

Pesticides

1/ Contexte

L'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe les limites réglementaires suivantes :

Par molécules :

- Molécules mères et métabolites pertinents : **0,1 µg/L**
- Métabolites non-pertinents : **0,9 µg/L**
- Aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde : **0,03 µg/L**

Sur la somme des molécules :

- Somme des molécules pertinentes : **0,5 µg/L**

L'AESN distingue également :

Un seuil de risque dit « d'action renforcé » :

- Par molécules : 0,075 µg/L
- Sur la somme des molécules : 0,375 µg/L

Un seuil de vigilance :

- Par molécules : 0,005 µg/L
- Sur la somme des molécules : 0,25 µg/L

Les molécules considérées comme substances pesticides lors des analyses suivantes sont issues des listes A « pesticides », « métabolites » et « biocides » du Sandre.

2/ Nombre de molécules quantifiées et en dépassement des limites réglementaires

Tableau récapitulatif sur les molécules pesticides analysées entre 2012 et 2025 aux captages de la Queue d'Hirondelle

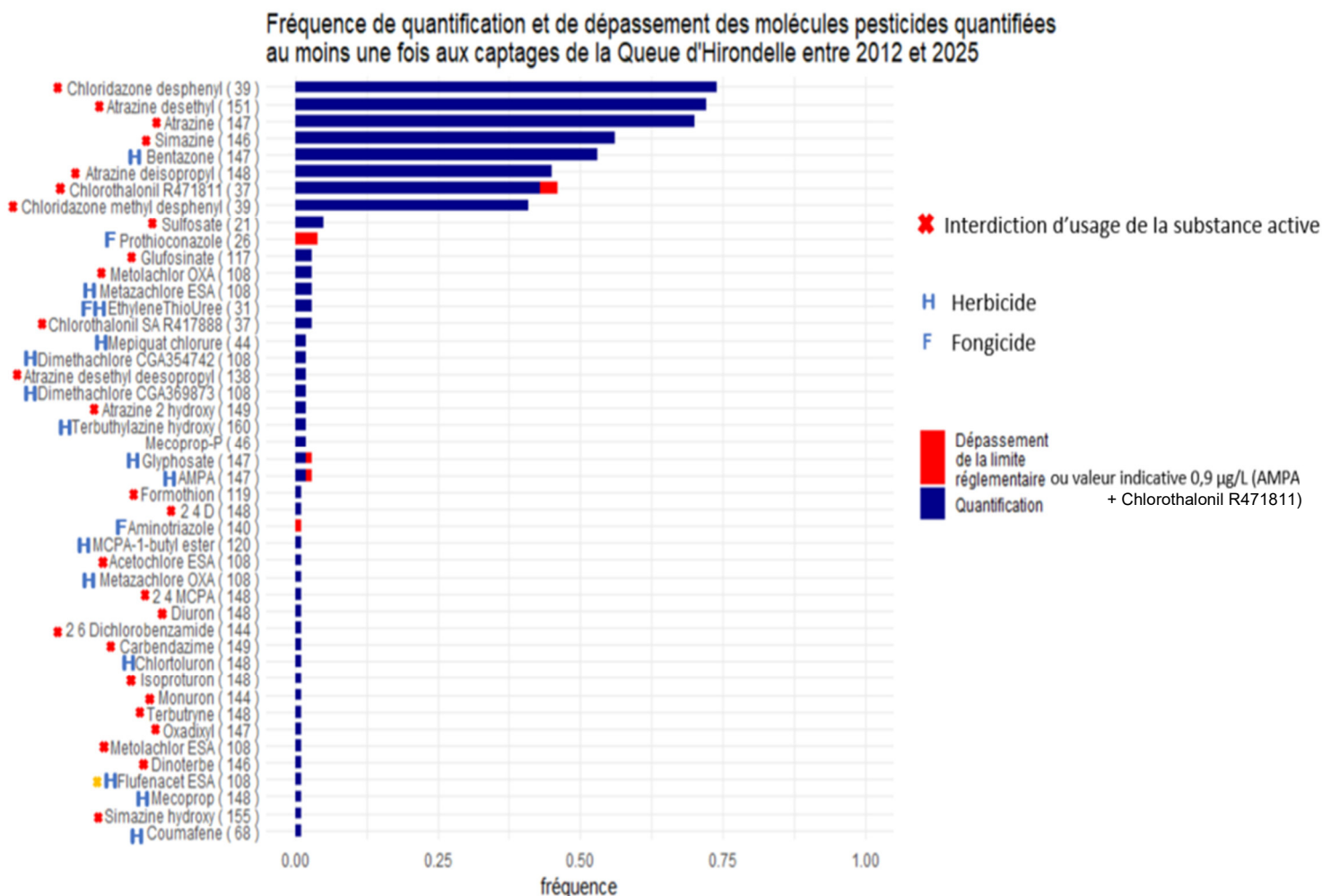
	2012-2015	2016-2020	2021-2025
- Nombre de molécules distinctes analysées	511	539	599
- Nombre de molécules distinctes quantifiées	7	20	37
- Nombre de dépassement du seuil d'action renforcé (0,075 µg/L)	0	5	6
- Nombre de dépassement de la limite réglementaire	0	3	2
Nombre de prélèvements	34	60	58

*Une même molécule peut être en dépassement plusieurs fois sur une même période.

3/ Fréquence de quantification et de dépassement des limites réglementaires

La fréquence de quantification est égale au nombre de fois où la molécule a été quantifiée / le nombre de fois où la molécule a été analysée.











La fréquence de dépassement est égale au nombre de fois où la molécule a été mesurée en dépassement de sa limite réglementaire / le nombre de fois où la molécule a été analysée.



- L'Atrazine et la Simazine, ainsi que leurs métabolites sont retrouvés très fréquemment aux captages. Leur usage est interdit depuis septembre 2003.
 - La Chloridazone n'a pas fait l'objet d'une demande de renouvellement par son producteur, elle n'est donc plus commercialisable depuis 2020.
 - La Bentazone est un herbicide utilisé sur céréales (avoine, blé, lin, maïs, orge, seigle, riz, sorgho) et légumineuses (fourrages et potagères, haricot, pois).
- Les molécules, qui ont déjà été en dépassement de leur limite réglementaire, seront détaillées dans la section suivante.

4/ Molécules en dépassement de leur limite réglementaire

Fréquence de dépassement de la limite réglementaire, maximum et nombre de prélèvements sur les 4 périodes étudiées pour les molécules mesurées, au-delà de 0,075 µg/L, aux captages de la Queue d'Hirondelle entre 2012 et 2025

Maximum (µg/L) / Fréquence de dépassement (%)	2012-2016	2017-2019	2020-2022	2023-2025
 Aminotriazole	(37)	0,45 µg/L / 3 % (37)		(31)
 H Glyphosate	(44)	0,18 µg/L / 3 % (37)	0,065 µg/L / 0 %	0,096 µg/L / 0 % (31)
 H AMPA *	(44)	1,2 µg/L / 3 % (37)	0,11 µg/L / 0 %	(31)
 F Prothioconazole	(4)	(1)		1 µg/L / 5 % (21)
 Chlorothalonil R471811 *				2,33 µg/L / 3 % (37)
 Glufosinate	(15)	0,09 µg/L / 0 % (37)	(34)	0,039 µg/L / 0 % (31)
 Chloridazone desphenyl *		(1)	0,063 µg/L / 0 % (1)	0,09 µg/L / 0 % (37)
 H F EthylèneThioUrée *		0,09 µg/L / 0 % (5)	(5)	(21)
 H Metazachlore ESA *		0,04 µg/L / 0 % (27)	0,13 µg/L / 0 %	0,03 µg/L / 0 % (46)
 H Dimethachlore CGA 369873 *		(27)	0,118 µg/L / 0 %	0,111 µg/L / 0 % (46)
Nombre de prélèvement par période	45	38	35	49

Exemples d'usages



Céréales











Colza



Légumes

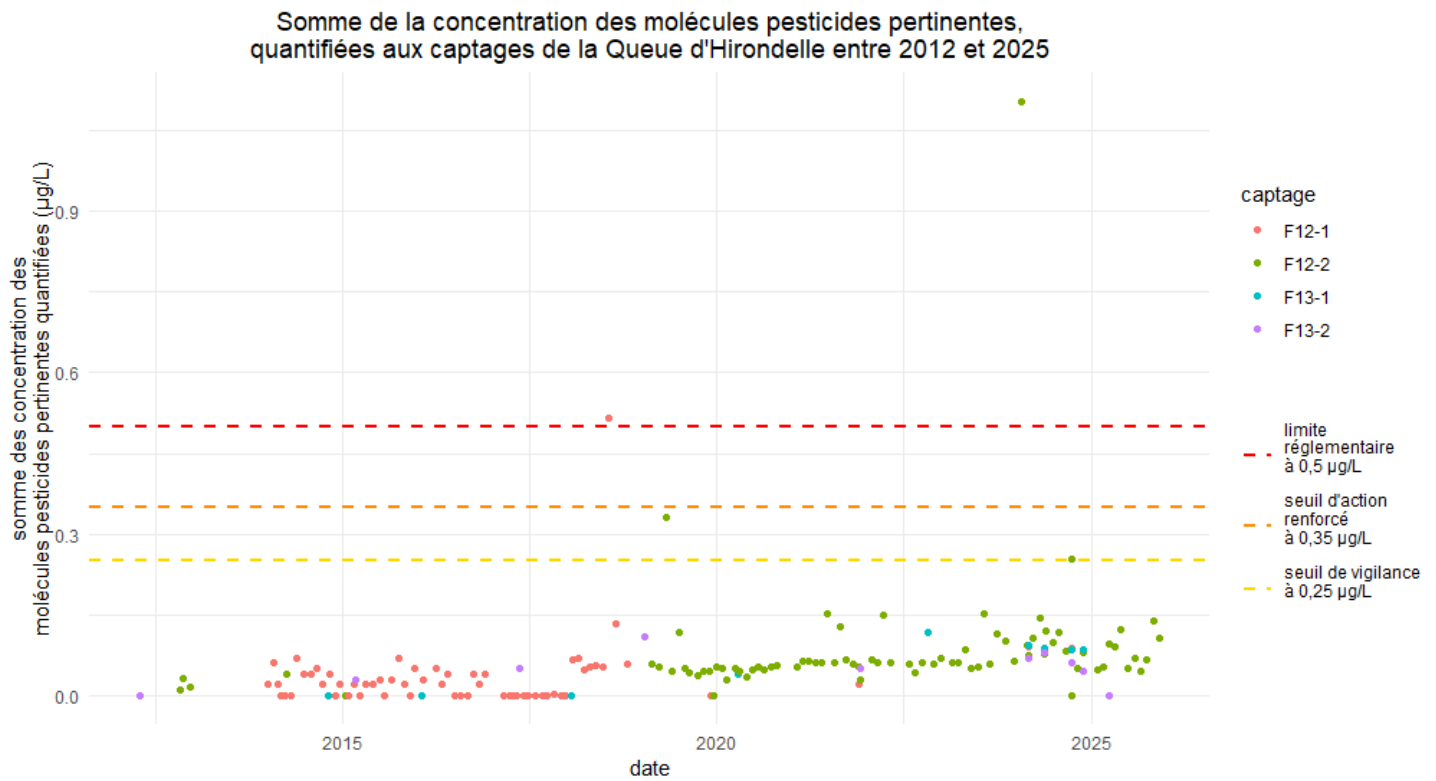


Non spécifique

Légende	
Molécules comptabilisant au moins un dépassement de leur limite réglementaire parmi tous les prélèvements	
	molécule pertinente (limite à 0,1 µg/L)
	métabolite non pertinent (limite à 0,9 µg/L)
* métabolites	
Qualification de l'analyse pour chaque molécule sur la période	
	Molécule en dépassement de la norme réglementaire
	Métabolite non pertinent mesuré au delà de 0,1 µg/L
	Molécule mesurée au-delà du seuil d' action renforcé à 0,075 µg/L
	Molécule quantifiée en dessous de leur limite réglementaire
	Molécule non quantifiée
	Molécule non analysée
Lecture d'une case : XX µg/L / YY (ZZ)	
XX µg/L	Maximum (µg/L)
YY %	Fréquence de dépassement de la limite réglementaire (=nombre de dépassement / nombre de prélèvement de la molécule sur la période) précisé en pourcentage
(ZZ)	Nombre de fois où le paramètre a été mesuré lors de la période, s'il diffère du nombre total de prélèvement sur la période

- L'Aminotriazole est interdite depuis décembre 2015 (herbicide à large spectre d'utilisation - viticulture, arbres fruitiers, grande culture de maïs et traitement général en zone cultivée après récolte ou avant mise en culture).
- Le Prothioconazole est un fongicide autorisé sur céréales.
- Le Chlorothalonil n'est plus autorisé en tant que substance active phytosanitaire depuis 2019 et en tant que substance active biocide depuis 2010

5/ Evolution de la somme des concentrations



Les dépassements de la limite réglementaire fixée à 0,5 µg/L sont essentiellement dus à de forts dépassements ponctuels sur une molécule (par exemple le Prothioconazole à 1 µg/L en janvier 2023 ou le Glyphosate et l'AMPA en avril 2019).

Autres problématiques

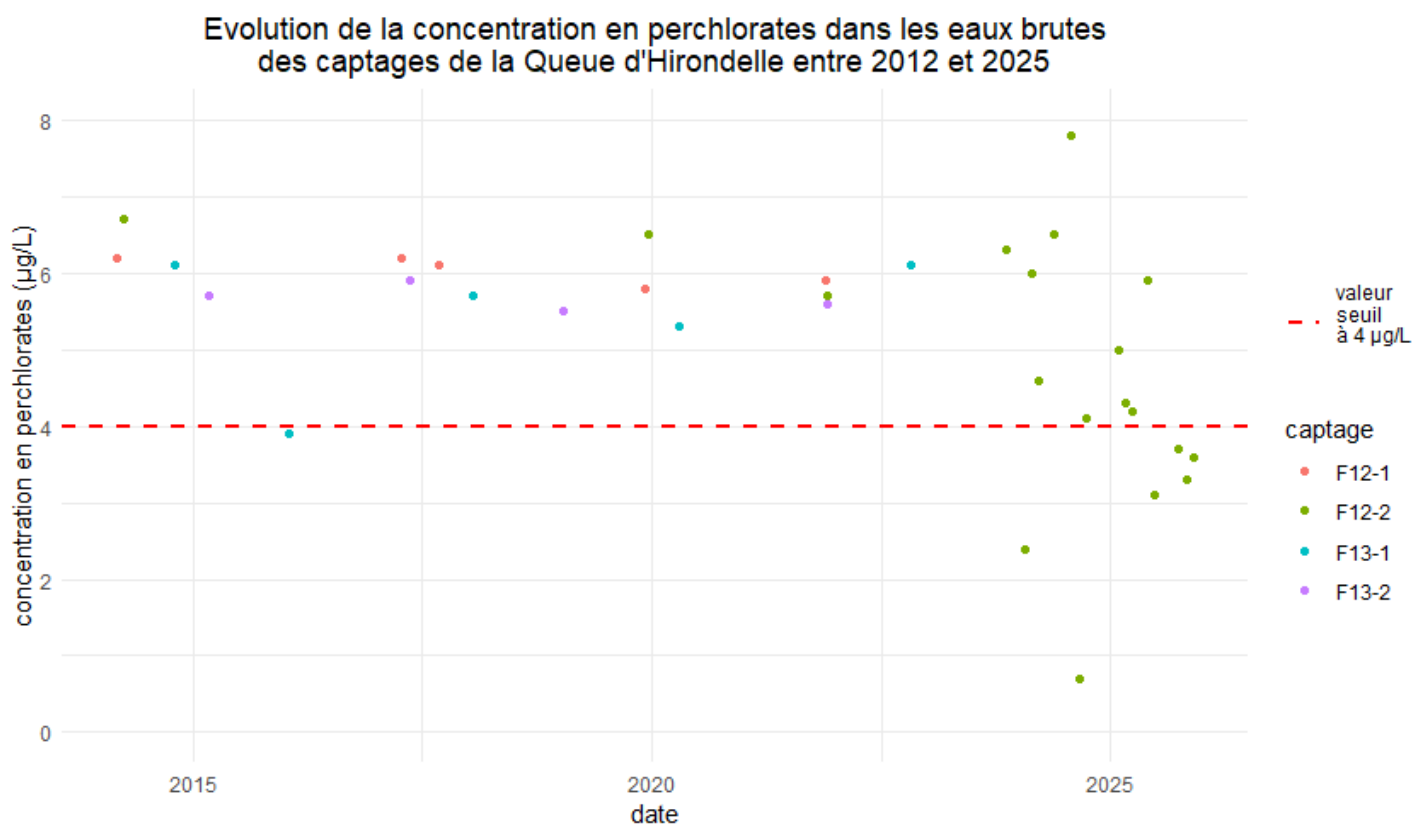
→ Perchlorates

1/ Contexte

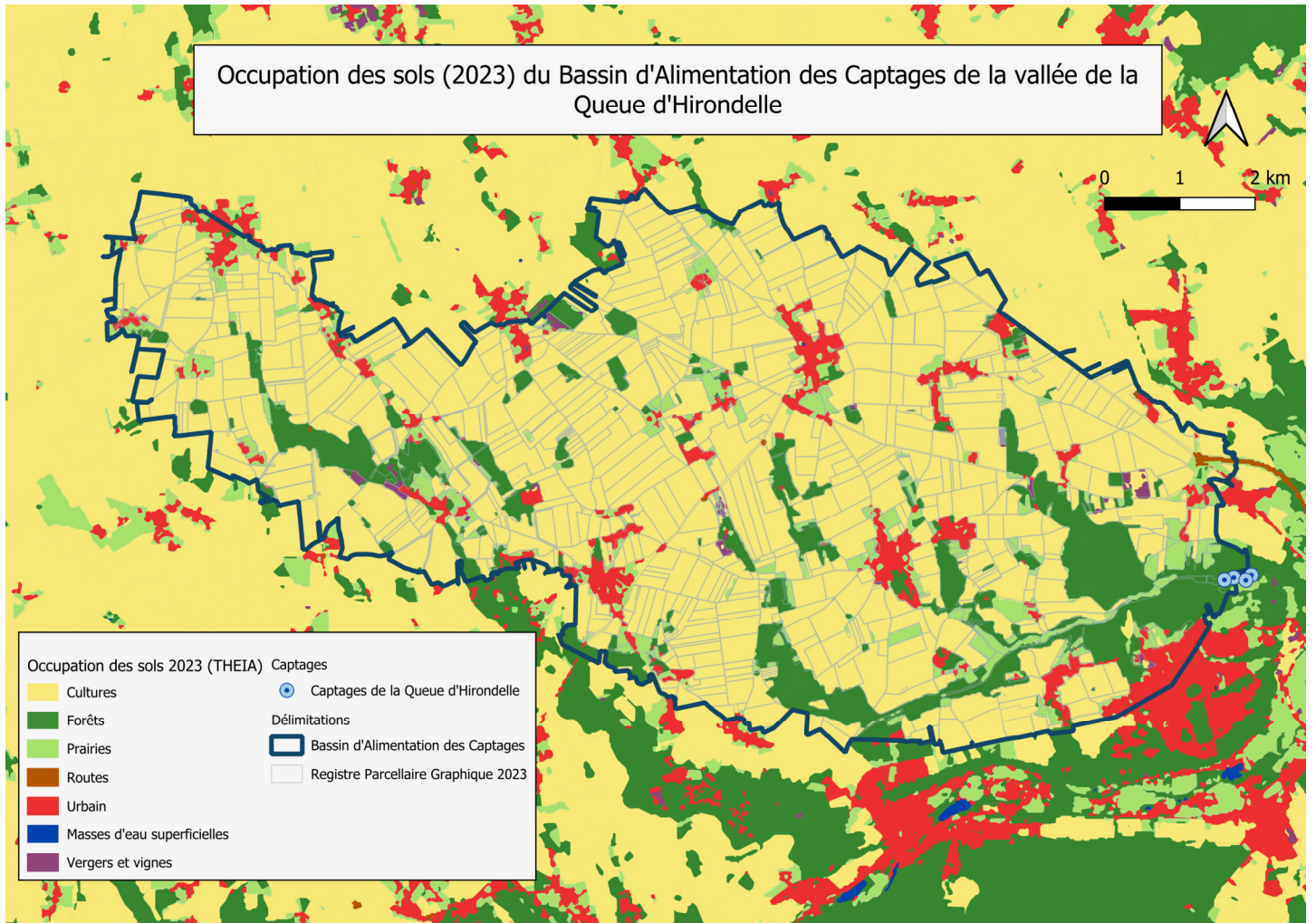
L'arrêté du 9 octobre 2023 (modifiant l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines) fixe une valeur seuil de 4 µg/L pour les ions perchlorates au sein des eaux souterraines. Suite aux avis de l'ANSES publiés en 2011, 2012 et 2014, la Direction Générale de la Santé a établi deux valeurs guides concernant les ions perchlorates, 15 µg/L pour les adultes et 4 µg/L pour les enfants de moins de 6 mois.

Les perchlorates peuvent provenir de rejets industriels mais également de résidus d'explosifs utilisés lors de la première guerre mondiale.

2/ Evolution de la concentration



Depuis 2012, les prélèvements réalisés aux captages de la Queue d'Hirondelle révèlent une concentration en ions perchlorates dépassant quasiment systématiquement la valeur seuil/guide de 4 µg/L, tout en restant inférieure à la valeur guide de 15 µg/L.



L'agriculture

Description (Selon le RPG 2024)

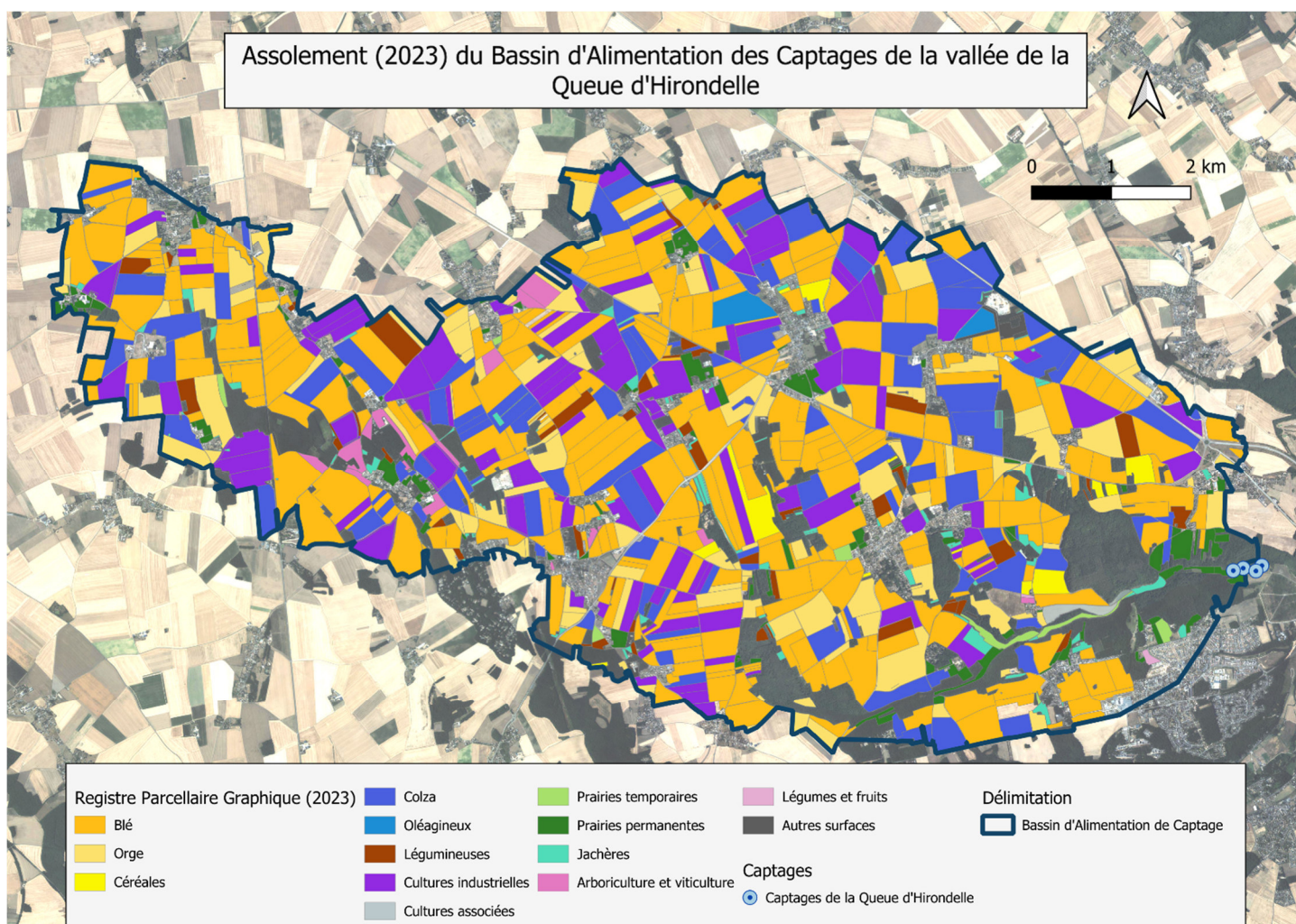
SURFACE AGRICOLE UTILE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES*
5 229 ha	124
RAPPORT SAU / SURFACE DU BAC	NOMBRE DE SIEGES D'EXPLOITATION PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DU BAC (DONT ADRESSE DISTINCTES)*
77 %	40 (36)

*Les exploitations sont repérées via le code Pacage ; 1 exploitant peut détenir plusieurs exploitations ; 2 exploitations peuvent avoir la même adresse postale pour leur siège

Typologie d'exploitation

TYPE DE PRODUCTION	OPA	ROTATION TYPE
Polyculture	CA27 - CERFRANCE - NATUP	<ul style="list-style-type: none"> • Blé-orge-colza-lin • Blé-orge-colza

Les systèmes agricoles en place sur ce territoire sont très stables, avec un assolement dominé par les céréales d'hiver.



Surfaces agricoles conduites selon des pratiques bénéfiques pour la protection de la ressource en eau (selon le RPG 2024)

SURFACE EN AB	SURFACE EN PRAIRIES PERMANENTES	CULTURES BNI*
27 ha (0,5% de la SAU)	158 ha (3% de la SAU)	110 ha (2,1 % de la SAU)

*Les cultures considérées comme BNI sont les cultures pérennes à forte biomasse (code culture MSW), le sainfoin (SAI), la luzerne (LUZ), le sarrasin (SRS), le taillis courte rotation (TCR), le chanvre (CHV) et les prairies (code culture MLG, PTR, SPH, SPL). Les parcelles conduites en agriculture biologique et les prairies permanentes (code culture PPH) n'ont pas été intégrées à la liste car dénombrées séparément.

Engagement du monde agricole dans le programme d'actions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RELIQUATS AZOTES REALISES AVEC L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTALE DES BAC									
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGEES	4	11	9	16	20	20	21	/	23
NOMBRE DE PARCELLES	8	22	24	48	59	60	65	/	75
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES									
NOMBRE DE DOSSIERS MAEC	0	0	0	0	0	2	2	2	2
SURFACES TOTALES EN MAEC (HA)	0	0	0	0	0	29	29	29	29
AUTRES ENGAGEMENTS									
NOMBRE D'EXPLOITANTS EN CICC	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EVOLUTION SAU BIO (HA)	0	0	0	3	3	3	22	22	22

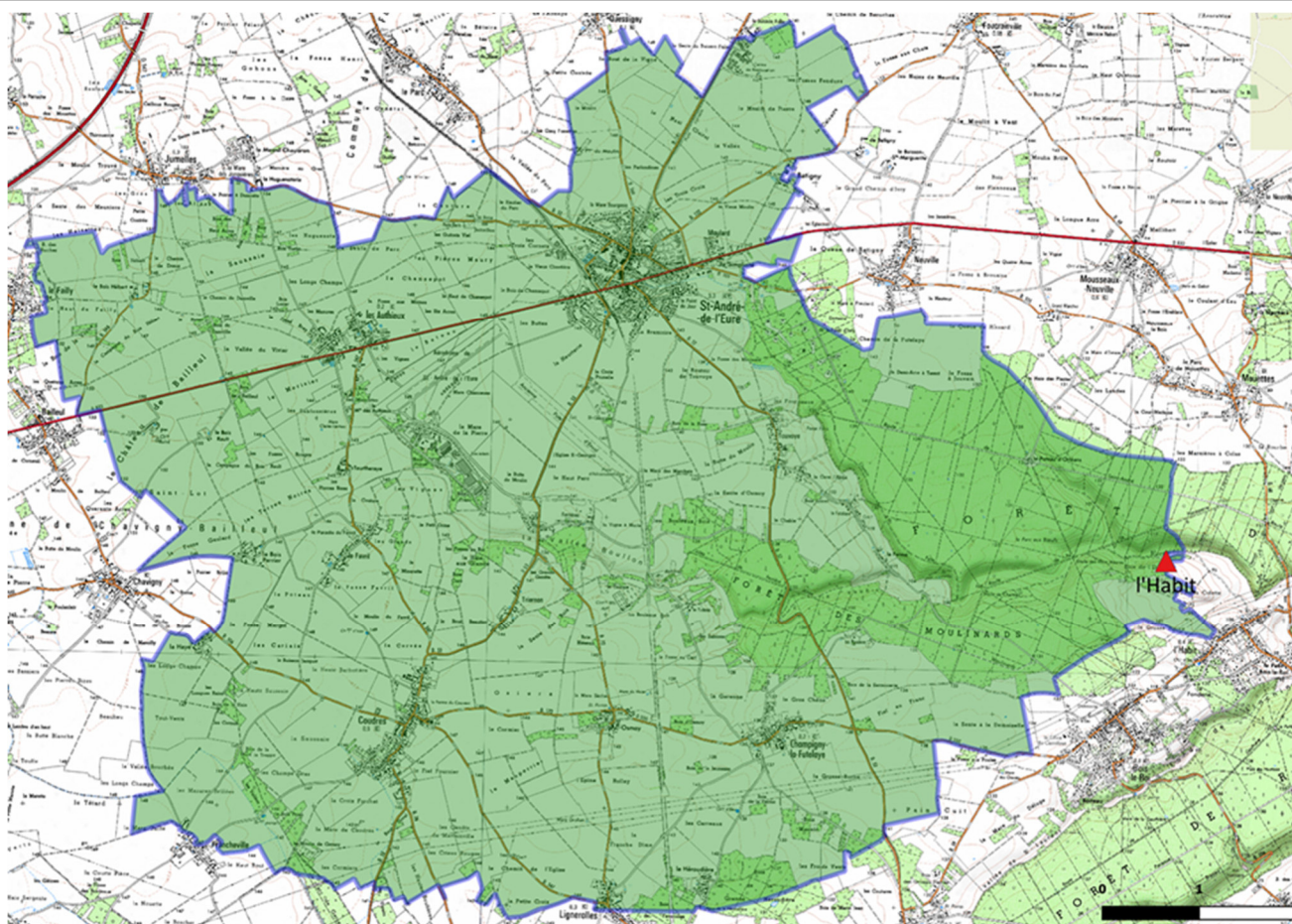
	2022	2023	2024	2025
RELIQUATS AZOTES REALISES AVEC L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTALE DES BAC				
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGEES	22	22	16	24
NOMBRE DE PARCELLES	80	81	58	73
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES				
NOMBRE DE DOSSIERS MAEC	2	0	0	0
SURFACES TOTALES EN MAEC (HA)	29	0	0	0
AUTRES ENGAGEMENTS				
NOMBRE D'EXPLOITANTS EN CICC	0	0	0	0
EVOLUTION SAU BIO (HA)	22	22	27	/



Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit (HAB)

Fiche mise à jour le 28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE		ANIMATRICE AGRICOLE	
SIAEVE		KETHERINE CARDOSO	
SUPERFICIE TOTALE	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION DESSERVIE	
6 771 ha	15	13 448 habitants	
PROBLEMATIQUES QUALITE		CLASSEMENT SDAGE 2022-2027	
Nitrates (entre 40 et 50 mg/l)		Prioritaire	



Historique des démarches

AAC

AVANCEMENT	CONTRAT EAU ET CLIMAT	DELIMITATION AAC
Animation agricole en cours	Iton 2022-2024	Telosia (2009)
CRITERE DE DELIMITATION	DIAGNOSTIC DE PRESSION	PROGRAMME D'ACTION BAC
Piézométrie, bilan hydrique et qualité des eaux captées	Envilys (2012)	2018

Ce BAC fait l'objet d'arrêtés préfectoraux ZPAAC en date du 15 avril 2013 (délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage) et du 26 octobre 2018 (définissant le programme d'actions agricole). L'animation agricole BAC a débuté en 2013.

La stratégie de gestion et de protection de la ressource en eau du Syndicat Intercommunale d'Adduction en Eau de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) de juin 2021 acte pour objectifs de :

1. Augmenter les surfaces en cultures en agriculture biologique (AB) à bas niveau d'intrants (BNI) et en prairies sur les AAC prioritaires et sensibles ;
2. Baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale ;
3. Diminuer le recours aux herbicides ;
4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau ;
5. Développer les leviers techniques et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie ;
6. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau.

L'objectif global est d'avoir une qualité de l'eau inférieure ou égale à 80% de la norme de potabilité, se traduisant par :

- Des teneurs en nitrates **inférieures à 40 mg/l** ; valeur seuil dite « de risque » défini par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021. De plus, l'objectif est de stopper la tendance à la hausse, et de voir s'infléchir la courbe.
- Des teneurs en produits phytosanitaires totaux **inférieures à 0,35 µg/l pour le total** des molécules détectées. De plus, l'objectif est de réduire les détections et d'en éviter de nouvelles.

Points d'eau

Description

COMMUNE D'IMPLANTATION	DATE DE CREATION DU PRELEVEMENT AEP	MASSE D'EAU		
L'Habit	1998	Craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint André (HG 211)		
N°BSS	PROFONDEUR : A=B+C			DEBIT D'EXPLOITATION (M ³ /H)
	A = FORAGE (M)	B = ZONE NON SATUREE (M)	C = ZONE SATUREE (M)	
01804X0126/F – BSS000MSVW	70	24,5	45,5	30
DATE DE MISE EN SERVICE	VOLUMES ANNUELS PRODUITS	TRAITEMENTS		
Juin 1976		Chlore		

DUP

DATE D'INSTAURATION	DEBIT AUTORISE (M ³ /H)	DEBIT MOYEN (M ³ /H)
Arrêté n°D3/B4-07-160 du 26 juillet 2007	30	

Vulnérabilité intrinsèque de la nappe

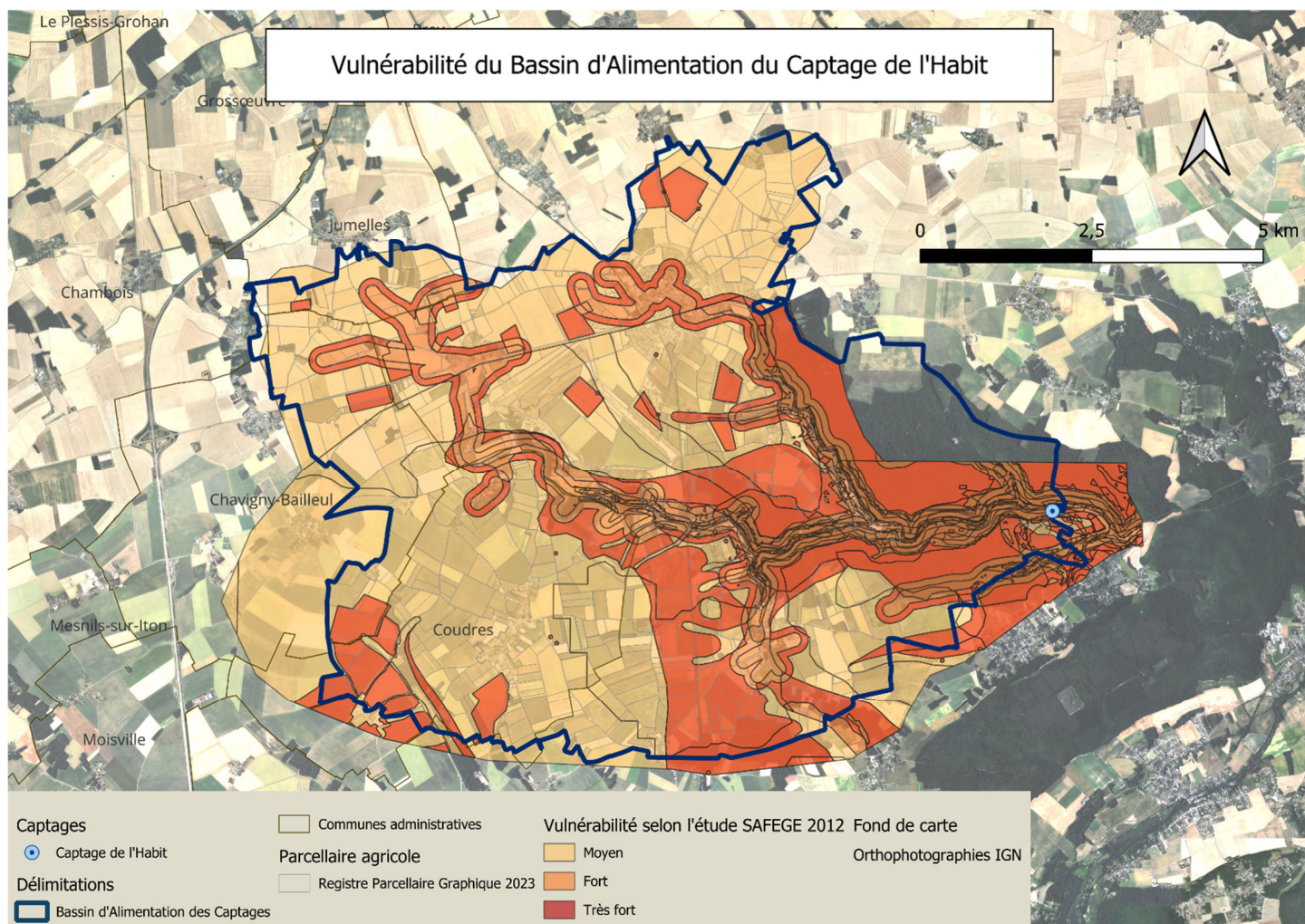
La zone de protection de l'aire d'alimentation de captage de l'Habit correspond à l'intersection du bassin hydrogéologique (bassin versant principal et zone d'appel du captage) et du bassin topographique correspondant à l'aire d'alimentation de traçages s'étant révélés positifs pour l'approvisionnement du captage de l'Habit.

Le captage de l'Habit est majoritairement alimenté par de l'eau souterraine provenant de la nappe de la craie.

L'évaluation de la vulnérabilité du bassin d'alimentation de l'Habit a été réalisée en 2009 par le bureau d'étude Telosia. L'étude prend en compte les critères suivants :

- le sol (nature, taille de la réserve utile, drainage, pente, battance)
- l'épaisseur de la zone non-saturée
- la proximité du réseau hydrographique et de points d'infiltration (vallées, bétoires, puisards, zones d'affaissement)

La somme des notations pour chaque critère permet d'obtenir une cartographie en 3 classes de vulnérabilité (moyenne, forte, très forte). Ces résultats sont présentés dans la carte ci-dessous.



Les analyses présentées ci-dessous regroupent les prélèvements réalisés sur le captage de l'Habit.

Le captage de l'Habit fait l'objet d'un suivi renforcé (~ 1 prélèvement/mois) depuis 2012 par le Conseil Départemental (CD) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

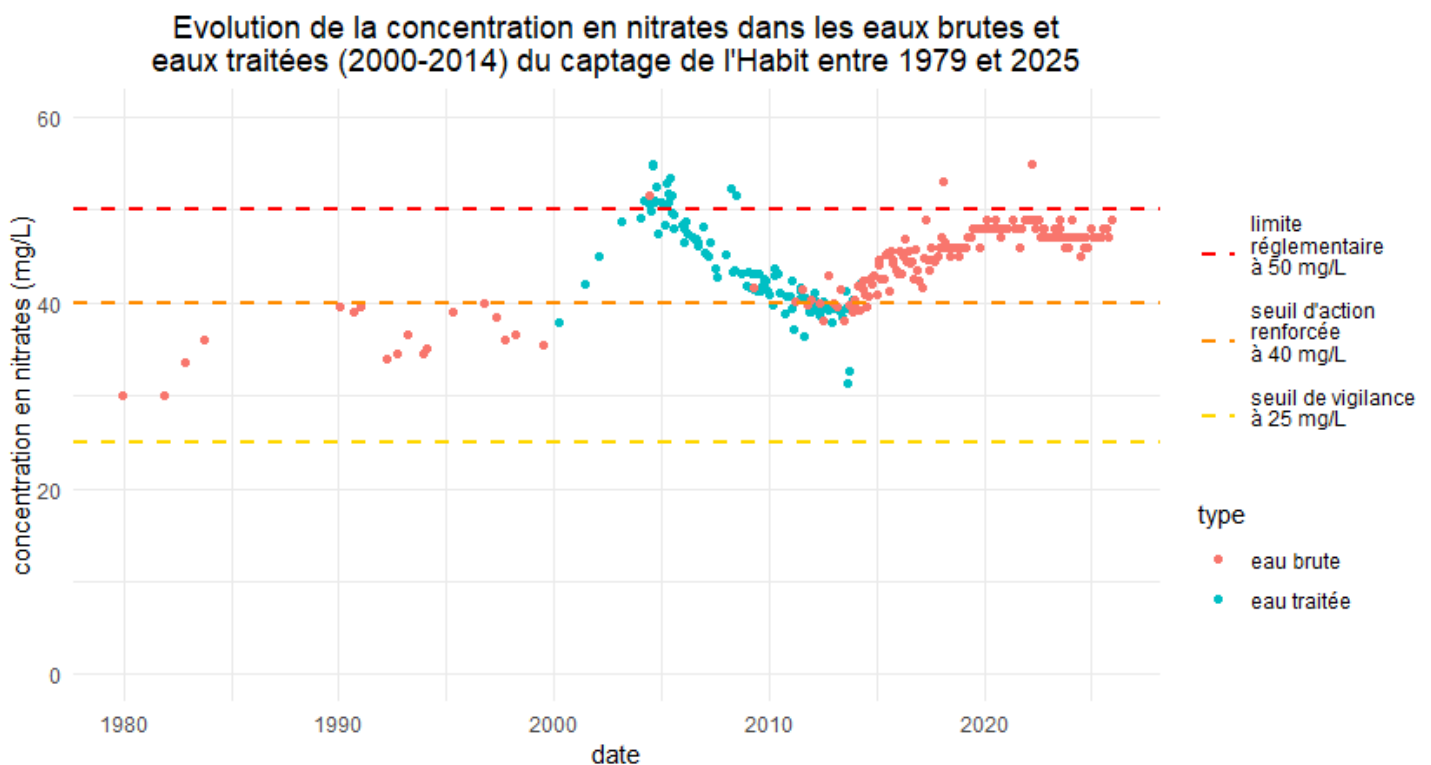
Nitrates

1/ Contexte

L'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe une limite réglementaire pour les nitrates à **50 mg/L** au sein des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

L'AESN distingue également un seuil de risque dit « d'action renforcé » à **40 mg/L** et un seuil de vigilance à **25 mg/L**.

2/ Evolution de la concentration



Entre 1999 et 2011, très peu d'analyses sur eaux brutes ont été réalisées. Toutefois, des analyses effectuées sur eaux traitées (après chloration) sont disponibles. Aucun traitement des nitrates n'est réalisé actuellement et n'a été réalisé par le passé sur le captage de l'Habit, ainsi les analyses sur eaux traitées reflètent la concentration en nitrates des eaux brutes.

La concentration en nitrates est en hausse depuis le début du suivi renforcé en 2012 (environ + 8 mg/L). La concentration en nitrates se rapproche désormais de la limite réglementaire à 50 mg/L.

La chronique de données depuis les années 1980 permet de mettre en évidence une influence du niveau de la nappe de la craie qui engendre une alternance cyclique entre niveaux haut et bas de concentration en nitrates.

Outre ces cycles, une augmentation globale et importante de la concentration en nitrates est visible entre le début des prélèvements et actuellement (comparer par exemple les concentrations correspondantes aux bases minimales des différents cycles).

Egalement, la concentration en nitrates au captage de l'Habit ne présente pas de fortes variations saisonnières.

Pesticides

1/ Contexte

L'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe les limites réglementaires suivantes :

Par molécules :

- Molécules mères et métabolites pertinents : **0,1 µg/L**
- Métabolites non-pertinents : **0,9 µg/L**
- Aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde : **0,03 µg/L**

Sur la somme des molécules :

- Somme des molécules pertinentes : **0,5 µg/L**

L'AESN distingue également :

Un seuil de risque dit « d'action renforcé » :

- Par molécules : 0,075 µg/L
- Sur la somme des molécules : 0,375 µg/L

Un seuil de vigilance :

- Par molécules : 0,005 µg/L
- Sur la somme des molécules : 0,25 µg/L

Les molécules considérées comme substances pesticides lors des analyses suivantes sont issues des listes A « pesticides », « métabolites » et « biocides » du Sandre.

2/ Nombre de molécules quantifiées et en dépassement des limites réglementaires

Tableau récapitulatif sur les molécules pesticides analysées entre 1990 et 2025 au captage de l'Habit

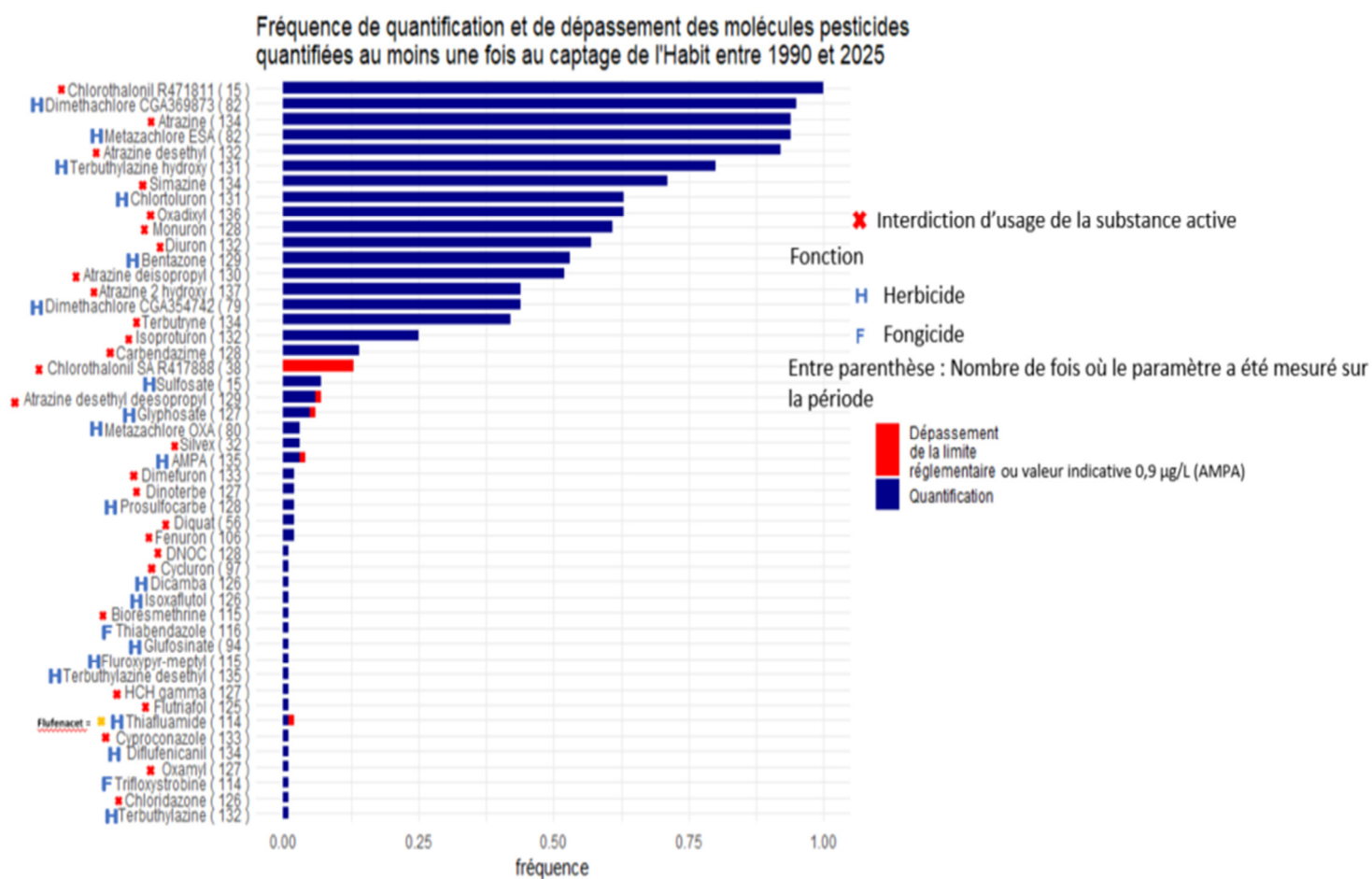
	1990-2010	2011-2015	2016-2020	2021-2025
- Nombre de molécules distinctes analysées	154	495	604	602
-Nombre de molécules distinctes quantifiées	3	18	35	35
- Nombre de dépassement du seuil d' action renforcé (0,075 µg/L)	0	1	4	5
- Nombre de dépassement de la limite réglementaire	0	1	3	5
Nombre de prélèvements	6	39	57	40

*Une même molécule peut être en dépassement plusieurs fois sur une même période.

3/ Fréquence de quantification et de dépassement des limites réglementaires

La fréquence de quantification est égale au nombre de fois où la molécule a été quantifiée / le nombre de fois où la molécule a été analysée.

La fréquence de dépassement est égale au nombre de fois où la molécule a été mesurée en dépassement de sa limite réglementaire / le nombre de fois où la molécule a été analysée.



→ Sur les molécules pesticides fréquemment retrouvées :

- Molécules interdites :

- Le Chlorothalonil n'est plus autorisé en tant que substance active phytosanitaire depuis 2019 et en tant que substance active biocide depuis 2010

- L'Atrazine et la Simazine, ainsi que leurs métabolites sont retrouvés très fréquemment aux captages. Leur usage est interdit depuis septembre 2003.

- L'Oxadixyl, le Diuron, et la Terbutryne sont interdits depuis 2003, le Monuron depuis 1994.

- Molécules autorisées à l'usage :

- Le Métazachlore et le Diméthachlore sont des herbicides anti-graminées utilisés pour désherber les brassicacées, notamment le colza.

- Le Chlortholuron est un herbicide céréales.



- La Bentazone est un herbicide utilisé sur céréales (avoine, blé, lin, maïs, orge, seigle, riz, sorgho) et légumineuses (fourrages et potagères, haricot, pois).

- La Terbutylazine est interdite d'utilisation depuis juin 2003 (juin 2004 pour la vigne). Toutefois elle est à nouveau autorisée depuis 2017 pour désherber les cultures de maïs.

Quatre molécules pesticides ont déjà été retrouvées en dépassement de leur limite réglementaire depuis le début des prélèvements, ces dépassements seront détaillés dans la section suivante.

4/ Molécules en dépassement de leur limite réglementaire

Fréquence de dépassement de la limite réglementaire, maximum et nombre de prélèvements sur les 4 périodes étudiées pour les molécules mesurées, au-delà de 0,075 µg/L, au captage de l'Habit entre 1990 et 2025

Maximum (µg/L) / Fréquence de dépassement (%)	1990-2010	2011-2015	2016-2020	2021-2025
 Atrazine desethyl deesopropyl *		0,2 µg/L / 3 % (34)	0,04 µg/L / 0 % (55)	0,09 µg/L / 0 % (40)
 H Glyphosate	(2)	0,043 µg/L / 0 % (38)	0,36 µg/L / 2 % (55)	0,044 µg/L / 0 % (32)
 H AMPA *	(2)	0,06 µg/L / 0 % (38)	1,7 µg/L / 2 % (55)	0,077 µg/L / 0 % (40)
  Flufenacet		(19)	0,105 µg/L / 2 % (55)	(36)
 Chlorothalonil R471811 *				0,76 µg/L / 0 % (15) ♦
 Chlorothalonil SA R417888*				0,16 µg/L / 26 % (19) ♦
Nombre de prélèvement par période	6	39	57	40

Exemples d'usages



Céréales



Colza



Légumes



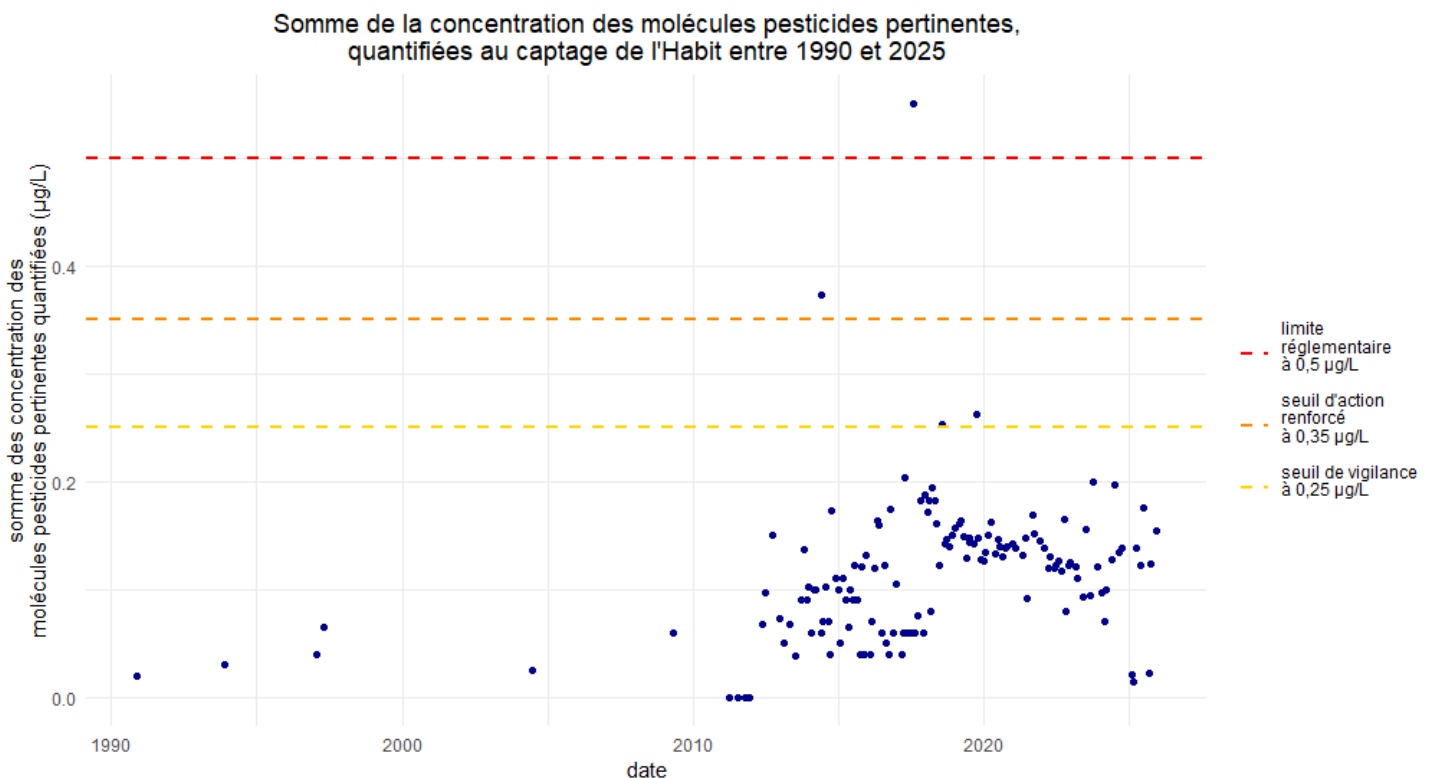
Non spécifique

◆ dépassements en 2025

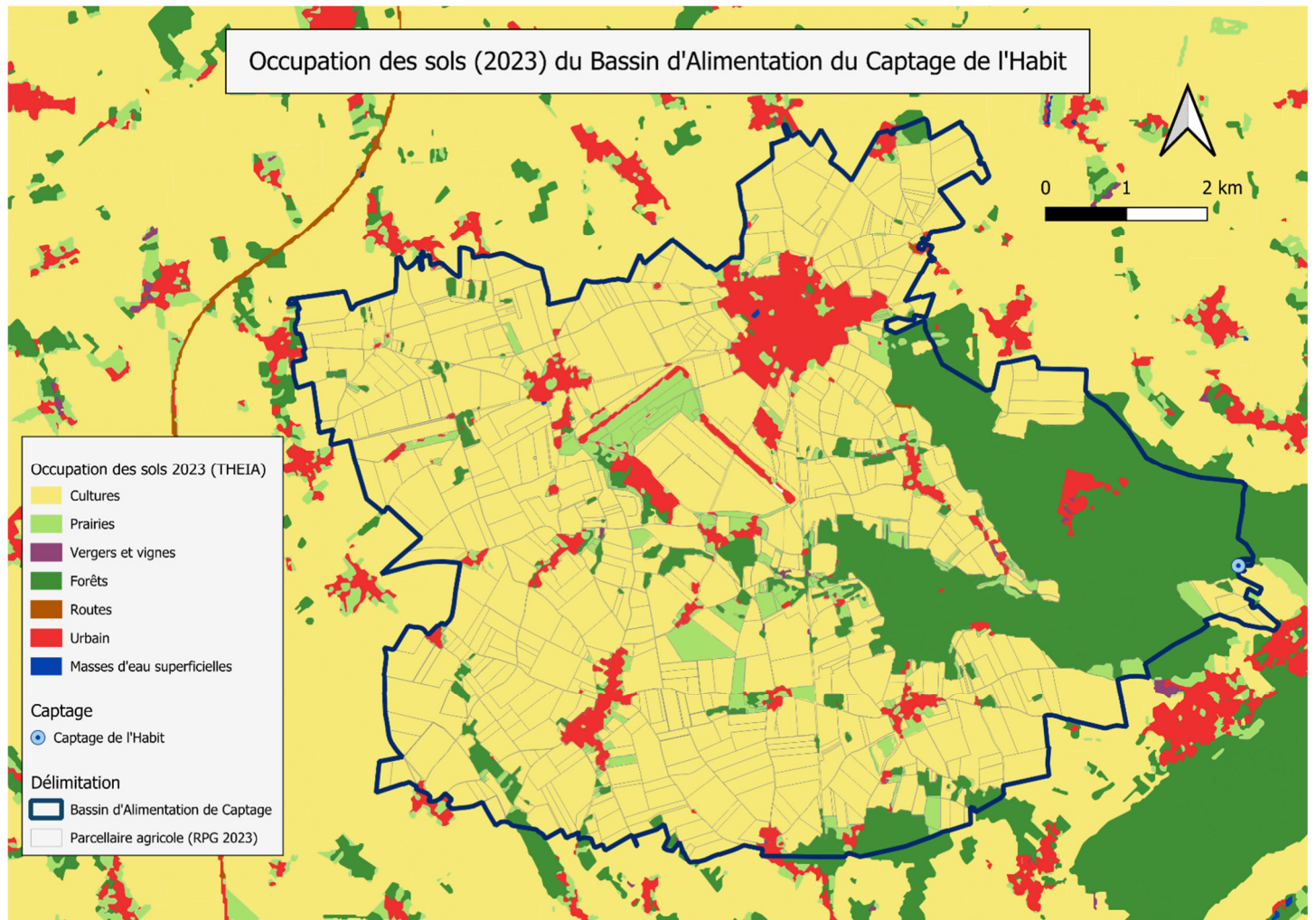
Légende	
Molécules comptabilisant au moins un dépassement de leur limite réglementaire parmi tous les prélèvements	
	molécule pertinente (limite à 0,1 µg/L)
	métabolite non pertinent (limite à 0,9 µg/L)
* métabolites	
Qualification de l'analyse pour chaque molécule sur la période	
	Molécule en dépassement de la norme réglementaire
	Métabolite non pertinent mesuré au delà de 0,1 µg/L
	Molécule mesurée au-delà du seuil d' action renforcé à 0,075 µg/L
	Molécule quantifiée en dessous de leur limite réglementaire
	Molécule non quantifiée
	Molécule non analysée
Lecture d'une case : XX µg/L / YY (ZZ)	
XX µg/L	Maximum (µg/L)
YY %	Fréquence de dépassement de la limite réglementaire (=nombre de dépassement / nombre de prélèvement de la molécule sur la période) précisé en pourcentage
(ZZ)	Nombre de fois où le paramètre a été mesuré lors de la période, s'il diffère du nombre total de prélèvement sur la période

Suite à une décision de la Commission européenne, le 12 mars 2025, le Flufénacet ou Thiaflumamide n'aura pas de renouvellement de son autorisation dans l'Union Européenne. La substance sera donc interdite d'utilisation.

5/ Evolution de la somme des concentrations



L'occupation des sols



L'agriculture

Description (Selon le RPG 2024)

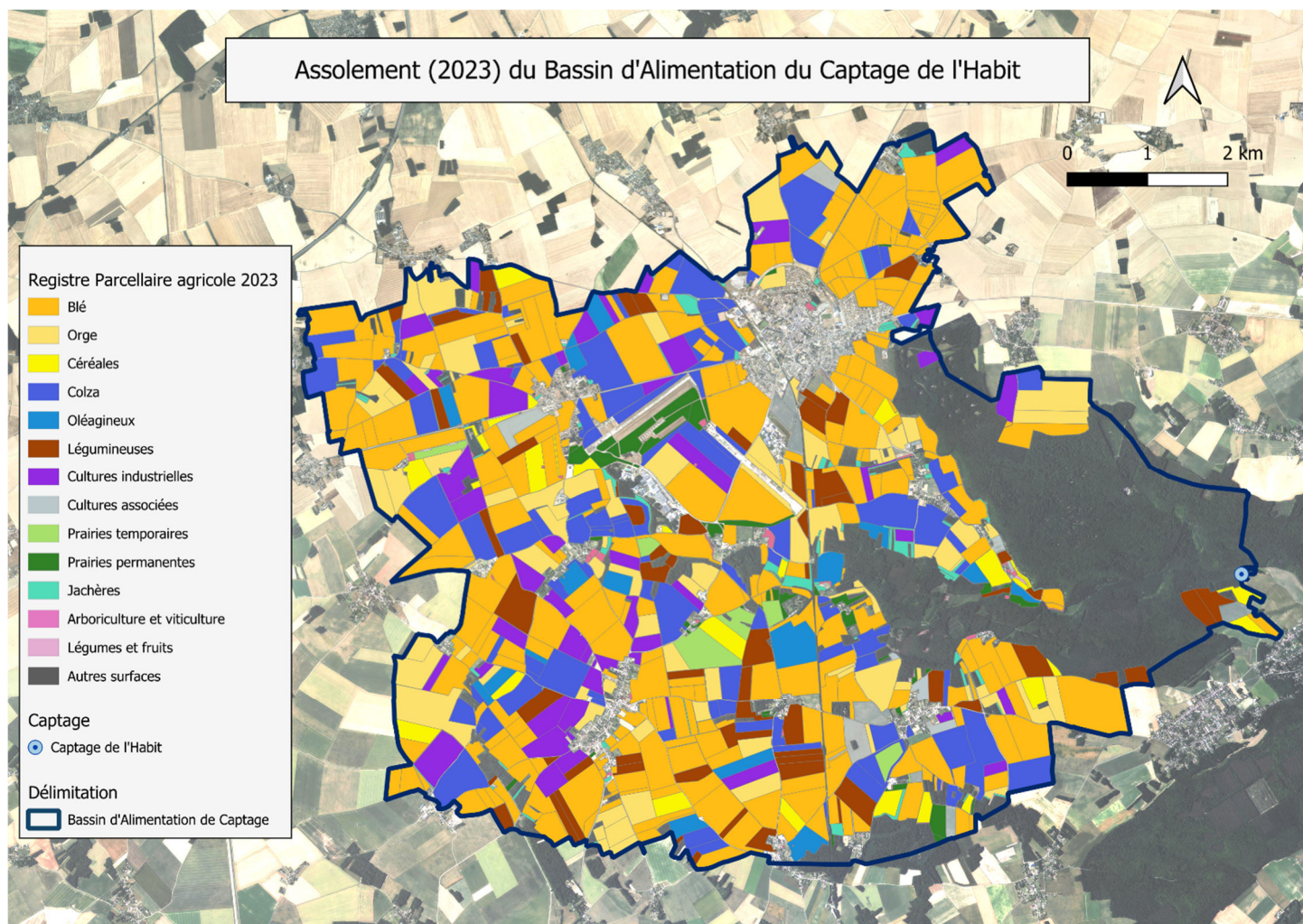
SURFACE AGRICOLE UTILE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES*
4755 ha	97
RAPPORT SAU / SURFACE DU BAC	NOMBRE DE SIEGES D'EXPLOITATION PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DU BAC (DONT ADRESSE DISTINCTES)*
70 %	43 (38)

*Les exploitations sont repérées via le code Pacage ; 1 exploitant peut détenir plusieurs exploitations ; 2 exploitations peuvent avoir la même adresse postale pour leur siège

Typologie d'exploitation

TYPE DE PRODUCTION	OPA	ROTATION TYPE
Polyculture	CRAN – GDA – GRCETA - NATUP	Blé-orge-colza-lin

Les systèmes agricoles en place sur ce territoire sont très stables, avec un assolement dominé par les céréales d'hiver.



Assolement sur le BAC de l'Habit (RPG 2023)

Surfaces agricoles conduites selon des pratiques bénéfiques pour la protection de la ressource en eau (selon le RPG 2024)

SURFACE EN AB	SURFACE EN PRAIRIES PERMANENTES	CULTURES BNI*
724 ha (15 % de la SAU)	94 ha (2 % de la SAU)	56 ha (1,2 %)

*Les cultures considérées comme BNI sont les cultures pérennes à forte biomasse (code culture MSW), le sainfoin (SAI), la luzerne (LUZ), le sarrasin (SRS), le taillis courte rotation (TCR), le chanvre (CHV) et les prairies (code culture MLG, PTR, SPH, SPL). Les parcelles conduites en agriculture biologique et les prairies permanentes (code culture PPH) n'ont pas été intégrées à la liste car dénombrées séparément.

Engagement du monde agricole dans le programme d'actions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RELIQUATS AZOTES REALISES AVEC L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTALE DES BAC									
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGEES	11	22	34	35	35	32	34	35	24
NOMBRE DE PARCELLES	37	74	83	86	90	90	86	93	67
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES									
NOMBRE D'EXPLOITATION EN MAEC	5	5	2	2	2	8	8	6	6
SURFACES TOTALES EN MAEC (HA)*	355	355	158	158	188	516	514	318	318
AUTRES ENGAGEMENTS									
NOMBRE D'EXPLOITANTS EN CICC	/	/	/	/	/	4	4	5	5
EVOLUTION SAU BIO (HA)	/	/	94	94	107	238	380	646	676

	2022	2023	2024	2025
RELIQUATS AZOTES REALISES AVEC L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTALE DES BAC				
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGEES	29	16	8	25
NOMBRE DE PARCELLES	86	47	29	81
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES				
NOMBRE D'EXPLOITATION EN MAEC	5	2	4	4
SURFACES TOTALES EN MAEC (HA)*	287	135	434	434
AUTRES ENGAGEMENTS				
NOMBRE D'EXPLOITANTS EN CICC	3	1	0	0
EVOLUTION SAU BIO (HA)	676	676	724	/

*Ces chiffres incluent les surfaces et les exploitations de tous les dispositifs MAEC coexistant sur le BAC de l'Habit. C'est-à-dire que les surfaces localisées dans le BAC de l'Habit, mais pour lesquelles une contractualisation à un PAEC différent de celui de l'Habit a été effectuée, sont comptées (notamment dans le cadre des différents PAEC des BAC de Chenappeville-Queue d'Hirondelle).